

**Carrière migratoire et reconstruction personnelle :**

*Le cas des demandeurs d'asile d'origine haïtienne entrés au Québec par le Chemin Roxham  
entre l'été 2017 et l'automne 2018*

**Par**

**Stherson SENAT**

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa dans le cadre des exigences du programme de Maîtrise ès  
arts (M.A) en sociologie

École d'études sociologiques et anthropologiques  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

## **DÉDICACES**

---

Je dédie ce travail à :

- Ma fille et mon garçon *Sleedie Valérovah* et *Sleedson Valérovh* ; à ma compagne *Valérie Petit-Frère* et à ma mère *Julie Emmanuel* ;
- Mon ami-frère *Georges Marc Madéus* ;
- La jeunesse de mon pays, notamment à la génération post-86 dont l'avenir semble être pris au piège des visionnaires du spontané et de l'absurde.

**Note importante : usage du générique masculin**

*Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination aucune. Nous utilisons le masculin dans l'unique objectif d'alléger la lecture du texte.*

## Remerciements

De la construction de la problématique jusqu'à la conclusion, j'ai été, au cours des deux dernières années, plongé avec passion dans ce travail sur la carrière migratoire et la (re)construction personnelle des demandeurs d'asile d'origine haïtienne entrés au Canada, au Québec particulièrement, par le passage du Chemin Roxham entre 2017 et 2018, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada après les procédures judiciaires relativement à la reconnaissance du statut de réfugié. Pour réaliser ce travail, j'ai bénéficié du support, de manière directe et/ou indirecte, de beaucoup de personnes. Par conséquent, je passerai pour égoïste si je revendique à moi et pour moi seul les efforts communs qui ont rendu possible le présent travail.

Je dois d'abord remercier mon infatigable encadreuse de thèse, madame la professeure Nathalie Mondain qui m'a aidé à chaque fois à (re)préciser mon objet d'étude et à faire la part des considérations d'ordre théorique, épistémologique et méthodologique dans le domaine de la sociologie des migrations. Je remercie aussi les deux autres membres de mon comité de thèse, les professeurs André Tremblay et Stéphanie Garneau. Leurs inestimables commentaires, remarques et suggestions m'ont permis d'améliorer ce travail. Un grand merci aussi à mon ami Orlando Céide pour ses lectures approfondies de mon analyse des données. Ses commentaires m'ont permis d'introduire les nuances et les détails nécessaires à éviter des généralisations imprudentes dans l'appréhension du phénomène migratoire. Je remercie aussi Maître Patrice Florvilus pour son support inestimable, tant dans la facilitation des entretiens sur le terrain à Montréal que dans la lecture des chapitres clés du travail. Merci aussi à Jeff Brévil pour la révision grammaticale de certains chapitres du travail, merci à Nelson Jean-François et au professeur Lefranc Joseph pour leur support dans la mise en page du travail. Un remerciement spécial à Nataliya Korolevych pour sa révision de ma traduction anglaise du résumé de cette recherche.

De façon particulière, je tiens à remercier **Julio Mérizier** et **Dalina Jean-Baptiste**. La réalisation de cette étude trouve son point de départ dans la générosité de ce couple qui a procédé à mon inscription et qui a payé de sa poche les frais d'inscription au Programme d'étude. Je remercie aussi de façon distinguée mon inestimable ami-frère **Georges Marc Madéus**, toute la motivation d'arriver aux termes de cette recherche est logée chez cet homme dont les qualificatifs manquent pour exprimer la générosité et l'énergie positive qu'il répand autour de lui. Et, merci aussi à mon ami **Jean Nephtaly Michel** qui, lors d'une discussion intéressante,

m'a suggéré d'envisager le parcours (géographique et social) des demandeurs d'asile haïtiens au Canada au prisme d'une *carrière migratoire* au lieu d'un *projet migratoire*, comme j'envisageais préalablement ma recherche.

J'aimerais aussi remercier, de façon particulière, mon père **Jean Daniel Senat** et ma mère **Julie Emmanuel**. Ils se sont donnés entièrement pour faire de moi celui que je suis devenu aujourd'hui. Un grand merci aussi à ma compagne **Valérie Petit-Frère**, mère de ma fille adorée **Sleedie Valérovah** et de mon garçon **Sleedson Valérovh**, pour sa part de travail dans mon travail. Merci à mon frère Faniel Chéry et à mes sœurs Rose Alexandra et Sthervencia Senat.

Je remercie de façon très estimée tous les participants de cette recherche. Accepté d'être objectivé est un acte de courage à nul autre pareil. Vous êtes tous et toutes à la hauteur de vos carrières migratoires au Canada.

Merci aussi à mes amis, Raynold Billy, Handy Leroy, Géraldo Saint-Armand, Pierre-Richard Francisque, Midson Jean Batard, Évenold Senat, Hérold Constant, Patrick Fénélon, Peterson Télus, Stéphanie Jean-Charles, Kétsia Clerger, Astrude Renard, Marvel Cayard Joseph, Danhey Coriélan, Obed Caseau, Wid-Marc Emmanuel Marien pour les supports indirects fournis dans la réalisation de cette recherche.

Un remerciement spécial à Altagrace Payen et au professeur Joseph Ronald Dautruche pour leur support inestimable lors du processus de mon admission à l'Université d'Ottawa.

## **Table des matières**

---

<b>DÉDICACES</b> .....	<b>ii</b>
<b>Note importante : usage du générique masculin</b> .....	<b>iii</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>iv</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>vi</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>ix</b>
<b>Abstract</b> .....	<b>xi</b>
<b>Liste des abréviations utilisées dans cette recherche</b> .....	<b>xiii</b>
<b>Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
<b>Chap. I.- Vers la problématisation de la migration des demandeurs d’asile d’origine haïtienne passés par le Chemin Roxham</b> .....	<b>4</b>
1.1.- Mise en contexte : Du séisme de 2010 en Haïti à la traversée de la frontière américano-canadienne .....	<b>4</b>
1.2.- Problématisation de la situation migratoire des réfugiés haïtiens.....	<b>8</b>
1.3.- Question de recherche.....	<b>11</b>
1.4.- Objectifs de recherche .....	<b>11</b>
1.4.1.- Objectif principal .....	<b>11</b>
1.4.2.- Objectifs spécifiques .....	<b>12</b>
<b>Chap. II.- Référentiel théorique et conceptuel : carrière migratoire, système d’activité et (re)construction personnelle</b> .....	<b>13</b>
2.1.- Le fondement empirique de notre recherche .....	<b>13</b>
2.2.- Ancrage théorique et épistémologique de notre recherche : l’interactionnisme symbolique structurel.....	<b>14</b>
2.3- Requête d’asile et statut de réfugié dans l’esprit de la Convention de Genève de 1951 .....	<b>16</b>

2.4.- Le droit d'asile : tension entre droits humains et droit régalién de l'Etat hôte .....	18
2.5.- De l'appréhension des récentes affluences migratoires .....	19
2.6.- La pertinence du concept de carrière dans l'appréhension de la question migratoire .....	21
2.7.- Choix d'une approche combinée : Carrière migratoire et activité .....	23
2.8.- La reconstruction personnelle par les activités : Les cadres de la théorie de l'activité.....	24

**Chap. III.- Démarche méthodologique : élucidation du cheminement empirique de la recherche..... 26**

3.1.- Précisions méthodologique et enjeux éthique de la recherche .....	26
3.2.- Techniques et outils de collecte des données : entretien biographique et fiche « Ageven » .....	27
3.3.- Justification du terrain considéré et du nombre de participants à recruter .....	30
3.4.- Définition de la population des participants à la recherche .....	32
3.5.- Codage et méthode d'analyse des données : le logiciel Nvivo et l'analyse thématique .....	32
3.6.- Contraintes du terrain et limites de la recherche .....	33

**Chap. IV.- De l'accueil à l'attente : les premiers instants de la construction personnelle au pays d'accueil ..... 36**

4.1.- Figure générique, trajectoires et motifs des demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham .....	36
4.2.- Dans les coulisses bureaucratiques et institutionnelles de la demande d'asile : les marges d'action du demandeur .....	43
4.3.- Regard des demandeurs sur l'accueil, l'hospitalité et l'aide reçue à leur arrivée au Canada .....	46
4.3.1.- L'installation : vers la sortie de la vulnérabilité du nouveau venu .....	48
4.4.- Se raconter : fondement de la demande d'asile .....	50
4.5.- Le poids de l'attente : une souffrance transversale et chronique .....	52
4.5.1.- Mise en attente ou mise à l'écart : interactions entre demandeurs d'asile et services publics au canada .....	56
4.6.- Prouver sa qualité de réfugié : l'examen de crédibilité de la demande d'asile .....	58
4.7.- L'heureux aboutissement du processus : l'avenir en promesse .....	61

<b>Chap. V.- Forgés par les activités : l’œuvre quotidienne de (re)construction des demandeurs d’asile au Canada .....</b>	<b>64</b>
5.1.- Habiter ici et ailleurs pendant et après les procédures asilaires : la double présence des réfugiés haïtiens.....	64
5.2.- Les obligations familiales comme enjeux d’intégration socio-professionnelle .....	68
5.3.- Les limites du statut de demandeur d’asile sur le marché du travail .....	71
5.4.- Misère de l’intégration sociale et professionnelle des demandeurs d’asile : des compétences en souffrance .....	75
5.4.1.- Le poids de la division morale du travail sur les demandeurs d’asile au Canada .....	80
5.4.2.- Activités exercées et stratégies déployées pour sortir de la condition de départ .....	87
 <b>Chapitre VI.- Discussion des résultats : originalité, pertinence et portée générale de la recherche.....</b>	<b>91</b>
6.1.- Question et objectif de recherche : défis d’appréhension de notre objet avec la démarche de la sociologie de la quotidienneté.....	91
6.2.- Regard critique sur la perception des migrants irréguliers comme « misère du monde » et « menace à la sécurité nationale » .....	96
6.3.- Analyse des résultats relativement à l’expérience de l’intégration socioprofessionnelle des demandeurs d’asile haïtiens .....	100
6.4.- Pertinence et portée générale de la recherche.....	101
 <b>Conclusion .....</b>	<b>104</b>
 <b>Références bibliographiques .....</b>	<b>109</b>
 <b>ANNEXE.....</b>	<b>125</b>
Annexe 1 : Guide d’entretien biographique .....	125
Annexe 2 : Fiche AGEVEN .....	127
Annexe 3: Fiches AGEVEN administrées.....	Error! Bookmark not defined.

## Résumé

Contre la vision mécanique et surplombante tendant à dominer dans la sociologie classique des migrations, cette recherche tente d'articuler les dimensions micro, méso et macro sociales constitutives du phénomène migratoire pour rendre compte de la carrière migratoire et de la (re)construction personnelle des migrants. Nous pensons la migration de manière « circulaire et continue », à l'opposé des perspectives qui tendent, encore aujourd'hui, à la penser comme un déplacement définitif entre un point *A* et un point *B*, de même que comme une rupture entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée. Nous questionnons la trajectoire sociale et géographique ainsi que le système d'activité professionnelle dans le façonnement de la carrière migratoire et la (re)construction personnelle des réfugiés au Canada. En fait, nous faisons ressortir le cheminement personnel des migrants dans les dynamiques d'influence croisée entre les configurations de leurs sociétés d'origine et d'accueil. À ce titre, la situation des populations demandeuses d'asile en vue de l'obtention du statut de réfugié est particulièrement intéressante puisque leurs trajectoires sont généralement complexes et souvent douloureuses à divers titres. Pour ce faire, nous nous intéressons au cas des demandeurs d'asile d'origine haïtienne entrés au Canada, particulièrement au Québec, par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018. Plus spécifiquement, nous saisissons le système d'activité qui module leurs trajectoires biographiques. Nous appréhendons notre objet d'étude au prisme d'une lunette interactionniste, laquelle nous permet de souligner l'*agentivité* des migrants sans toutefois minimiser les contraintes sociales et structurelles qui pèsent sur eux. Dans cette veine, nous saisissons la fabrication quotidienne de la carrière migratoire des réfugiés haïtiens comme un processus complexe où les fragments du monde matériel et social sont subordonnés aux efforts subjectifs qu'ils déploient en vue de bricoler leur vie dans des interactions complexes avec le système canadien d'intégration sociale et professionnelle. Ce travail permet de mettre en évidence que la trajectoire (géographique et sociale) et le système d'activité des réfugiés haïtiens participent effectivement du façonnement de leur carrière migratoire et rendent compte de leur processus de (re)construction personnelle dans la société canadienne. En fait, nous analysons particulièrement l'implication du système d'activité de ces réfugiés dans leur processus de réalisation de soi. Ainsi, nous nous rendons à l'évidence qu'en raison de leur situation de demandeurs d'asile et aussi parce qu'ils sont identifiés comme membres d'une minorité visible (noir africain) dans la

société d'accueil canadienne, pour s'intégrer socialement et professionnellement, ils ont fait face à beaucoup d'obstacles et de défis. La plupart ont été contraints de s'investir dans des secteurs d'activité qui ne répondent pas à leur formation et à leur champ de compétence et/ou d'expérience. L'investissement personnel dans l'exercice de petits boulots en vue de répondre à des obligations personnelles et familiales (ici et/ou ailleurs) et l'investissement dans des activités de renforcement des capacités en vue de s'accommoder à des attentes économiques et socioculturelles tant dans la société d'accueil que de la société d'origine, participent du processus de façonnement de la carrière migratoire. Ils procèdent en saisissant les moindres opportunités qui leur permettent de transformer à leur avantage les événements de la vie quotidienne.

**Mots-clés :** Migration internationale, carrière migratoire, trajectoire migratoire, demandeur d'asile, réfugié, construction personnelle, système d'activité, minorité visible, intégration professionnelle, intégration sociale, réalisation de soi, interactionnisme, théorie de l'activité culturelle et historique.

## **Abstract**

Against the mechanical and overhanging vision tending to dominate the classical sociology of migration, this research articulates some of the micro, meso and macro social dimensions that constitute the migratory phenomenon in order to account for the migratory career and the personal (re)construction of migrants. We think of migration in a “*circular and continuous*” way, as opposed to perspectives that tend, even today, to define it as a definitive displacement between a point *A* and a point *B*, as well as a rupture between the place of departure and the place of arrival. Rather, we highlight the personal journey of migrants in the dynamics of cross-influence between the configurations of their home and host societies. As such, the situation of asylum seekers applying for refugee status is particularly interesting since their trajectories are generally complex and often painful in various ways. To examine this situation, we focus on the case of asylum seekers of Haitian origin who entered Canada, particularly Quebec, via Roxham Road between the summer of 2017 and the fall of 2018. More specifically, we capture the activity system that modulates their biographical trajectories. We have approached our object of study through the prism of an interactionist lens, which allows us to highlight migrants’ *agency* while acknowledging the social and structural constraints that weigh on them. In this vein, we grasped the daily fabrication of Haitian refugees’ migratory careers as a complex process in which fragments of the material and social world are subordinated to their subjective efforts to tinker with their lives in complex interactions with the Canadian system of social and professional integration. This work has thus made it possible to show that the (geographic and social) trajectory and activity system of Haitian refugees are indeed involved in shaping their migratory careers and reflect their process of personal (re)construction in Canadian society. In fact, we analyzed the involvement of the Haitian refugee labour market system in their self-realization process. Consequently, we realized that because of their asylum seekers situation and because they are identified as members of a visible minority (black African) in the Canadian host society, Haitian refugees have faced many obstacles and challenges in integrating socially and professionally. Most of them have been forced to become involved in sectors of activity that do not correspond to their training and field of competence and/or experience. Personal investment in doing odd jobs to meet personal and family obligations (here and/or elsewhere) and investment in capacity-building activities to accommodate economic and socio-cultural expectations in both the host and home societies are

part of the process of shaping a migratory career. They proceed by seizing the slightest opportunities that allow them to transform the events of daily life to their advantage.

**Keywords:** International migration, migratory career, migratory trajectory, asylum seeker, refugee, personal construction, system of activity, visible minority, professional integration, social integration, self-realization, interactionism, cultural-historical activity theory.

## **Liste des abréviations utilisées dans cette recherche**

---

- ASFC : Agence des Services Frontaliers du Canada
- CAQ : Coalition Avenir Québec
- CEGEP : Collège d'Enseignement Général et Professionnel
- CÉR : Comité Éthique de la Recherche
- CFC : Cour Fédérale du Canada
- CISR : Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- CFM : Centre des Femmes de Montréal
- CLSC : Centres Locaux de Services Communautaires
- DDA : Document du Demandeur d'Asile
- ERAR : Examen des Risques Avant Renvoi
- ETPS : Entente sur les Tiers Pays Sûrs
- FAPES : Formation d'Aide aux Personnes en Établissement de Santé.
- FDA : Fondement de la demande d'asile
- IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- LIPR : Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés
- OC : Organismes communautaires
- OIM : Organisation Interaméricaine pour les Migrations
- ONU : Organisation des Nations-Unies
- PRAIDA : Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile
- PFSI : Programme Fédéral de Santé Intérimaire
- SPR : Section de la Protection des Réfugiés
- SAR : Section d'Appel des Réfugiés
- TPS : Temporary Protected Status
- UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

## **Introduction générale**

*« Émigrer, c'est ne plus s'appartenir, voir un nouveau soi émerger dans les limites de l'ancien soi, et s'apparaître de ce fait comme témoin précaire de soi-même »*

(Le Blanc, 2010 : 65).

De nos jours, plus que tout autre phénomène social, celui de la migration est devenu un enjeu important, notamment en Europe et en Amérique du nord qui concentrent, presque à elles seules, les convoitises migratoires de toute la planète. En effet, les mouvements migratoires vers ces continents ne manquent pas d'alimenter des controverses de toutes sortes. Ce qui motive, ici et ailleurs, la multiplication des prises de position de plus en plus controversées. Ces controverses n'émergent pas parce que les mouvements migratoires constituent un phénomène nouveau, mais plutôt, d'une part, parce que « leur mode d'insertion dans le système international les rend beaucoup plus visibles, voire dramatiques ou dysfonctionnels » (Badie *et al*, 1994 : 27) et, d'autre part, par le fait que, les migrations en raison de leur complexité, méritent la plus minutieuse attention. Surtout que, comme le fait ressortir Simon (2008 : 6), les migrations actuelles deviennent « des lieux de production renouvelée, de représentations, de mythes, de cultures et d'identités nouvelles impensées, source d'imaginaires de toute sortes, matrices densément chargées d'affects », par conséquent, terrain de lutte politique et de déploiement de sentiments identitaires et nationalistes de plus en plus extrêmes. D'où la nécessité d'étudier ce phénomène minutieusement et dans tous ses aspects.

Nous étudions donc dans ce travail la carrière migratoire et le processus de (re)construction personnelle des groupes de demandeurs d'asile d'origine haïtienne entrés au Canada par le passage du Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada. En fait, dans le sillage de la sociologie interactionniste de Goffman, nous tenons à saisir, comprendre et analyser les interactions entre ces réfugiés et les cadres structurels relativement à leur accueil et à leur installation au Canada. Nous soutenons que c'est dans les multiples lieux d'interactions entre ces individus et la société d'accueil canadienne que se joue leur (re)construction personnelle et leur carrière, lesquelles relèvent d'une

négociation situationnelle et quotidienne avec l'ordre social, soit « l'ensemble des normes morale qui régule la manière dont les gens poursuivent leurs objectifs » (Goffman, 1963 : 8). C'est en ce sens que nous questionnons les trajectoires géographiques et sociales, mais aussi le système d'activité dans le façonnement de la carrière migratoire et le processus de (re)construction personnelle de ces migrants au Canada.

Pour procéder, nous structurons ce travail en six chapitres. Dans le premier chapitre, nous faisons la mise en contexte et nous construisons la problématique de notre recherche. La question de recherche et les objectifs de travail clôturent notre premier chapitre. Le deuxième chapitre constitue notre cadre théorico-conceptuel. Nous avons à l'idée, comme le soulignent Campenhoudt et Quivy (2011 : 91-92), qu'une manière efficace de définir la problématique d'une recherche, consiste à préciser le ou les concepts clés qui pourraient l'orienter. Par conséquent, ce deuxième chapitre précise les approches conceptuelles et théoriques qui guident notre démarche. En fait, nous précisons, particulièrement, les concepts de carrière, de système d'activité et de reconstruction personnelle qui constituent l'épine dorsale de notre recherche.

Le troisième chapitre élucide le cheminement méthodologique établi pour la collecte et l'analyse des données empiriques. Nous y définissons notre population, les critères de sélection des participants, les enjeux éthiques, les techniques et les outils de collecte des données.

Par ailleurs, dans une recherche scientifique, la partie consistant à présenter et à analyser les données de terrain relève d'une importance cruciale, en ce sens qu'elle permet, au travers de la pertinence et de la richesse des données collectées et de leur mise en sens, de répondre à la question de recherche. En effet, nous organisons la présentation et l'analyse des données en trois chapitres, lesquels complètent les trois précédents chapitres. Le quatrième chapitre présente et analyse les données du terrain relatives aux expériences, plus particulièrement à la traversée irrégulière de la frontière, à l'accueil et à l'hospitalité canadienne vis-à-vis du nouveau venu, à l'attente, aux obstacles rencontrés dans les interactions avec les cadres institutionnels de la société d'accueil et à l'aboutissement des procédures. Le cinquième chapitre fait état de l'œuvre quotidienne de (re)construction personnelle et de façonnement de la carrière migratoire par les activités professionnelles et par le renforcement des capacités académiques. Tout en mettant en évidence les différentes stratégies individuelles d'individualisation mises en œuvre par les sujets-

migrants concernés par notre travail, nous analysons de manière approfondie les contraintes administratives et sociales qu'ils rencontrent dans leur intégration professionnelle et sociale. Ce faisant, nous mettons en évidence les modalités de (re)construction personnelle et de façonnement de la carrière migratoire dans les dynamiques et les jeux d'interactions entre les participants de la recherche et la société d'accueil canadienne. Le sixième chapitre procède à une discussion des résultats empiriques de notre recherche. Nous y faisons ressortir les divergences et les convergences de nos données par rapport aux thèses et recherches des auteurs abordés dans la problématique. De cette façon, nous dégageons l'originalité et la pertinence de notre recherche dans l'observation et la compréhension de la carrière migratoire et de la (re)construction personnelle des demandeurs d'asile d'origine haïtienne entrés au Québec par le passage du Chemin Roxham, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada.

Enfin, nous aboutissons à la conclusion de la recherche, laquelle présente, dans une certaine mesure, un condensé des grandes lignes de la recherche et essaie de répondre de manière claire et précise à la question principale de l'étude.

## **Chap. I.- Vers la problématisation de la migration des demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham**

---

*« Ce n'est pas seulement l'endroit où l'on va qui donne un sens à la vie, mais aussi la façon dont on s'y rend »*

(Lévy, 2005)

Le présent chapitre a pour but de mettre en contexte et de construire la problématique de notre recherche. Soulignons d'emblée qu'en raison de l'actualité de notre objet d'étude, mise à part certaines thèses de maîtrise et de doctorat sur des thématiques connexes (Brachet, 2007 ; Michaud, 2010 ; Lachaine, 2011 ; Maltez, 2011 ; Hristova, 2012 ; Bamba, 2012 ; Seymen, 2017 ; Amode, 2017 ; Lebrun, 2019), les données de recherche portant spécifiquement sur la réalité que nous étudions font largement défaut. Par conséquent, nous nous servons, en grande partie, d'informations de la littérature grise et des conversations libres que nous avons eues avec des demandeurs d'asile provenant de la population qui nous intéresse. Il s'agit pour nous de retracer leur « carrière migratoire ». En fait, ils ont été, pour la plupart, poussés vers la sortie d'Haïti par le séisme dévastateur de 2010 et établis aux Etats-Unis grâce au TPS. Menacés de déportation par l'administration du président Donald Trump, ils se sont, dans une large proportion, rués vers la frontière canado-américaine dans la perspective d'être réinstallés pour se (re)construire au Canada.

### **1.1.- Mise en contexte : Du séisme de 2010 en Haïti à la traversée de la frontière américano-canadienne**

Après le violent séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, ce pays a bénéficié d'un élan de solidarité inouï du reste du monde, tant du point de vue émotionnel et humanitaire que social et économique. Dans la foulée, « le Canada [a accéléré] le traitement des dossiers d'adoption de bébés haïtiens, [a suspendu] les renvois vers Haïti et [a mis] en place un programme spécial pour les mères monoparentales » (Icart, 2017). Quant à la province du Québec, elle a lancé, dès février 2010, « un Programme spécial de parrainage visant à accueillir 3 000 ressortissants haïtiens » (Ibid.). Par ailleurs, aux Etats-Unis, l'administration du président américain d'alors, Barack Obama, en plus d'un moratoire sur les déportations de ressortissants haïtiens illégaux vers Haïti,

a aussi accordé, en date du 21 janvier 2010, aux Haïtiens en situation irrégulière aux Etats-Unis et à ceux qui s’y sont réfugiés après la catastrophe, la possibilité de bénéficier du statut de protection temporaire (TPS, pour son sigle en anglais). Il s’agit d’un statut de protection migratoire, de six mois à un an renouvelable, accordé aux ressortissants éligibles de certains pays, tels El Salvador, Honduras, Nicaragua, Somalie et Soudan, par le Département de la Sécurité Intérieure des Etats-Unis, en raison des conditions provisoires néfastes qui affligent ces pays qui les empêchent de retourner chez eux en toute sécurité. En date du 21 janvier 2010, l’administration du président Barack Obama a établi que les Haïtiens pouvaient bénéficier du même statut en raison du violent séisme que venait de connaître ce pays. Le TPS, en plus de protéger les migrants concernés contre les expulsions, leur a aussi permis de travailler légalement et d’être éligibles à l’assurance maladie publique du pays.

Néanmoins, l’arrivée au pouvoir des Etats-Unis en 2017 du président Donald Trump a constitué un tournant pour les bénéficiaires de ce statut d’immigration. En fait, avec la publication en 2017 d’un décret sur l’immigration, l’administration américaine a prévu le retrait du TPS en janvier 2018. De fait, tous les bénéficiaires de ce statut se sont subitement sentis menacés de déportation. Surtout que le moratoire sur les déportations avait déjà été levé par le président Obama vers la fin de son mandat. Par conséquent, une bonne proportion des personnes concernées se sont lancées dans l’aventure de trouver une autre terre d’accueil. La plupart d’entre eux s’est tournée vers le Canada. Contournant les référents de l’entente sur les Tiers pays sûrs relativement aux postes frontaliers entre le Canada et les Etats-Unis, ils ont commencé, dès l’été 2017, en passant par la ville frontalière américaine dénommée Plattsburg, à emprunter le passage du Chemin Roxham à Saint-Bernard-de-Lacolle en Montérégie. Dès lors, les médias canadiens ont commencé à relayer en boucle, les informations relatives à des « flux » de migrants traversant la frontière canado-américaine irrégulièrement pour se rendre au Québec en vue de demander l’asile.

En fait, au cours de l’été 2017, des médias canadiens et étrangers se sont mis à relayer des informations sur ce qu’ils ont qualifié de « flux » de migrants qui traversaient la frontière canado-américaine de manière irrégulière pour se rendre au Québec. Ils ont surtout alerté sur les défis d’accueil et d’installation, tant sur le plan provincial que fédéral que ce mouvement migratoire allait poser. Ces alertes répétées ont contribué à soulever de nombreuses questions sur

la migration en général et sur la politique migratoire canadienne, en particulier. En toile de fond, les positions exprimées avaient comme soubassement politique, ce qu'observe ailleurs Jimenez (Poupart et *al*, 2010 : 187-197), à savoir la perception de la migration comme étant une menace à la sécurité nationale. Les migrants concernés ont été appréhendés, dans le discours de certains médias et de certains politiques, comme étant une invasion d'étrangers « misérables » et douteux. En fait, au temps fort des arrivées en 2018, au Québec, des Partis d'opposition ont fait un front uni pour soutenir le gouvernement libéral de Monsieur Philippe Couillard qui alertait sur la saturation de la capacité d'accueil de la province de Québec dans l'accueil des demandeurs d'asile passés par le Chemin Roxham. Madame Nathalie Roy, députée du Parti de la CAQ (Coalition Avenir Québec), faisant écho d'une position prise antérieurement par monsieur François Légault, leader du Parti en question, a soutenu que le Québec n'avait pas la capacité « d'accueillir toute la misère du monde » (Bergeron, 2017 ; Radio Canada, 16 avril 2018 ; Radio Canada, 17 avril 2018).

En outre, les interrogations soulevées ont aussi porté sur la nécessité de protéger les frontières du pays contre ces immigrants irréguliers. Mais surtout, sur la nécessité de reconsidérer l'*Entente sur les Tiers pays sûrs* (ETPS), conclue en 2002 et entrée en vigueur en 2004, entre le Canada et les États-Unis, en vue de définir les règles entourant les demandes d'asile et les réfugiés dans ces deux pays. Selon cette entente, les demandeurs d'asile ayant transité par les États-Unis pour arriver au Canada, seraient jugés inadmissibles à requérir l'asile au Canada. Ils étaient tenus de présenter leur demande dans le premier pays sûr où ils arrivaient, soit le Canada ou les États-Unis. Ce qui les empêchait, sauf exception<sup>1</sup>, d'entrer dans le pays voisin. Néanmoins, vu que l'ETPS ne prend en compte que les cas de migrants qui se présentent aux postes frontaliers réguliers, les sujets-migrants constituant les récents groupes de demandeurs d'asile haïtiens, pour échapper aux référents de l'entente relativement aux postes d'entrée officielle, ont opté pour des points de passage irréguliers dont le passage du Chemin Roxham, à Saint-Bernard-de-Lacolle en Montérégie, au Québec.

---

<sup>1</sup> Selon l'entente sur les Tiers pays sûrs qui ne s'applique qu'aux demandeurs d'asile qui veulent entrer au Canada à partir des États-Unis, tous les demandeurs entrant par des postes frontaliers canado-américains, par train et par aéroports –dans ce dernier cas, uniquement si le demandeur en question s'est vu refuser le statut de réfugié aux États-Unis et est en transit au Canada après avoir été expulsé des États-Unis – sont tenus de faire leur demande d'asile dans le premier pays où ils sont arrivés. Cependant, il y a quatre (4) types d'exception relativement à cette entente, notamment, l'exception concernant les membres de la famille, celle concernant les mineurs non accompagnés, celle concernant les titulaires de documents et celle concernant l'intérêt public.

Notons au passage qu'en date du 22 juillet 2020, en raison du virage sécuritaire de la partie américaine sous l'administration du président Trump, la Cour fédérale canadienne a émis un jugement pour invalider l'Entente sur les Tiers pays sûrs entre les Etats-Unis et le Canada pour cause d'inconstitutionnalité. Même si, en date du 21 août 2020, le gouvernement fédéral a interjeté appel du jugement de la Cour fédérale et que l'Entente demeure en vigueur dans ses termes initiaux, un fait est que, la justice canadienne est parvenue à attirer l'attention sur la nécessité de considérer les migrants impliqués dans ce contexte migratoire dans leur humanité actée dans les principes de la Charte canadienne des droits et des libertés. Un article de journal publié dans la presse canadienne a fait écho du jugement de la Cour Fédérale. En fait, selon la Cour fédérale, « punir des individus simplement parce qu'ils déposent une demande de statut de réfugié [comme le font les Etats-Unis] ne respecte pas l'esprit ou l'objectif de l'Entente sur les Tiers pays sûrs » (Teisciera-Lessard et Gosselin, 2020). Au regard du jugement émis, « l'application de l'Entente par le Canada viole la disposition de la Charte canadienne des droits et libertés qui protège le droit de chaque individu à la vie, à la liberté, sécurité de sa personne » (Ibid.).

En fait, déjà sous les projecteurs médiatiques depuis les mouvements migratoires d'Haïtiens en Amérique Latine<sup>2</sup> entre 2010 et 2017, le phénomène migratoire haïtien a donc brusquement resurgi dans ce contexte canadien et fait l'objet de toutes les appréhensions, partant de son historicité, en passant par ses causes pour aboutir aux enjeux humanitaires et politiques qu'il implique. Les informations médiatiques sur ces migrants tendent à les présenter comme un seul ensemble, ou comme une catégorie indistinctement homogène. Pourtant un constat objectif de la réalité révèle que ce sont des individus avec des caractéristiques sociodémographiques, des histoires, des parcours de vie, des trajectoires géographiques et des statuts liés au sol américain différents les uns des autres. Parmi eux, il y a des enfants nés aux Etats-Unis, citoyens américains dont les parents sont détenteurs de TPS. Il y a aussi ceux et celles qui ont erré d'un pays à l'autre, partant du Brésil, qui cherchait en 2012-2014 une forte main-d'œuvre pour la construction des structures sportives devant accueillir la Coupe du monde de football de 2014 et

---

<sup>2</sup> Paraza-Breedy fait ressortir qu'après le tremblement de terre en Haïti en 2010, le nombre d'Haïtiens émigrés vers différents pays du continent a augmenté en raison surtout de la grave crise humanitaire qu'éprouvait le pays. Ainsi, outre les mouvements migratoires traditionnels vers les États-Unis, le Canada et la France (y compris ses territoires caribéens), on observe au cours des dernières années une nouvelle destination : l'Amérique du Sud, notamment le Brésil, suivi par le Chili et l'Argentine (OIM, 2014 : 9).

les Jeux Olympiques de 2016, en passant par la Guyane, le Paraguay, l'Argentine, le Chili, le Pérou, l'Equateur, la Colombie, le Mexique pour aboutir aux Etats-Unis et y demeurer sans statut. Mais aussi et surtout, il y a ceux et celles qui ne détenaient qu'un visa de tourisme aux Etats-Unis qui sont arrivés au Canada. À les amalgamer tous ensemble, il pourrait devenir difficile, comme le fait ressortir Garneau (2008 : 165) qui réfléchissait sur une autre population de migrant et dans un autre contexte migratoire au Canada, « d'identifier les effets des déterminants historiques, politiques, économiques et sociaux des contextes de départ [et de transit] sur les processus de migration et les modalités d'insertion économique dans la société hôte [...] ». En fait, ces éléments de l'ensemble d'un seul et même phénomène migratoire, apparemment isolés, accentuent la nécessité de porter un regard minutieux sur les parcours migratoires de ces sujets-migrants.

## **1.2.- Problématisation de la situation migratoire des réfugiés haïtiens**

Comme nous venons de l'évoquer, passés par le point de passage irrégulier du Chemin Roxham, les demandeurs d'asile ont commencé à arriver en nombre important au Canada en été 2017. Pour rendre compte de l'ampleur des arrivées, des statistiques d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC, 2019), ont mis en exergue que de janvier à décembre 2017, « 27 890 demandes avaient été reçues ». Pour la même période en 2018, « 27 970 demandes d'asile ont été présentées au Québec, dont 66 % ont été déposées par des personnes qui sont arrivées de façon irrégulière, soient 18 518 interceptions ». Les cinq principaux pays d'origine de ces demandeurs d'asile, précise le site gouvernemental susmentionné, sont le Nigéria, l'Inde, le Mexique, les États-Unis (principalement des enfants de migrants nés sur le sol américain) et Haïti. L'omniprésence médiatique de ces données statistiques a largement contribué à faire perdre de vue que ces personnes (hommes, femmes et enfants) sont des persécutées en quête de refuge. Il s'agit donc d'individus réels engagés de force dans des trajets dans la perspective de se réinstaller en vue de se (re)construire.

Cependant, comme c'était le cas des analyses effectuées au sujet des vagues migratoires antérieures au Canada (Dubreuil et Marois, 2011), dans leur grande majorité, les réflexions effectuées sur les récentes vagues, comme celle de Houle (2019) par exemple, se donnent comme souci principal d'alarmer, en alertant, notamment, sur les conséquences des politiques

d'immigration jugées trop généreuses vis-à-vis des migrants, de faire pression afin de pousser les autorités publiques à envisager les moyens de les contenir, ou même, de les bloquer. De telles préoccupations et interrogations ne sont pas politiquement neutres, même si elles paraissent automatiques et répétitives. Elles s'inscrivent toutes dans la perspective de criminalisation de la migration en générale et de la migration irrégulière en particulier. Comme l'ont démontré Tsoukala (2002), Poiret (2003) et Nakache (2013), cette dynamique de criminalisation vise à construire l'altérité indésirable et à faciliter la mise en œuvre de politiques publiques restrictives vis-à-vis des populations à la dérive en quête de refuge. L'idée sous-jacente à cette manière d'appréhender la migration est que, dans le cas des demandeurs d'asile particulièrement, il est plus utile pour la société hôte, pour préserver son « identité nationale » (Houle, 2019) de les contrôler, de les trier, voire même de les renvoyer en vue de sauvegarder son intégrité socio-culturelle, religieuse et/ou économique-politique. Dans la logique de ces préoccupations unilatérales, la « diversité des parcours » (Garneau, 2008 ; Touré, 2015) et l'hétérogénéité des trajectoires individuelles, ce que les sujets-migrants ont espéré en amont de leurs trajets, ce qu'ils deviennent en aval, c'est-à-dire, après les traversées et les transits ; bref, leur « carrière » est complètement obstruée par ces points de vue reflétant ce que Sayad (1999) qualifie ailleurs de « pensée d'Etat », laquelle est beaucoup plus intéressée à expliquer les migrations dans le souci de mieux protéger les frontières. En ce sens, la migration est abordée tantôt sous l'angle d'une crise ou d'un « défi » (Badie *et al.*, 1994), tantôt au prisme du discours national-sécuritaire<sup>3</sup> qui construit les migrants comme une menace à la sécurité nationale. Par conséquent, la plupart des recherches effectuées sur la question se préoccupent à étudier ses effets sur l'économie (Ambrozini, 1999 ; Sicard, 2015), le socioculturel (Maltez, 2011), la démographie (Tribalat, 2011 ; 2015), et la politique (Palidda, 1999 ; Spire, 2005 ; Mouhoud, 2010) en vue d'envisager des solutions.

---

<sup>3</sup> Il existe une riche littérature critique sur l'approche de la migration comme problème de sécurité. Entre autres, on peut citer les travaux de Bigo (1998a ; 1998b), de Tsoukala et Ceyhan (2001), de Faist (2002) de Crépeau et Nakache (2013) et de Scherrer *et al.* (2010). En fait, il s'agit d'un discours au soubassement politique qui tend à associer la migration à la criminalité. Comme le souligne Tsoukala et al. (Ibid. : 1), « considérés auparavant comme une main d'œuvre bienvenue, les immigrés tendent à présent à être perçus comme des criminels, des fauteurs de troubles, des fraudeurs économiques et sociaux, des terroristes, des inassimilables. Pratiquement au cœur de tous les débats politiques, ils sont transformés en une menace non seulement pour l'État mais aussi pour la société, sa sécurité et son identité ».

Selon notre constat, ces préoccupations, en plus de faire émerger la migration comme menace, constituent un regard unilatéral qui comporte le risque de réduire la réalité de la migration, en général, et les migrants en particulier, à de simples proportions statistiques et, comme Amode (2017) le met en perspective, à des explications fondées uniquement sur des causes déterminantes. Il s'agit aussi pour ces approches de surclasser toutes autres perspectives, particulièrement celles consistant en l'observation, la description et l'analyse objective du « sujet-migrant en mouvement<sup>4</sup> » (Boyer, 2010). À savoir, « l'expérience spatiale des migrants, tant en termes de lieux que de déplacements entre ces lieux, ainsi que sur la manière de rendre compte de cette expérience » (Boyer, *ibid.* : 446). C'est pourquoi, refusant ces perspectives, la présente recherche se propose de comprendre et d'analyser les trajectoires singulières et les expériences individuelles de la migration au Canada d'un groupe particulier, celui des demandeurs d'asile passés par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada. Pour nous, l'analyse de l'expérience migratoire quotidienne de ces migrants dans la perspective des « situations de vie » (Agier, 2018), singulières, porteuses d'espérance et de projets nous semble être plus pertinente parce qu'elle permet de comprendre la diversité des parcours, les continuités et discontinuités d'histoire et les modalités spécifiques de reconstruction personnelle dans le pays d'accueil.

Pour ce faire, nous analysons le *système d'activité* des migrants sur lesquels porte cette recherche, en vue de saisir son rôle dans le façonnement de leur carrière et leur processus de (re)construction personnelle sur le territoire d'accueil canadien. En fait, le *système d'activité* renvoie à « la manière de combiner différentes activités » (Gasselin et al, 2014 : 101) en vue d'aboutir à une situation de vie répondant à des espérances (sociale, économique, psychologique et culturelle) préalablement souhaitées. Indubitablement, il se cache derrière ce phénomène migratoire surmédiatisé, une diversité de parcours, des continuités d'histoire et des modalités spécifiques de reconstruction personnelle qui doivent être mises en évidence, et analysées. Dans cette veine, nous nous appuyons sur Laacher (2005 : 103) qui pense que les trajets, le temps des procédures asilaires et l'expérience de l'attente sont « des moments biographiques et des épreuves différentes » qui permettent de « saisir avec la plus grande pertinence sociologique les

---

<sup>4</sup> Comme le conçoit Boyer (*Ibid.* : 446), « l'analyse du mouvement ne porte pas sur un lieu spécifique, un territoire, mais sur le processus par lequel les individus associent différents espaces, les conjuguent entre eux, leur donnent du sens par l'entremise du déplacement ». Dans notre travail, au lieu de nous concentrer sur les déplacements et/ou les mouvements, à proprement parler, nous prêtons plutôt attention aux activités exercées durant les trajectoires.

systèmes de relations et d'oppositions » qui se tissent et qui, en quelque sorte, façonnent les carrières individuelles. La dynamique de façonnement de la carrière est similaire à ce que (Kaufmann, 2004 : 90) appelle une « quête identitaire ». Dans cette perspective, le sujet-migrant est incapable de se (re)construire comme il le souhaite dans la société d'accueil puisqu'il émane toujours d'une histoire spécifique et est constamment appelé à négocier son devenir avec des contextes qui lui sont imposés. Cependant, dans sa fabrication quotidienne, il travaille sans cesse (re/mises en sens, interprétations, positionnements et repositionnements) les cadres sociaux structurels qui façonnent (ou qui constituent) son individuation. Ainsi, parvient-il à transformer les contraintes en ressources à manipuler pour servir ses objectifs préalablement fixés.

### **I.3.- Question de recherche**

Pour procéder à notre analyse de la carrière migratoire et du processus de reconstruction personnelle des demandeurs d'asile haïtiens passés par le Chemin Roxham, nous posons comme question principale : *En quoi la trajectoire (sociale et géographique) et le système d'activité des migrants façonnent leur carrière migratoire et rendent compte de leur processus de (re)construction personnelle dans le pays d'accueil?*

### **I.4.- Objectifs de recherche**

Notre travail est donc exploratoire, notre stratégie consiste à nous éloigner de l'approche hypothético-déductive consistant en la construction d'un objet d'étude relativement à une hypothèse explicite à mettre à l'épreuve empiriquement. Nous nous fixons plutôt des objectifs de travail, à savoir un objectif principal et deux objectifs spécifiques.

#### **I.4.1.- Objectif principal**

En guise d'objectif principal, nous nous proposons de :

- Analyser les expériences migratoires et le système d'activité des réfugiés haïtiens pour saisir leur portée dans le façonnement de leur carrière, tout en prêtant attention aux continuités et discontinuités d'histoire dans leurs trajectoires géographique et sociale et leurs expériences sociales, politiques, économiques et familiales.

#### **1.4.2.- Objectifs spécifiques**

De façon spécifique :

- En premier lieu, nous rendrons compte des trajectoires effectuées durant tout le processus migratoire, tout en faisant état des défis, tant structurels qu'individuels, auxquels nos participants ont été confrontés dans le système juridique de la reconnaissance du statut de réfugié au Canada ;
- En second lieu, nous tenons à mettre en évidence et à analyser leur système d'activité professionnelle tout au long du processus asilaire pour comprendre leurs efforts d'intégration socioprofessionnelle et leur processus de reconstruction personnelle.

## **Chap. II.- Référentiel théorique et conceptuel : carrière migratoire, système d'activité et (re)construction personnelle**

---

*Le sentiment d'appartenance d'un individu à une collectivité se développe de pair avec la capacité qu'il a de pouvoir exprimer ses besoins, ses attentes, ses suggestions et le sentiment d'être reconnu dans la contribution qu'il peut apporter quelque chose à cette société »*

(Guilbert, 2005 : 9)

Dans le présent chapitre, nous tenons à préciser et à justifier les approches conceptuelles et théoriques qui guident notre démarche. De façon spécifique, nous procédons à une recension critique des approches sur les demandeurs d'asile et les réfugiés, aussi, nous discutons et précisons notre compréhension des approches sociologiques de la carrière migratoire, du système d'activité et de la (re)construction personnelle. Notre recherche analyse l'implication des trajectoires géographiques et sociales et du système d'activité des demandeurs d'asile, reconnus comme réfugiés statutaires, dans le façonnement de leur carrière migratoire et de leur processus de (re)construction personnelle dans la société d'accueil canadienne. Par conséquent, en nous appuyant sur les démarches théoriques de leur élaboration, nous précisons les concepts de *carrière*, de *reconstruction personnelle* et d'*activité*.

### **2.1.- Le fondement empirique de notre recherche**

Notre travail est, d'abord, empirique, puisqu'il se propose de mettre en évidence une situation sociale qui n'a pas encore été étudiée, à savoir la carrière migratoire des migrants d'asile haïtiens qui sont passés par le Chemin Roxham pour présenter leur demande d'asile au Canada, majoritairement à Montréal, entre l'été 2017 et l'automne 2018. Ensuite, il est diachronique, dans la mesure où le phénomène que nous étudions est en évolution dans le temps (Gaudet et Robert, 2018 :11). En outre, nous considérons que l'expérience migratoire de nos participants s'inscrit dans un temps relativement long passant par les trois phases caractéristiques de toute migration : pré-migratoire, migratoire et post-migratoire. Toujours est-il que ces trois phases ne sont pas nécessairement définitives. En fait, pour la plupart des sujets-migrants, les nouveaux départs, les nouveaux transits et les nouvelles installations sont répétitifs et constants.

D'ailleurs, la phase migratoire s'avère elle-même parfois très complexe. Elle est constituée de phases de transits, blocages en divers lieux, voire dans certains cas, de détentions. En effet, notre analyse tient compte de cette longue durée (le temps circulaire) qui caractérise l'expérience migratoire de nos participants. En fait, l'expérience migratoire est pour nous, tout à la fois, les événements personnels et familiaux, ainsi que l'*historique* des départs, des transits, des accueils, des installations et des activités professionnelles (rémunérées ou bénévoles) et non-professionnelles (formations académiques et professionnelles, mise à niveau) entreprises au cours de la durée migratoire.

Notre principal objet d'analyse est le récit. Lequel doit nous permettre d'avoir accès à la subjectivité du sujet dans la narration de son vécu, de ses expériences et de ses interactions sociales en contexte asilaire. Dans l'identité narrative que nous recueillons de chaque participant, nous relevons le cheminement social, tant individuel que collectif, afin de mettre en relation l'histoire personnelle du migrant avec celles des sociétés d'origine, de transit et d'accueil.

Nous tenons donc à approcher l'objet d'étude en mobilisant les techniques méthodologiques de l'approche ethnosociologique. En fait, la recherche ethnosociologique se veut être, selon Bertaux (2010 :15), « un type de recherche empirique fondé sur l'enquête de terrain et des études de cas, qui s'inspire de la tradition ethnographique par ses techniques d'observation, mais qui construit ses objets par référence à des problématiques sociologiques ». La mobilisation de cette approche nous permettra de scruter l'expérience vécue et d'interpréter les traces laissées par les situations sociales singulières des sujets-migrants impliqués dans cette recherche.

## **2.2.- Ancrage théorique et épistémologique de notre recherche : l'interactionnisme symbolique structurel**

Comme nous l'avons déjà fait ressortir, nous considérons la migration, ainsi que le met en évidence Piché (2013 : 62), comme « un processus continu qui établit des circuits de mouvement s'appuyant sur des réseaux, des voies de communication et des rétroactions interpersonnelles et sur une interdépendance systémique dans une économie mondialisée ». Dans cette dynamique, nous saisissons les réseaux migratoires comme étant des producteurs de liens complexes entre les sociétés, les communautés et les individus.

Par notre façon de procéder, nous nous inscrivons, dans la démarche épistémologique de l'interactionnisme symbolique structurel. Cette perspective, en dépit de ces particularités propres, se situe dans celle de l'interactionnisme symbolique (Kaufmann, 2004 : 72). Pour cette dernière approche, qui remonte à Mead ([1934] 2006), l'individu est déterminant dans la construction de son identité. Cette construction de soi se fait par l'entremise des interactions sociales. Par ailleurs, la thèse fondamentale de cette manière d'appréhender le réel social est de considérer l'individu comme un acteur conscient qui participe à sa propre fabrication. Ainsi compris, la fabrication de soi est envisagée comme étant un processus interactif où l'identité de l'individu, conçu à la fois comme un être social et singulier, est façonnée par un processus d'évaluation réfléchi et de comparaison sociale au sein des interactions construites avec les gens qui l'entourent. Goffman (1974) est celui qui a le mieux théorisé les interactions sociales. Selon lui, « il s'agit de cette classe d'évènements qui ont lieu lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe. Le matériel comportemental ultime, fait de regards, de gestes, de mimiques, de postures et d'énoncés verbaux qui s'expriment, intentionnellement ou non, lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe par des individus donnés, dans des situations données. Ce sont donc les signes externes d'une orientation et d'une implication, états d'esprit et de corps que l'on considère rarement en fonction de l'organisation sociale où ils s'insèrent » (Goffman, Ibid. : 7). En somme, c'est l'influence que les acteurs sociaux, par le biais de leurs actions respectives, dans des lieux de présence physique immédiate, exercent les uns sur les autres.

En fait, en se distançant de la tendance chez certains interactionnistes à hypertrophier la capacité des acteurs à se définir par eux-mêmes dans l'interaction, notamment en négligeant le poids des structures sociales, s'appuyant sur Stryker et Burke, Kaufmann (Op. cit. : 71) fait ressortir l'importance de saisir les mécanismes suivants lesquels l'environnement social influence l'individu et comment ce dernier agit sur les structures sociales. Bref, Kaufmann (Ibid. : 73) estime qu'il est important de « mettre en évidence les articulations entre l'intériorité de l'individu et les extériorités sociales qu'il rencontre ». La démarche sociologique interactionniste, tant chez Goffman que chez Kaufmann, se veut être une sociologie situationnelle, circonstanciée et factuelle qui s'appuie sur l'organisation sociale comme pilier fondamental, toutefois, la matière organisée est constituée d'une conjonction d'individus et d'interactions temporaires qui peuvent y prendre naissance. Par ailleurs, « cette sociologie des

circonstances n'évite pas la psychologie, mais ne fait appel qu'à une psychologie dépouillée et étriquée qui convient à l'étude sociologique des conversations, des rencontres de hasard, des banquets, des procès, des flâneries » (Goffman, Ibid. : 8).

Dans cette recherche, nous adoptons cette perspective en dressant une *chronologie réflexive des événements migratoires* vécus individuellement par nos participants. Par *chronologie réflexive des événements*, nous entendons la mise en lumière rétrospective des événements faite par les participants à la recherche. Par ailleurs, pour saisir en acte l'œuvre de construction de la carrière migratoire des réfugiés haïtiens au Canada, nous avons recours à la théorie de l'activité. Nous faisons état de cette théorie au point 2.7 et 2.8 du présent chapitre.

### **2.3- Requête d'asile et statut de réfugié dans l'esprit de la Convention de Genève de 1951**

Quoique généralement associée à la thématique générale de la migration, la thématique de l'asile, mais aussi celle des réfugiés, demeurent relativement distincte de celle-ci, « principalement au niveau législatif, par les différentes logiques qu'elles recouvrent » (Clappe, 2015 : 9). En fait, pour saisir de façon effective l'encadrement normatif du statut de réfugié, il faut se référer à la Convention de Genève de 1951. Celle-ci est l'œuvre de la communauté internationale qui, sous l'impulsion de la Société des Nations, s'était réunie à Genève dans l'objectif de définir la notion juridique de *réfugié*. Lors, cette notion n'a concerné que des groupes de population européens déplacés sous l'effet de la seconde guerre mondiale. Quelques années plus tard, la Convention a été complétée par le Protocole de New York de 1967 qui a transformé « la population des réfugiés en levant les restrictions spatiales et temporelles de la convention initiale qui limitait la définition aux réfugiés européens de la seconde guerre mondiale » (Kobelinsky, 2010 :29).

Dans son article 12, la Convention définit « le réfugié » comme étant « une personne qui se trouve hors de son pays d'origine ou de résidence habituelle et qui ne peut, ou ne veut pas y retourner, parce qu'elle craint d'y être persécutée pour des motifs liés à: sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social » (UNHCR, 2007 :16). Puis, dans les années 1990, les services d'immigration canadienne et américaine ont adopté des mesures afin de permettre à des femmes ayant fait preuve de persécution en raison de leur sexe d'obtenir le statut de réfugié. Ainsi, « les persécutions de viol, de violence domestique,

des mutilations génitales, de mariage forcé, d'infanticide, d'esclavage et d'avortement forcé ont, depuis, ouvert la voie à l'obtention du statut de réfugié politique » (Diouf-Kamara (1996 : 37). Cette ouverture des cadres définitionnels concerne toutes les femmes du monde entier.

Néanmoins, l'obtention du statut de réfugié passe, dans la plupart des cas, par la demande d'asile. Il importe donc de préciser les contours conceptuels et les enjeux du statut juridique (demi-statut<sup>5</sup> migratoire) d'asile. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés entend par demandeur d'asile (requérant d'asile ou candidat à l'asile), « une personne qui recherche une protection internationale et dont la demande du statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision » (UNHCR, 2019). Une personne devient demandeuse d'asile sitôt qu'elle dépose une demande d'asile et se soumet aux procédures instaurées pour la reconnaissance du Statut de réfugié. Dans le système canadien, « un demandeur d'asile [...] est une personne qui est en quête de protection et qui peut faire une demande d'asile auprès d'un agent d'immigration lors de son arrivée à un point d'entrée (poste frontalier, port, aéroport) ou par la suite dans un Centre d'Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada, ou encore dans un bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada » (Lebrun, 2019 : 13). Tandis que, est réfugié au Canada, celui qui obtient ce statut en vertu de la Convention de Genève avant d'être réinstallé au Canada par le biais des programmes canadiens de rétablissement des réfugiés, mais également celui qui a obtenu ce statut après être reconnu comme tel à la suite d'une demande d'asile faite directement au Canada.

Tout comme le Statut de réfugié, la demande d'asile trouve aussi son fondement légal et institutionnel dans la convention de Genève de 1951. Toutefois, même si la convention ne contient pas de disposition spécifique concernant le traitement des demandeurs d'asile, elle demeure un point de départ important pour l'examen des normes de traitement relativement à l'accueil des demandeurs d'asile. Des éléments importants de la Convention, notamment la disposition de l'article 33 sur le non-refoulement et l'interdiction de sanctions pour « entrée

---

<sup>5</sup> La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ne contient pas de disposition spécifique concernant le traitement des demandeurs d'asile. Elle reste néanmoins un point de départ important pour l'examen des normes de traitement concernant l'accueil des demandeurs d'asile, essentiellement du fait que les demandeurs d'asile peuvent ne pas être des candidats qui respectent les critères évoqués par la Convention de Genève et adoptés par les pays d'accueil pour l'obtention du statut de réfugiés. Des éléments importants de la Convention, notamment la disposition de l'article 33 sur le non-refoulement et l'interdiction de sanctions pour « entrée illégale » figurant dans l'article 31, sont applicables aux réfugiés avant une reconnaissance officielle de leur statut. Nous considérons que ces considérations font de la « requête d'asile » un demi-statut.

illégale » figurant à l'article 31, sont applicables aux réfugiés avant une reconnaissance officielle de leur statut. Tout de même, la Convention n'envisage pas un *droit d'asile*, à proprement parler, dans le sens d'une obligation d'accorder le statut de réfugié aux requérants, mais uniquement « un droit à demander l'asile » (Hristova, 2012 : 21). Dans cette optique, sitôt que le revendicateur du statut de réfugié fait sa demande d'asile, les prérogatives de la Convention s'estompent pour céder la place à leur accommodement aux normes nationales de traitement des cas. En ce qui concerne le Canada, la définition de la Convention de Genève est acceptée telle quelle et fait partie de la loi canadienne sur l'immigration.

#### **2.4.- Le droit d'asile : tension entre droits humains et droit régalién de l'Etat hôte**

La Convention de Genève laisse au système d'immigration nationale des pays auprès desquels le demandeur fait sa demande d'asile de décider si ce dernier peut effectivement prétendre à une protection internationale. Dans le cas où l'analyse des dossiers met en évidence qu'un individu ne craint pas et/ou ne fuit pas la persécution des agents d'un Etat pour les motifs susmentionnés, ce dernier se trouve, de fait, défavorisé dans l'acquisition, par voie régulière du droit d'asile et du droit de s'installer dans un pays signataire de la Convention. Cette réalité démontre que le trajet juridique et social nécessaire à passer de demandeur d'asile au statut de réfugié statutaire, est particulièrement complexe et incertain. En fait, cela implique nécessairement de prendre en considération des paramètres politiques et économique dans l'analyse par le pays d'accueil des dossiers des demandeurs d'asile.

Par conséquent, comme le montrent beaucoup de travaux, les requérant(e)s d'asile constituent une catégorie juridico-sociale précaire et vulnérable (Lacroix, 2003 et 2004 ; Laacher, 2005 ; Kobelinsky, 2010 et Felder, 2016). Ils sont généralement « soumis à des conditions de vie et de traitements institutionnels qui les assignent, à la fois, à l'attente d'un statut juridique protecteur et à la précarité sociale, professionnelle et économique » (Felder, *ibid.* : 9). Ainsi, face aux enjeux migratoires contemporains, dans les pays d'accueil traditionnels, des politiques publiques sont même mises en place pour dissuader les potentiels candidats à l'asile. Ces politiques, non seulement restreignent les mobilités spatiales et les (ré)installations des individus concernés, mais aussi, comme le fait ressortir Lacroix (2003 : 180), elles « altèrent en profondeur [leur] subjectivité [...] en les enfermant dans des définitions désuètes et à peu près

impertinentes, compte tenu du contexte international actuel ». Ce qui contribue à la complexification des procédures de reconnaissance du Statut de réfugié des demandeurs d'asile.

## **2.5.- De l'appréhension des récentes affluences migratoires**

Même si les récentes affluences de demandeurs d'asile haïtiens passés par le Chemin Roxham ont, dans une certaine mesure, allumé les projecteurs sur la question migratoire haïtienne au Canada, il faut souligner qu'elles n'ont rien de surprenant au regard de l'histoire migratoire entre les deux pays, notamment entre la province du Québec et la République antillaise d'Haïti. En fait, Icart (2006), grâce à des notes historiques éparses, fait remonter les premiers liens entre les deux pays à la période coloniale du XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment, à la faveur de l'histoire du commerce inter-colonial, formé d'un « petit triangle commercial, entre Québec, Port-Royal et Saint-Domingue » (Ibid. : 46). Ayant en commun, la langue française, la religion catholique et le passé colonial, la province du Québec et Haïti ont initié, via leurs élites respectives, des échanges réciproques, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, soit exactement dès 1901. Néanmoins, ce n'est qu'en 1937, comme le note Icart (Ibid. : 47) que le Canada et Haïti ont établi « leurs premières relations diplomatiques, faisant d'Haïti un des premiers pays avec lequel le Canada engagea des liens formels en son nom ». Cependant, les premières vagues migratoires importantes d'Haïtiens au Canada remontent aux années 1960 et 1970. Comme le souligne encore Icart (Ibid. : 49) « à la faveur de deux événements concomitants, le décollage économique du Québec, dans la foulée de la Révolution tranquille, qui entraîna un appel de compétences, et la féroce dictature de Duvalier père qui s'abattait sur Haïti à partir de 1957, poussant à l'exil des milliers de professionnels, Haïti deviendra le premier pays fournisseur d'immigrants du Québec ». C'est aussi ce que révèle la recherche de Labelle et al (1983) sur la circulation de la force de travail caraïbène et son insertion au Québec.

En fait, à cette époque, en pleine guerre froide entre l'Est et l'Ouest, la réalité de certaines sociétés d'Afrique, d'Amérique du sud, du Centre et de la Caraïbe était marquée par une pauvreté et une misère qui se généralisaient sur des pans entiers des populations de ces pays constitutifs de ce qu'on appelait alors le Tiers Monde (Rist, 2013). En effet, mis à part les efforts des institutions internationales comme l'ONU pour promouvoir le développement économique et la solidarité humanitaire, pour les populations concernées, la migration de travail se présentait

comme étant un réel palliatif. D'ailleurs, dans le contexte postcolonial, cette forme d'immigration a constitué, dans une certaine mesure, l'une des principales médiations entre les sociétés industrialisées d'Europe et d'Amérique du Nord et le reste du monde. Comme le met en perspective l'analyse de Labelle *et al* (1983), la réalité de la migration Haïtienne au Canada s'enracine dans cette même logique. Il s'agit des mêmes rapports qu'entretiennent généralement les centres « développés » avec les périphéries « sous-développées ». Selon ces auteurs (Ibid. : 74), « la migration dans le contexte du sous-développement ne peut se comprendre si elle n'est pas rattachée organiquement au système économique mondial et à son évolution ». Dans une certaine mesure, cette approche rejoint celle de Seymen (2017 : 58) qui subordonne la migration des individus à la généralité des circulations économiques, financières et informationnelles intrinsèques à la mondialisation. Dans cette optique, les mouvements migratoires sont présentés comme étant uniquement des effets pervers des mouvements financiers et économiques. Cette lecture de la question s'inscrit dans la perspective classique de n'expliquer la migration que par ses « facteurs déterminants » (Amode, 2017 : 6). À notre sens, une telle approche se révèle être limitée car, négligeant l'expérience individuelle des migrants, elle fait des conditionnements macro-structurels (politiques, économiques et financiers) les seules explications de la migration.

D'où la nécessité de contourner ces lectures relativement unilatéralistes et généralistes pour s'intéresser aux histoires des individus réels, engagés, du point de vue cybernétique, dans les expériences migratoires. En ce sens, notre recherche analyse la carrière migratoire des réfugiés haïtiens, en prêtant attention à leur subjectivité et aux réseaux intermédiaires qu'ils mobilisent. De nos jours, comme démontrent, entre autres, les analyses de Faist (1997) et de Simon (2008), l'appréhension des nouvelles formes de mobilités en termes de *circuit*, de *réseau* et de *voies de communication* se révèle être très pertinente. En ce sens, cette manière de procéder nous force, à la suite de Touré (2015 : 10), à prendre en considération « l'approche par les réseaux sociaux » dans la compréhension du rôle des acteurs sociaux dans le projet migratoire et les dynamiques relationnelles à l'œuvre durant les différentes étapes de la migration. Dans cette veine, notre recherche appréhende la trajectoire migratoire (sociale et géographique) des réfugiés haïtiens par l'entremise de la perspective conceptuelle de la carrière migratoire.

## 2.6.- La pertinence du concept de carrière dans l'appréhension de la question migratoire

Dans ce travail, le concept de carrière est saisi à partir de sa formalisation initiale par Becker (1985 [1963]) et ensuite par Goffman (1968). En fait, le concept de « *carrière* » provient de la sociologie du travail qui l'utilise principalement dans l'analyse de la mobilité professionnelle. Mais le contenu de cette notion, comme l'atteste Hugues avant Becker (Cité dans Martiniello et al, 2010 : 9), « n'est en aucune manière épuisé par l'énumération d'une série de réussites professionnelles. [Car], il y a d'autres points sur lesquels la vie d'une personne se rapporte à l'ordre social, d'autres chemins vers la réussite, la responsabilité et la reconnaissance sociale ». En effet, dans les années 1960, Becker s'en est approprié dans son analyse explicative et diachronique de la déviance. Par le biais de ce concept, ce dernier a donc mis en évidence « le processus de passage du déviant par différents stades, séquences ou états » (Martiniello et al., Ibid. : 9). Avec son appropriation, le concept de carrière a dépassé la conception classique définissant la carrière uniquement dans le rapport de l'individu au monde professionnel. En fait, il le définit plutôt comme une démarche progressive de changement de statut et/ou de position. Il s'agit, comme le fait ressortir Vahabi (2014 : 14), « de construire des modèles séquentiels de passages d'une position à une autre, de considérer l'histoire des individus comme une série d'engagements envers les normes et les institutions, impliquant des changements de comportements et d'opinions ». Dans cette dynamique, la carrière se donne comme étant « une succession d'événements, modulés par des activités motrices, liés les uns aux autres dans des contextes spatio-temporels déterminés » (Martiniello et al., 2010 : 11). Dans l'appréhension faite de ce concept par la sociologie des migrations, la trajectoire biographique individuelle des migrants se révèle être le principal terrain d'observation des changements et des mobilités qui opérationnalise la carrière.

Pour sa part, Goffman (1968) appréhende la carrière en tablant sur les dimensions morales des représentations des sujets en interaction. En fait, dans sa perspective, le concept de carrière morale aide à identifier les « cycles des modifications » qui encadrent et structurent les appréhensions que l'individu se fait de lui-même selon les représentations et les évaluations que les autres acteurs interactifs ont de lui et qu'il estime provenir d'eux. À notre sens, la pertinence de cette approche de la carrière faite par Goffman, tient au fait qu'elle intègre la dimension de l'imaginaire du sujet en question. En fait, dans son processus de construction personnelle,

l'individu en interaction module et modélise son identité en négociant sa subjectivité, non seulement avec son propre regard sur lui-même, mais aussi avec le regard des autres sur lui. En ce sens, son identité sociale est conçue dans une dépendance vis-à-vis des relations sociales au sein desquelles il est engagé.

L'intérêt pour nous, dans le cadre de ce travail de recourir au concept de *carrière* dans l'analyse de la trajectoire (géographique et sociale) migratoire des sujets-migrants haïtiens, est la possibilité que donne cette démarche d'articuler des niveaux d'analyse traditionnellement disjoints par la sociologie des migrations. Donc, par le biais de la carrière, nous articulons « les faits objectifs relevant de la structure avec les changements dans la subjectivité des individus » (Vahabi, Ibid. :14). En fait, la carrière résulte d'une démarche d'apprentissage sur le long terme où le sujet-migrant s'investit physiquement dans des activités diverses et subjectivement, les approprie comme éléments de construction de soi dans la société d'accueil. Il s'agit pour lui, comme le souligne Martiniello et Rea (2011), « à la fois d'un processus d'apprentissage d'une pratique et d'un changement de l'identité sociale ». Cela dit, le concept de carrière permet de mettre en évidence la dimension objective des trajectoires en tablant sur les statuts (migratoires et personnels) et les positions sociales (dans une comparaison intra-temporelle). Aussi, cette même démarche permet de mettre en évidence la dimension subjective de la (re)construction de la vie du sujet-migrant et des moyens qu'il mobilise pour atteindre ses objectifs à court, moyen et long terme. La carrière se constitue donc de plusieurs « sous-carrières » qui s'enchevêtrent les unes aux autres selon des relations causales ou non. Dans cette veine, dans le façonnement de sa carrière, le sujet-migrant fabrique sa vie dans une interaction complexe avec les catégories sociales et les cadres structurels qui encadrent et modulent ses trajectoires (migratoire et biographique).

En somme, en nous basant sur la *carrière migratoire* des réfugiés haïtiens, nous rendons compte, de façon conjointe et intriquée, du point de vue microsociologique, de la façon dont les individus s'investissent dans les activités pour se (re)construire. Du point de vue mésosociologique, nous rendrons compte de comment ils interagissent avec les cadres structurels en mobilisant des réseaux intermédiaires pour négocier avec les conditions et les contingences des parcours et des installations. Pour chaque déplacement (départs, transits, installations ; nouveaux départs, nouveaux transits, nouvelles installations, etc.), nous analyserons, de façon

diachronique, les expériences individuelles pré-migratoires, migratoires et post-migratoires des réfugiés pour rendre compte, comme l'indique Dubois (2010 : 36) de la « perspective mouvante » dans laquelle ils voient leur « vie comme un tout et interprète[nt] la signification des différents attributs, actions et des choses qui [leur] arrivent ».

## **2.7.- Choix d'une approche combinée : Carrière migratoire et activité**

Pour mieux saisir notre objet d'étude, nous combinons l'approche conceptuelle de la *carrière migratoire* avec la démarche théorique de la théorie de l'activité (Vygotsky, 1986 ; Engeström, 1999) qui conçoit toutes les formes spécifiquement humaines du comportement psychologique et social comme étant nées de besoins (matériels et/ou subjectifs) et s'orientent vers un objet qui, à son tour, est projeté vers des résultats escomptés. En fait, l'approche de la carrière nous permet de mettre en évidence, comme le souligne Vahabi (2013 :14), l'articulation « des faits objectifs relevant de la structure avec les changements dans la subjectivité des individus ». Et, l'approche de l'activité, pour sa part, nous permet de mettre en évidence les implications réelles du sujet-migrant dans le processus de (re)construction de sa vie.

L'opérationnalisation de la *carrière migratoire* dans notre travail s'observe dans les mouvements, horizontaux et/ou verticaux, provoqués par les activités entreprises et les interactions quotidiennes observées tout au long de l'expérience biographique et migratoire du sujet-migrant, tant dans son/ses pays de transit que dans son pays d'installation. Les multiples changements que vit le sujet-migrant au cours de sa trajectoire migratoire sont de plusieurs ordres –statut migratoire, professionnels, familiaux– et affectent son positionnement social tant par rapport à sa société d'origine que dans celle d'accueil. Ce processus rend compte d'une carrière. L'articulation de ces changements avec l'expérience migratoire nous aide à mieux saisir comment ces deux dimensions (changements vécus individuellement et trajectoire migratoire) s'influencent et s'enchevêtrent mutuellement. De surcroît, nous tenterons de mettre en évidence d'autres logiques qui sous-tendent le/les déplacement/s et les choix opérés, tant en lien direct avec les déplacements que durant les étapes qui précèdent et suivent chaque déplacement. L'un de nos soucis principaux est de dépasser les approches de la migration fondées sur la logique des relations de cause à effet, traditionnellement mises en perspective dans les analyses de la question migratoire internationale.

## 2.8.- La reconstruction personnelle par les activités : Les cadres de la théorie de l'activité

Dans sa démarche, la théorie de l'activité se situe à la croisée des chemins entre la perspective pragmatique et la perspective interactionniste. Cette théorie tire son origine dans les travaux de Vygotski (1986), mais son modèle le plus achevé a été développé par Engeström (1999). Comme le souligne Felder (2016 : 18), à la suite de Tosquelles, « activité ne veut pas dire mouvement quelconque ni mouvement adapté. Activité [s'entend comme étant une] *activité propre* qui part et s'enracine dans le sujet actif pour s'épanouir, le cas échéant, dans le contexte social ». De toute évidence, toute activité appelle à des actions individuelles, par contre, on ne peut pas réduire toute activité à de simples additions d'actions individuelles. Les activités humaines quelles qu'elles soient, selon Lantolf et Genung (2000 : 4), « sont médiatisées par des artefacts culturellement élaborés et des relations sociales ». De ce fait, les systèmes d'activités et les interactions qui vont avec, dans leur diversité et leur complexité, favorisent la réactualisation du vécu, tout en plaçant l'individu dans une posture permanente de comparaison intra-temporelle entre le présent et le passé. Cette perspective offre plus de liberté pour façonner l'avenir souhaité en sollicitant tant ses aptitudes personnelles que les processus créatifs de son environnement immédiat. Le système d'activités des sujets-migrants dans le contexte canadien sont d'ordre économique, (un emploi qualifié ou non-qualifié rémunéré), social (une occupation bénévole), de construction personnelle (l'investissement dans une formation académique et/ou professionnelle, une mise à niveau). Ses relations sociales sont entretenues et médiatisées dans et par ces activités, lesquelles se donnent comme étant médiation entre l'individu et le monde extérieur. De ce point de vue, les activités permettent à l'individu de se (re)construire<sup>6</sup>. Ce processus de (re)construction renvoie essentiellement, comme l'indique Felder (Ibid. : 18-19), à la « mobilisation subjective qui sous-tend l'action, et avec elle, à la fois la construction d'un monde [social] et la réalisation du sujet ». C'est donc dans une telle dynamique interactive entre l'individu (le sujet-migrant) et la société (ses réseaux sociaux) que se tisse la carrière migratoire.

---

<sup>6</sup> Il est important de souligner qu'il existe aussi la possibilité que certaines activités entreprises (les activités déviantes) puissent contribuer à la perte de l'individu. Autrement dit, il n'y a pas que des activités constructrices, il y a aussi des systèmes d'activité qui s'avèrent destructeurs. Toutefois, dans le cadre de cette recherche, nous ne nous sommes pas concentrés sur les activités destructrices. Dans le cas des réfugiés haïtiens qui nous intéressent, nous n'analysons que le système d'activités qui contribue à la (re)construction personnelle.

Comme problématisée, notre recherche veut mettre en évidence (c'est-à-dire, comprendre et expliquer) l'œuvre de (re)construction de la carrière migratoire des vagues de demandeurs d'asile ayant traversé la frontière américano-canadienne entre l'été 2017 et l'automne 2018 pour s'installer au Québec (à Montréal, pour la plupart). En effet, nous analysons la (re)construction personnelle des individus concernés au travers de leurs systèmes d'interaction entre les structures (normatives et sociales) d'obtention du statut de réfugié et le vécu quotidiens avec les statuts (demandeur d'asile, réfugié). Il s'agit aussi d'analyser les défis d'intégration professionnelle et sociale des participants. Mais aussi, de façon particulière, les changements observés, au niveau des activités et de la vie quotidienne, avec l'obtention de la reconnaissance du statut de réfugié. Notre analyse saisit le processus tant individuel que social par lequel le demandeur d'asile haïtien, devenu réfugié au Canada, entre contraintes structurelles et aléas quotidiens, procède à « être sujet de son existence » par le truchement de système d'activité quelconque. Pour nous, le processus de (re)construction personnelle et/ou de sa vie, ou mieux le dessin du cours de sa vie implique un travail ardu, complexe, éprouvant et risqué.

Comme éléments d'opérationnalisation, le processus de (re)construction personnelle des sujet-migrants est constitué principalement d'activités, bénévoles et/ou rémunérées, entreprises, mais aussi, d'occupations familiales et d'autres préoccupations existentielles de la vie. En fait, comme le met en évidence Vahabi (2013 : 32), « l'accès au travail est un élément-clé de la construction [de l']identité sociale positive, et il inscrit généralement l'individu dans un mouvement lui permettant d'élaborer ses choix pour le futur ». En fait, au lieu d'être mené par les circonstances historiques structurelles, l'investissement personnel du sujet migrant dans les activités le conduit à s'assumer et à se faire (se réaliser).

### **Chap. III.- Démarche méthodologique : élucidation du cheminement empirique de la recherche**

---

*« Il n'y a point de méthode facile pour apprendre les choses difficiles ».*

(De Maistre, In Barthélemy, 1859)

Dans ce chapitre, nous procédons à un exercice d'opérationnalisation de la méthodologie du travail. Comme notre démarche l'atteste, notre approche est qualitative. L'approche qualitative est la plus adaptée à notre question de recherche et à nos objectifs. Guba et Lincoln (2004 :19) précisent que l'approche qualitative « permet de juger du contexte, de refléter la signification et de rendre compte de la raison d'être des comportements individuels ». Dans notre démarche, les participants sont incités à camper une identité narrative qui reflète leur carrière et leur combat quotidien en vue d'une (re)construction personnelle. En fait, nous définissons ici notre population, les critères de sélection des participants et nous présentons les techniques et les outils de collecte des données.

#### **3.1.- Précisions méthodologique et enjeux éthique de la recherche**

Il s'agit pour nous d'inciter nos participants à parler, dans leur propre langage, de leur vie, de leurs expériences et de leurs situations de vie dans le processus asilaire au Canada. En effet, pour suivre leurs trajectoires (sociale et migratoire), nous avons prêté attention aux repères suivants : le pays d'origine, les pays de transit, l'arrivée au Canada (donc au Québec), les activités entreprises avant et après l'arrivée, les relations sociales tissées, les perspectives d'intégration sociale et professionnelle. En somme, nous avons fait ressortir, tout en prêtant attention à la chronologie réflexive des événements faite par nos participants, les trajets sociaux et géographiques effectués, les activités exercées, le sens attribué aux investissements personnels dans les activités, les supports reçus, les calculs implicites et explicites effectués, les stratégies d'adaptation mises en œuvre. Bref, nous avons campé, à l'aide des récits recueillis, l'œuvre de construction quotidienne de la carrière migratoire de nos sujets-migrants. Tout de même, comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes conscients qu'en dressant une « identité narrative », il y a le risque, chez la plupart des individus d'enjoliver et/ou de dramatiser son passé en vue de

le conformer à un idéal recherché. En effet, dans le cadre de nos entretiens biographiques, nous avons été vigilants afin de diminuer les effets de ce risque et les distorsions que cela aurait pu causer à notre recherche.

Par ailleurs, une telle démarche implique d'importantes considérations éthiques, notamment en ce qui concerne les contradictions entre l'intentionnalité de notre recherche et les possibles effets de notre pratique de recherche sur les sujets qui constituent notre population, laquelle est, à plusieurs égards, considérée comme vulnérable (Mondain et Bologo, 2009 ; Mondain et Sabourin, 2009). En effet, des mesures déontologiques ont été prises en considération afin de nous assurer que notre recherche soit éthiquement justifiable et ne représente aucun danger et/ou risque pour les participants. Conformément aux normes déontologiques de l'Université d'Ottawa, nous avons prêté attention au respect des principes éthiques régissant la déontologie de la recherche qualitative dans les Universités canadiennes, afin d'éviter de porter atteinte à l'intégrité morale et psychologique des sujets participants. En fait, tous les énoncés de la politique canadienne en matière d'éthique de la recherche, mais aussi les différentes rubriques relatives au document de demande d'approbation éthique de l'Université d'Ottawa, ont été pris en considération et soumis à l'évaluation du Comité Éthique de la Recherche (CÉR) de ladite Université.

### **3.2.- Techniques et outils de collecte des données : entretien biographique et fiche « Ageven »**

Comme mentionné plus haut, il s'agit pour nous de rendre compte des contextes d'expérience et/ou des situations de vie telles qu'elles sont vécues et expérimentées par les acteurs afin de saisir l'œuvre de (re)construction de leur carrière migratoire par l'entremise des activités entreprises. Ce faisant, nous tenterons une jonction analytique entre les récits individuels (le matériau discursif) de l'intimité migratoire de nos participants et les cadres structurels (le système canadien : les lois et procédures canadiennes, le marché de l'emploi, les ordres professionnels, etc.) de l'accueil et de l'installation des candidats à l'asile et des réfugiés au Canada. En effet, nous privilégions comme matériaux, l'entretien biographique que nous combinons avec la fiche « Ageven ».

L'entretien biographique comme méthode de collecte des données, tel que le fait ressortir Demazière (2008 : 16), « suppose d'attribuer une place importante aux points de vue indigènes dans l'analyse du monde social et aux savoirs pratiques de ceux qui expérimentent telle ou telle situation ». Dans une telle dynamique, l'individu est invité à camper, en récit, des séquences entières de sa vie (des événements biographiques) et, nous les analysons dans une démarche qui prête attention à la chronologie des événements, à leurs intrications et aux incidences qu'elles ont eues dans l'histoire globale de la vie de l'individu en question. Autrement dit, l'individu est invité à produire un récit centré sur lui en « rendant compte de fragments de son existence, de pans de son expérience, de moments de son parcours, d'éléments de sa situation » (Ibid. :16) capables de mettre en scène une vie avec un minimum de cohérence interne.

Le souci de saisir le récit en concordance avec le temps de survenance de chaque événement nous porte à recourir à la *Fiche Ageven* en vue de compléter nos données d'entretiens biographiques. Apparaissant « sous la forme d'une grille chronologique sur laquelle figure en lignes les repères temporels [...] et en colonnes les dimensions biographiques retenues pour l'enquête » (Sahed, 2014), la fiche « permet, grâce à sa simplicité d'emploi, une meilleure datation des événements et d'opérer un classement respectif des événements démographiques (naissances et décès), des changements matrimoniaux et des changements de lieux de résidence. Les données obtenues servent à reconstituer avec précision les conditions socio-économiques au moment où se produisent les événements démographiques étudiés » (Antoine et al, 1987 : 36). En fait, la fiche « AGEVEN » constitue une sorte de portrait initial de l'histoire de vie du migrant que nous avons étayé avec les entretiens biographiques. Le traitement de ces deux types de données a été différent mais dans l'analyse, les données ont été combinées ensemble. L'ensemble des données ont servi à dresser de la manière la plus complète que possible la carrière migratoire et la (re)construction personnelle de nos participants.

En termes d'opérationnalisation dans notre recherche, nous avons appliqué la Fiche AGEVEN en amont des entretiens biographiques. De manière spécifique, la fiche nous a permis de collecter au sujet des réfugiés haïtiens, des informations rétrospectives avec une relative exactitude renvoyant à la datation et à l'historicisation de chaque événement biographique survenu au cours des différents trajets migratoires. Puis, l'entretien biographique a permis de saisir avec plus de profondeur et de nuance l'ensemble des expériences sociales, politiques,

économiques et familiales ayant façonné la carrière migratoire de nos participants. La combinaison des deux outils de notre recherche réside particulièrement dans la mise en évidence de l'enchaînement d'événements relevant de différents domaines de la vie des participants (familiaux, professionnels, migratoires) afin de faire ressortir leur éventuelle relation et les incidences sur la carrière migratoire.

Les entretiens biographiques auprès des participants (voir la section suivante pour l'échantillonnage) reposent sur un guide d'entretien (*voir annexe*) qui permet de saisir : qui [homme ou femme]? Motivé par quoi ? Voyage où ? En passant par où ? Dans l'objectif de faire quoi ? En développant quelles stratégies individuelles ? Et en entreprenant quelles activités ? Pour, au final, devenir qui et/ou (re)construire quoi ? Le guide d'entretien biographique s'articule autour des axes suivants :

- Profession exercées au pays natal ;
- Départ, trajets et transits ;
- Expériences (sociales, politiques, économiques, familiales, etc.) et activités entreprises en Haïti, dans les pays de transit et au Canada ;
- Type d'activités ;
- Expérience des procédures d'asile ;
- Expérience de l'accueil, de l'installation et de l'intégration sociale et professionnelle au Canada ;
- Événements significatifs et incidence effective sur l'existence quotidienne au Canada ;
- Perspectives à court, moyen et long terme ;

En outre, nous avons construit une fiche *AGEVEN* pour saisir, de façon chronologique, l'historique des trajectoires singulières et des activités de chaque sujet-migrant participant dans notre recherche. Notre fiche a adressé sur sa ligne de repères :

- L'historique de la situation familiale ;
- L'historique des transits,
- L'historique des statuts migratoire

- L'historique des activités entreprises (au pays natal, dans les pays de transits et au Canada)
- L'historique des événements majeurs ayant marqué de manière significative la vie des participants.

L'historique des activités a mis en évidence les activités professionnelles et/ou bénévoles, l'investissement dans des études et/ou des formations et les occupations qui ne sont ni professionnelles, ni études ou formations. Pour ce qui a trait aux occupations non professionnelles, d'étude ou de formation, nous avons recueilli des données relativement aux activités de loisirs, des tâches domestiques et des activités de développement personnel.

Puis, dans la colonne chronologique de la fiche, on est remonté cinq (5) ans avant le tremblement de terre de 2010, soit en 2005 et on s'est arrêté à 2019. Partir de l'année 2005 a été décidé en raison du fait que ladite année a constitué, pour Haïti un moment significatif. En fait, il s'agissait de la sortie des événements sociopolitiques ayant entraîné la chute et le départ pour l'exil du président Jean-Bertrand Aristide en février 2004. Beaucoup de gens ont été décapitalisés et ont perdu leurs repères à cause de ces événements politiques. Ils ont décidé et/ou ont envisagé, à partir de ce moment-là, d'émigrer pour se (re)construire ailleurs.

### **3.3.- Justification du terrain considéré et du nombre de participants à recruter**

Comme nous l'avons déjà mentionné, la cueillette des données dans le cadre de notre recherche a été faite à Montréal. En fait, les participants à notre recherche y ont été recrutés. Toutefois, un sujet-migrant qui s'est installé à Montréal au cours des six premiers mois ou plus de son entrée au Québec et qui s'est déplacé par la suite, pour des raisons professionnelles, familiales et/ou de réseautage, vers une autre ville de la province de Québec, pouvait aussi faire partie de notre population. L'un de nos participants habite à Gatineau. Il a quitté la région de Montréal en hiver 2018 pour s'installer en Outaouais pour des raisons professionnelles. Nous avons décidé, dans le cadre de cette recherche, de nous circonscrire dans la limite spatiale de la Ville de Montréal en raison du fait que, selon les statistiques disponibles, la province du Québec est celle qui a accueilli le plus grand nombre des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière américano-canadienne par le passage du Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'hiver 2018,

notamment les Haïtiens. Aussi, dans leur grande majorité, les réfugiés haïtiens, pour des motifs entre autres linguistiques et de réseau social, sont installés à Montréal.

Puisque notre recherche est fondamentalement qualitative, nous ne cherchons pas à avoir une représentativité statistique, comme c'est le cas dans les recherches quantitatives. Ainsi que le souligne Lafortune (2006 : 51), « contrairement aux méthodes quantitatives qui abordent la réalité sous ses aspects mesurables tout en visant la généralisation, les méthodes qualitatives proposent une lecture plus compréhensive de l'expérience humaine ». Dans cette veine, nous n'avons limité le nombre de nos participants qu'à huit (8) sujets-migrants. Principalement, des Haïtiens, passés par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018, ayant eu une issue favorable à la suite des procédures asilaires. Nous nous sommes concentrés sur ces migrants en raison des enjeux éthiques que comporteraient le fait d'interviewer des demandeurs d'asile dont le statut est incertain.

En fait, puisqu'il s'agit de réfugiés légalement reconnu comme tels, c'est-à-dire des personnes reconnus dans leur qualité de réfugié au Canada, il n'existait pas de grands défis et d'enjeux éthiques relativement à la mise en confiance et à la manipulation de données sensibles qu'aurait exigé une enquête sur des demandeurs d'asile. Par conséquent, pour recruter nos participants, nous avons fait des annonces publiques sur les réseaux sociaux (Facebook, Tweeter et WhatsApp) en précisant les modalités et les critères de participation à la recherche afin d'inviter les potentiels participants à entrer en contact avec nous. Puis, nous avons approché, entre autres, des organismes communautaires (OC) et/ou des associations telles « La maison d'Haïti » et « le Bureau de la communauté haïtienne » de Montréal. Mais aussi, des personnes-ressources liées, par des liens professionnels, familiaux et/ou amicaux, aux réfugiés haïtiens à Montréal. Aussi, nous avons gardé la porte ouverte à des contacts obtenus par le moyen du *bouche-à-oreille*. L'un des participants a aussi joué le rôle de personnes-ressources en nous mettant en contact avec un autre participant.

Nous avons construit, en guise d'avis de recrutement des participants, une brochure explicitant notre recherche et les objectifs que nous poursuivons que nous avons distribué à des recruteurs et aux potentiels participants afin qu'ils puissent avoir une idée précise de la recherche que nous menions et d'y participer librement et en toute conscience. Un formulaire de

consentement signé par chaque participant a rendu compte de son consentement à participer à l'étude.

### **3.4.- Définition de la population des participants à la recherche**

Notre recherche se propose donc de poser un regard sur le discours de huit (8) réfugiés haïtiens, particulièrement d'hommes et de femmes, âgés entre 18 et 50 ans. Il s'agit de : Dany, Manise, Jacques, Jean, Steeve, Flore, Paolo et Smogade. Conformément aux exigences éthiques relativement à la protection de l'identité des participants, tous ces noms sont des noms d'emprunt. Ils ont été choisis de concert avec les participants lors des entretiens biographiques.

Nous nous sommes concentrés sur une tranche d'âge assez large parce que nous avons pensé qu'un individu âgé de 18 ans a une expérience migratoire différente de quelqu'un de 45 ans ou plus. À notre sens, les différences d'âges permettent de saisir des expériences et des trajectoires diversifiées. Autant dire que notre principal souci dans l'établissement de ces critères de choix est d'avoir comme matériau des appréhensions différentes des trajectoires et des expériences migratoires et professionnelles.

Avec nos huit (8) participants, nous avons conduit huit (8) entretiens biographiques. Nous avons tenu les entretiens en créole haïtien. Ensuite, nous les avons transcrites et traduites nous-mêmes. Le choix de la langue dans la conduite des entretiens s'est fait suivant la préférence linguistique du/de la participant. Pour chaque participant, nous avons administré une *Fiche AGEVEN* (voir en annexe une *Fiche AGEVEN remplie*). Puis, nous avons combiné les données recueillies dans les entretiens aux données recueillies avec la *Fiche AGEVEN* pour mettre en évidence la carrière migratoire et la (re)construction personnelle des réfugiés haïtiens au Canada.

### **3.5.- Codage et méthode d'analyse des données : le logiciel Nvivo et l'analyse thématique**

L'une des tâches fondamentales d'un chercheur dans un processus de recherche est d'analyser les matériaux mis à sa disposition afin d'alimenter la réflexion qu'il entend proposer autour de son objet. Bref, il s'agit d'organiser la *mise en sens* de ses données empiriques en ayant conscience que la construction du sens procède d'une longue et patiente activité de collecte, d'interprétation, de réflexion, de remise en question et de découverte qui, du début à la fin, guide

la recherche. Pour ce faire, les données recueillies sur le terrain ont été transcrites sur fichier électronique et ont été codées à l'aide du logiciel Nvivo. Ensuite, pour pouvoir les analyser, nous avons recouru à la méthode de l'analyse de contenu. Cette méthode est l'une des techniques les plus utilisées dans l'analyse des données qualitatives en sciences humaines et sociales.

En fait, selon ce que souligne D'Unrug (1974 : 23), « le modèle d'analyse thématique est centré sur les notions ou thèmes évoqués à propos de l'objet d'étude. Il s'agit d'obtenir des informations sur cet objet quel qu'il soit : comment il est vécu ou perçu par les personnes ou les groupes, les opinions et croyances avancées, les systèmes d'explication fournis. Dans ces conditions, la démarche la plus simple consiste à se situer d'emblée au niveau du contenu sémantique, sans s'arrêter à l'étude du discours en tant que système de signe ». Il s'agit pour nous d'analyser les contenus sémantiques recueillis dans l'objectif de mettre en évidence les représentations et les jugements des participants sur leurs propres parcours et expériences afin d'atteindre un univers de sens social ou sociologique.

En suivant la démarche de l'analyse thématique présentée par D'Unrug (Ibid. :24). Nous avons procédé comme suit :

- Repérage de thèmes considérés comme importants relativement aux objectifs de la recherche et aux axes des guides d'entretien semi-directif ;
- Les regrouper en « *catégories conceptualisantes*<sup>7</sup> » ;
- Dénombrement des éléments composant ces catégories en fonction de variables caractérisant les sujets de l'étude afin de répondre à la question de recherche.

### **3.6.- Contraintes du terrain et limites de la recherche**

Aucun travail de recherche ne peut prétendre être exempt de limites et de biais méthodologiques. L'important est de toujours chercher à en avoir conscience et à les documenter. Pour ce faire, se questionner sur sa propre pratique, sur son positionnement dans chaque action effectuée, chemin faisant de la recherche, permet à terme, de répondre entièrement

---

<sup>7</sup> Selon Paillé et Muchelli (2012), ces catégories font référence, dans l'étape de l'analyse des données, aux constructions conceptuelles servant à construire le sens (classifier, construire des types) des données recueillies. À cette étape, le chercheur aborde conceptuellement son matériau de recherche avec l'objectif de qualifier les expériences, les interactions et les logiques selon une perspective théorisant.

à l'exercice du « métier d'enquêteur » (Clappe, 2015 : 23). D'emblée, notons que dans le domaine des sciences humaines et sociales, aucune perspective scientifique ne peut prétendre cerner une réalité sociale de façon complètement exhaustive et/ou dans sa totalité. Ainsi dit, toute recherche se veut être une appréhension et une mise en sens relativement partielle de la réalité étudiée. Celle-ci demeure toujours infiniment riche, fluide, complexe et ouverte à l'approfondissement. Cette recherche effectuée sur la carrière migratoire et la (re)construction personnelle des demandeurs d'asile d'origine haïtienne au Canada, n'est pas exempte.

Tout d'abord, dans le processus de cueillette des données empiriques, pour établir les contacts avec la population cible de notre recherche, nous avons essayé d'approcher des organismes qui interviennent auprès de ces populations, entre autres, nous avons approché la Maison d'Haïti et le Centre « N'a Rive », deux importants groupes communautaires haïtiens à Montréal qui sont très impliqués dans l'aide aux migrants, particulièrement aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés dans le pays. Mais, le cadre institutionnel de nos contacts avec ces organismes n'ont pas permis d'avoir les profils recherchés. Il fallait que nous disposions de plus de temps pour tisser des liens avec ces organismes qui sont de plus en plus réticents à mettre les chercheurs en contact avec leurs bénéficiaires. Cette réticence tient apparemment au fait qu'ils sont sollicités par beaucoup de gens qui sont constamment à la recherche d'informations. L'excès de sollicitation crée une méfiance raisonnable relativement aux finalités des recherches effectuées. En grande partie, nos participants ont été sélectionnés dans nos relations directes avec des personnes ressources, pour la plupart, eux aussi, demandeurs d'asile et/ou réfugiés. Un avocat ayant travaillé directement avec des demandeurs d'asile d'origine haïtienne nous a aidé à contacter certains participants.

En dépit des explications fournies relativement au contexte (une thèse de maîtrise dans le cadre d'une obligation académique) et aux objectifs de la recherche, la plupart des participants contactés n'ont pas voulu participer à la recherche. La réticence est plus accentuée chez les femmes. Certaines m'ont souligné qu'elle participerait si elle pouvait le faire par téléphone. Relativement au refus exprimé par certaines femmes de participer à la recherche, nous pensons que l'obstacle tient de la relation d'enquête entre un chercheur masculin et une participante. Le fait pour certaines femmes d'évoquer des paramètres relativement sensibles, certaines fois très délicats, de leur trajectoire sociale et géographique dans une relation sociale d'enquête où

l'interlocuteur, à savoir le chercheur, est un homme, relève d'un défi de taille. En outre, ces populations migrantes, en raison de la manière dont elles sont entrées dans le pays, ont l'impression d'être constamment jugées et/ou montrées du doigt. En fait, tant les hommes que les femmes, ils sont extrêmement difficiles à contacter et à trouver. Beaucoup d'entre eux se méfient de tout le monde, particulièrement des chercheurs et des journalistes, ils ont le sentiment d'être suivis, de surcroît, traqués.

Il faut dire que nous nous attendions relativement à la plupart des difficultés rencontrées sur le terrain. En fait, de par les spécificités de la population des demandeurs d'asile (généralement précaires, fragiles et méfiants envers les chercheurs et les institutions), dans le cadre de nos entretiens, nous avons adopté une approche qui s'apparente beaucoup plus à un dialogue ouvert. De ce fait, nous avons laissé une large marge de liberté aux participants pour qu'ils puissent se sentir libres et confiants dans l'expression de leurs expériences et de leurs trajectoires sociales et géographiques. L'effort le plus important effectué résidait dans la tâche consistant à rassurer le participant de l'engagement éthique conclu de respecter l'anonymat et la confidentialité des données recueillies.

Par ailleurs, nous savons aussi que notre recherche est cantonnée dans le cadre relativement restreint d'une thèse de maîtrise. Par conséquent, certaines de ces limites sont liées aux restrictions (temps de réalisation et nombre de participant) imposées à toutes les recherches académiques au niveau de la maîtrise. Néanmoins, nous espérons par-dessus tout, puisque dans sa démarche, elle suit une logique scientifique, qu'elle puisse contribuer, ne serait-ce qu'un tant soit peu, à la compréhension du phénomène asilaire haïtien en contexte canadien.

## **Chap. IV.- De l'accueil à l'attente : les premiers instants de la construction personnelle au pays d'accueil**

---

*« Pourquoi tant de gens se déplacent-ils d'un point chaud à un point froid ? [...] Si le Sud monte au Nord, c'est simplement qu'il y a un vide à combler. Le Sud, c'est un trop-plein d'individus et de violence ».*

(Laferrière, 2015 : 34-35)

Ce chapitre constitue l'un des deux principaux chapitres où nous faisons état des données recueillies sur le terrain. Nous dressons d'abord un bref portrait des participants à la recherche, puis nous rendons compte de leurs trajectoires (géographiques et sociales) durant leur processus migratoire au Canada, tout en faisant état des défis, tant structurels qu'individuels, auxquels ils ont été confrontés dans le système juridique de la reconnaissance de leur Statut de réfugié. Il s'agit pour nous, d'abord, de mettre en perspective et en discussion les procédures normatives de la demande d'asile et l'interprétation de ces cadres normatifs par nos participants ; ensuite, tout en prêtant attention aux défis d'installations auxquels ils se sont confrontés, d'analyser leurs marges d'action, leur regard sur les parcours effectués, l'expérience de l'accueil, de l'attente et de l'aide (juridique et sociale) reçue aux premiers moments de leur arrivée au Canada. Notre analyse aboutit à l'expression des ressentis individuellement vécus de l'obtention de la reconnaissance du Statut de réfugié par nos participants. Il s'agit pour eux d'un heureux aboutissement après avoir supporté de longues procédures et/ou des interactions complexes avec les cadres structurels nationaux et internationaux (lois nationales sur l'immigration et les conventions internationales sur l'immigration et les déplacements forcés).

### **4.1.- Figure générique, trajectoires et motifs des demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham**

Cette section du travail, à partir des données combinées de notre Fiche AGEVEN et de nos entretiens biographiques, se propose de dresser la figure générique, la trajectoire ou l'itinéraire emprunté et les contraintes de départ des demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham pour se rendre au Canada. Il s'agit pour nous de camper le portrait migratoire, à savoir l'enchevêtrement entre l'identité sociale et les trajectoires

géographiques de nos participants. L'exercice du portrait, comme le font ressortir Eczet et Cometti (2017) « qu'il soit littéraire ou photographique, se donne implicitement comme un mode de connaissance, un moyen d'ériger un destin individuel en figure générique ou un instant de vie en emblème d'un fait historique ». En fait, l'identité sociale, les trajets et les instants de vie qu'ils impliquent permettent de mettre en évidence le profil de nos participants.

**Dany :** Dans le cadre de notre recherche, Dany est le seul participant, détenteur du TPS. Âgé de trente-sept (37 ans) au moment de l'entretien, il a vécu et a travaillé aux Etats-Unis pendant près de huit (8) ans. En fait, persécuté dans son pays, il l'avait fui en 2010 pour se réfugier dans un premier temps en République Dominicaine. Ensuite, il a pris un vol en direction du Mexique avant d'arriver aux Etats-Unis en 2011. Depuis son arrivée, comme il l'affirme, il a toujours cherché à s'intégrer à cette société qu'il croyait pouvoir habiter définitivement. Il est allé à l'école, s'est familiarisé avec les gens dans son entourage.

En réalité, il commençait vraiment à s'intégrer et à se sentir chez lui. Puisqu'il avait quitté son pays en compagnie de sa fiancée, ils se sont mariés et ont eu deux (2) enfants sur le sol américain. Cependant, quand le président Donald Trump est arrivé au pouvoir des Etats-Unis, dès le début de son mandat, il a ouvertement exprimé son intention de revoir la politique migratoire américaine et a menacé directement certaines populations, notamment les communautés haïtiennes bénéficiaires du TPS. Joignant la parole aux actes, il a promulgué un décret sur la migration en 2017 et a demandé aux populations concernées de quitter le territoire dans le plus bref délai en raison de la cessation imminente du programme qui encadrait le statut migratoire du TPS. Une telle situation a créé une panique généralisée chez les communautés ciblées.

Dany explique que dans un tel contexte, il n'avait pas eu d'autre choix que de fuir les Etats-Unis pour trouver refuge ailleurs. Le pays qu'il avait cru pouvoir devenir son ultime pays d'installation était devenu brusquement un transit. Il a alors immédiatement pensé au Canada comme nouvelle destination. En août 2017, il a donc fait ses bagages, accompagné de sa famille, il a suivi le trajet irrégulier du Chemin Roxham pour faire une demande d'asile au Canada. Rassuré par l'annonce publique du Premier Ministre canadien au sujet des personnes persécutées, il a senti que le Canada pouvait répondre à ses aspirations professionnelles,

familiales et sociales. L'obtention du Statut de réfugié après de longues procédures et un long temps d'attente était pour lui la possibilité offerte, avec sa famille, de façonner sa carrière et sa vie dans sa nouvelle société d'accueil.

**Paolo :** Au moment de l'entretien, Paolo est âgé de quarante-cinq (45) ans. Il a un niveau universitaire. En fait, il a commencé un cursus de baccalauréat en Anthropologie à l'université publique de son pays. Toujours dans son pays, il a aussi complété une formation en animation et journalisme dans une école professionnelle. Il a travaillé près d'une dizaine d'années comme journaliste et enquêteur avant d'être persécuté et menacé de mort en raison de ses prises de position politique dans l'exercice de son métier de journalisme. Pour fuir son pays, il a fait la demande d'un visa visiteur des Etats-Unis en 2015, il n'a pas pensé faire de demande d'asile en raison de la rigidité et de l'incertitude des procédures de traitement des demandes d'asile aux Etats-Unis. Il s'est contenté de voyager régulièrement aux Etats-Unis à titre de visiteur. Mais quand en 2017, sous l'impulsion de la nouvelle politique migratoire américaine mise en œuvre par l'administration du président Trump, des centaines de familles bénéficiaires du TPS aux Etats-Unis se sentant menacées ont emprunté le passage irrégulier du Chemin Roxham pour se rendre au Canada dans l'espoir d'y trouver asile, Paolo a profité de cette occasion pour venir au Canada, lui aussi, en transitant par les Etats-Unis. La recevabilité de sa demande d'asile et sa projection dans une réalité nouvelle sont vécues comme une aventure. Il veut saisir tous les opportunités sociales et professionnelles (réelles et symboliques) de cette aventure pour se (re)construire et façonner une carrière dans la société canadienne d'accueil.

**Flore :** Pour sa part, Flore qui évoluait dans les secteurs de l'éducation et des droits de l'homme, était, de façon constante, la cible de menaces et de tentatives d'assassinat. Comme elle, l'explique, la défense des droits humains est un métier à haut risque dans son pays. Cependant, en dépit de ces menaces et tentatives d'assassinat, à aucun moment, elle n'avait eu l'idée de faire une demande d'asile aux Etats-Unis, d'abord, parce qu'elle avait un fort sentiment d'attache à son pays et à son travail, ensuite, parce qu'elle pensait que l'aboutissement d'une demande d'asile aux Etats-Unis était très hypothétique. Alors, elle ne s'est contentée d'y aller à chaque fois qu'elle sentait sa vie très en danger. À la fin de l'année 2016, venant d'échapper à une tentative d'assassinat à la suite de la publication d'un rapport sur l'état des lieux des droits de l'homme dans le pays, elle a pris la décision de quitter le pays définitivement. Partie d'Haïti, elle

a donc transité aux Etats-Unis et a emprunté le trajet menant vers menant à Bernard-Lacolle. Au moment de l'entretien, elle est âgée de quarante-quatre (44) ans.

**Jacques :** Au moment de l'entretien, Jacques est âgé de trente-trois (33) ans. Médecin diplômé à Cuba, il venait tout juste de commencer sa carrière dans un centre hospitalier de son pays. Étant très jeune, il avait une belle carrière devant lui. L'obligation de fuir le pays vient de son implication aux côtés de son frère aîné qui était candidat aux élections législatives du pays. En effet, il avait jugé que c'était bien de s'impliquer pour aider au développement de son pays. Dans la campagne politique, il participait à des émissions radiophoniques et télévisuelles pour analyser et critiquer les positions politiques des autres candidats et promouvoir celles de son frère. En raison de cela, il était devenu la cible de plusieurs attaques et de menaces. Sentant sa vie de plus en plus menacée, en été 2017, il a donc décidé d'emprunter la route de l'exil en transitant par les Etats-Unis pour arriver au Canada par le passage du Chemin Roxham. Sitôt arrivé, il a fait une demande d'asile. Par-delà la quête de la tranquillité et de la sécurité, il voulait profiter de l'occasion pour façonner un meilleur avenir au Canada.

**Jean :** Au moment de l'entretien Jean est âgé de trente-cinq (35) ans. Il a bouclé ses études secondaires, mais n'a pas suivi de cursus universitaire. Il a travaillé pendant plus de dix (10) ans comme enseignant à l'école primaire et comme animateur social et culturel au niveau scolaire. Il a fui son pays en raison de son orientation sexuelle. En fait, la norme sexuelle dominante en Haïti c'est l'hétérosexualité, l'homosexualité n'a aucune reconnaissance légale. D'ailleurs, la population haïtienne dans sa grande majorité, les autorités publiques et les leaders de la société civile, attaché(e)s aux valeurs traditionnelles et religieuses positivement évaluées dans le pays, investissent constamment l'espace public pour mettre en garde contre les comportements et/ou agissements homosexuels associés à une déchéance morale. Dans de tels contextes, les persécutions et les assassinats des personnes identifiées et/ou soupçonnées d'être homosexuelles sont quasi-permanents. Selon Jean, une telle dynamique sociale a complètement bloqué son épanouissement personnel. De plus, en raison de sa gestuelle, de sa manière de parler et de ses goûts vestimentaires, il explique que sa vie a toujours été marquée par des persécutions et un rejet collectif systématique. Il explique ainsi son existence en Haïti :

« Toute ma vie en Haïti, je me suis toujours senti prisonnier. [...] la mentalité des gens dans le pays freinait toutes mes initiatives (long silence). Moi, j'ai toujours senti

que je n'étais pas à ma place. J'ai toujours eu l'impression d'être à la recherche de quelque chose. Je cherchais ma place. C'est la raison pour laquelle j'étais devenu très religieux. J'ai considéré la religion et le travail comme des béquilles qui m'aidaient à supporter mon mal-être. [...] Je voulais à tout prix quitter le pays. J'avais le ras-le-bol, pas seulement de la condition économique du pays, mais aussi de certaines choses que nous avons dans notre culture en tant que peuple. J'ai souhaité laisser derrière moi ces choses et trouvé l'opportunité de commencer une autre vie. Toutes les choses que je me suis privées dans ma vie intime, je voulais me donner la possibilité de les avoir, de vivre ma vie comme je le souhaite ». (*Entretien avec Jean, février 2020*)

Malgré le fait qu'il s'est interdit de vivre publiquement ses aspirations et sa vie intime, il s'est toujours senti en danger. En fait, quand en été 2017, il a décidé de fuir son enfer quotidien pour faire une demande d'asile au Canada, il considère s'être déchargé d'un lourd fardeau. Peu importe ce qui l'attend à l'étranger, rien n'est comparable à la situation vécu au pays natal. Pour se rendre au Canada, il a transité par les Etats-Unis avant d'emprunter la route menant à la frontière canado-américaine pour traverser par le passage irrégulier du Chemin Roxham à Bernard-Lacolle. Par-delà l'incertitude qui caractérise les procédures de la demande d'asile, il se sent libéré du poids d'une société qui le rendait prisonnier. Il explique ainsi son existence et les persécutions qu'il subissait dans le pays. Depuis son arrivée au Canada et la formalisation de sa demande d'asile, il habite et travaille à Montréal. Après une attente de presque trois (3) ans, il a pu obtenir la reconnaissance de son Statut de réfugié. Il affirme être sur la voie de sa reconstruction. Comme activité professionnelle, il travaille dans un centre d'appel et projette de retourner à l'école pour pouvoir mieux intégrer la société d'accueil.

**Smogade :** Au moment de l'entretien, elle est âgée de quarante (40) ans. Elle a un niveau universitaire. En fait, elle avait commencé dans le passé un baccalauréat en gestion, elle ne l'a pas bouclé en raison de contraintes existentielles qu'elle avait. Elle est arrivée à Montréal en décembre 2017. Comme la plupart des demandeurs d'asile du même contexte migratoire, partant d'Haïti, elle a transité par les Etats-Unis et a suivi le trajet menant au passage du Chemin Roxham menant à Bernard-Lacolle. Elle a donc rejoint son conjoint qui est arrivé au Canada de la même façon avant elle. Ce dernier, détenteur d'un visa visiteur des Etats-Unis, a profité, lui aussi, des premières vagues de migrants ayant traversé la frontière américano-canadienne par le passage irrégulier du Chemin Roxham pour s'installer au Canada. Malgré le fait qu'elle détenait, elle aussi, un visa visiteur des Etats-Unis, Smogade affirme n'avoir pas voulu accompagner son

mari au même moment, parce qu'elle ne voulait pas laisser ses deux enfants en bas âge vivre seuls dans le pays.

Mais les menaces dont le couple faisait l'objet étaient les mêmes. En fait, les deux géraient une petite boutique de vente de vêtements et autres accessoires à Port-au-Prince. La dégradation des conditions économiques du pays de jour en jour a entraîné une aggravation des conditions de sécurité, particulièrement à Port-au-Prince où ils vivaient. En effet, ils étaient devenus la cible des voleurs à mains armées qui les rançonnaient presque au quotidien. Ils ont échappé à la mort au moins trois (3) fois. Ne pouvant plus supporter la situation de danger permanent qu'ils vivaient au quotidien, son conjoint a donc fui le pays au début de l'été 2017. Pour sa part, elle s'est réfugiée dans une autre région du pays avec ses enfants. Puisque toutes les activités économiques du pays se concentrent à Port-au-Prince, elle était donc contrainte d'y retourner pour continuer à faire fonctionner son commerce. Mais, avec l'absence de son mari à ses côtés, la situation était devenue insupportable, malgré le fait qu'elle avait changé de quartier à plusieurs reprises. Elle s'est donc décidée de suivre la trace de son conjoint, se résignant à laisser ses enfants avec leur grand-mère.

L'insécurité et les tentatives d'assassinat subies ont mis sa vie (familiale, économique et sociale) en lambeaux. En abandonnant sa situation pour s'exiler au Canada, elle espérait pouvoir se (re)construire. En effet, dès son arrivée, elle a fait une demande d'asile et a obtenu après une attente de près de deux (2) ans la reconnaissance de son Statut de réfugié. Entretemps, elle a suivi une formation professionnelle de courte durée et travaille désormais comme Préposée aux bénéficiaires. Sa principale préoccupation est de réunir sa famille au complet pour mieux s'intégrer et progresser professionnellement, économiquement et socialement dans la société d'accueil.

**Steve :** Âgé de trente-trois (33) ans au moment de l'entretien, il était enseignant et journaliste dans son pays. Il a étudié la communication sociale à l'Université d'État d'Haïti. Persécuté en raison de ses opinions politiques dans l'exercice de son travail journalistique, il a donc été contraint de fuir son pays en vue de chercher refuge ailleurs. Ainsi, en août 2017, profitant des vagues de traversées de la frontière canado-américaine par le passage du Chemin Roxham, il a transité par les Etats-Unis pour suivre le même trajet. En plus de fuir des menaces

et des persécutions, il explique aussi avoir voulu trouver de meilleures opportunités d'intégration professionnelle et sociale. Il n'a pas fait sa demande d'asile aux États-Unis parce qu'il savait que les procédures d'asile y étaient plus compliquées. En traversant la frontière et en faisant sa demande d'asile au Canada, il espérait pouvoir avoir de meilleures perspectives d'intégration et de réalisation de soi.

**Manise :** Au moment de l'entretien, Manise est âgée de trente-sept (37) ans. Elle n'a pas pu boucler ses études secondaires. Elle a traversé toute l'Amérique Latine avant d'arriver au Canada comme demandeuse d'asile. Comme elle l'explique, elle n'avait jamais pensé pouvoir y arriver un jour. Elle cherchait juste un endroit où vivre tranquillement, loin des menaces et des persécutions qu'elle subissait au quotidien en raison de son implication dans une association de femme luttant contre les violences sexuelles dans la localité où elle vivait. En plus des menaces et persécutions, elle voulait aussi fuir les conditions socioéconomiques et le climat d'insécurité généralisée qui régnaient dans le pays. Elle est partie d'Haïti seule, laissant ses trois (3) enfants et conjoint, avec l'idée de trouver une terre d'accueil en Amérique du Sud et de réunir sa famille pour pouvoir vivre mieux et en paix. Sa destination précise n'était pas prédéterminée. Elle voulait arriver au Brésil ou au Chili. Passant par la République Dominicaine, elle a ensuite pris un vol en direction de l'Équateur, de là étant, elle a décidé de se rendre au Brésil. Sitôt arrivée au Brésil, elle voulait y rester définitivement. Elle a effectivement trouvé du travail dans un magasin et elle a travaillé pendant un certain temps. Au bout d'une année, comme elle l'avait prévu, elle a fait venir sa famille. Elle a donc vécu avec sa famille au Brésil pendant trois (3) ans, car, avec l'évolution de la réalité socio-économique après les compétitions sportives, elle s'est rendue compte que ce point d'ancrage ne pouvait pas être définitif et qu'il fallait en trouver un autre.

En fait, l'attractivité qu'exerçait le Brésil à la veille des préparatifs en vue des compétitions footballistiques et olympiques internationales n'était plus la même. Cette attractivité était fondée sur le fait que ce pays cherchait, de 2012 à 2014, une forte main-d'œuvre pour la construction des structures sportives devant accueillir la Coupe du monde de football de 2014 et les Jeux Olympiques de 2016. Après les compétitions sportives, la situation des migrants commençait à se dégrader au Brésil, particulièrement en raison du manque d'emploi. Manise a donc songé à se chercher une autre destination. Alors, elle a donc pris la « route ». Comme toute *route migratoire*, la « route » que Manise évoque fait référence à l'itinéraire emprunté par

beaucoup de migrants qui sont partis de leur pays vers un point d’ancrage en Amérique du Sud (Brésil, Chili ou autre) en vue de traverser toute l’Amérique pour aboutir en Basse Californie, au Mexique afin de franchir clandestinement la frontière américano-mexicaine pour se rendre aux Etats-Unis. En empruntant la « route », Manise a effectivement atterri aux Etats-Unis au début de l’année 2017 avec ses enfants. Depuis le Brésil, son conjoint l’avait quittée et est retourné en Haïti. Après six (6) mois passés aux Etats-Unis, Manise a donc entendu parler du Canada et a décidé, en automne 2017, de quitter le transit américain, pour suivre le passage du Chemin Roxham à Bernard-Lacolle afin de faire une demande d’asile au Canada. Quand elle a traversé la frontière avec ses trois (3) enfants, elle ne savait même pas trop en quoi consistait une demande d’asile. Quand l’agent des services frontaliers lui a dit qu’il fallait faire une demande d’asile, avoir une histoire qui retrace les persécutions qu’elle avait subies et d’apporter les preuves pour justifier sa demande, même sans aucune garantie sur les issues des procédures asilaires, elle dit avoir senti immédiatement que sa vie allait changer pour le mieux. Après son long parcours et les difficultés des trajets, elle pensait pouvoir se (re)construire. Quand après les procédures d’asile elle a obtenu la reconnaissance de son Statut de réfugiée, elle s’est sentie définitivement en position de (re)façonner sa vie et celle de sa famille.

#### **4.2.- Dans les coulisses bureaucratiques et institutionnelles de la demande d’asile : les marges d’action du demandeur**

Dans cette sous-section nous mettons en perspective et en dialogue les cadres normatifs de la procédure asilaire et les expériences individuelles de nos participants. En fait, les sujets-migrants accompagné des enfants, et au nombre desquels comptent nos participants, ont effectué chacun leur trajet avec l’idée, avant tout, de pouvoir faire une demande d’asile au Canada. C’est en tout cas ce qu’explique Steeve lors de notre entretien :

« [...] J’étais en contact avec des gens capable de me donner des informations spécifiques sur le fonctionnement de la société canadienne et des procédures d’asile au Canada. [...] Sitôt que je suis arrivé sur la frontière, j’ai traversé. J’ai fait une demande d’asile sur la frontière ». (*Entretien avec Steeve, février 2020*)

Comme l’a mis en évidence notre terrain, les sujets-migrants concernés par notre recherche ont transité par les Etats-Unis avant d’arriver au Canada. Par ailleurs, certains d’entre eux vivaient aux Etats-Unis depuis déjà plusieurs années et étaient bénéficiaires du TPS

(Temporary Protected Status). C'est le cas de Dany qui, comme nous l'avons déjà mis en évidence, a vécu près de huit (8) ans sur le territoire américain en tant que bénéficiaire du TPS. Se sentant menacé par le décret migratoire promulgué par le président Trump en 2017, il a donc fui les Etats-Unis avec sa famille pour venir au Canada. Tandis que certains étaient informés au préalable de l'*Entente du Tiers Pays Sûr* (EPTS) portant sur l'obligation de faire la demande d'asile dans le premier pays sûr où ils sont arrivés ; vu l'orientation de la politique migratoire américaine depuis l'arrivée du Président Trump, d'autres sont arrivés par eux-mêmes à la conclusion que les Etats-Unis n'étaient plus un tiers pays sûr au regard de l'article 102 de la Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés (LIPR). En effet, partant du territoire américain, ils ont tous évité les postes frontaliers réguliers et ont traversé, de façon irrégulière, par le Chemin Roxham.

En principe, suivant la LIPR, seuls les pays qui respectent les droits de la personne et offrent une solide protection aux demandeurs d'asile sont désignés tiers pays sûrs. La politique migratoire de l'administration Trump a généré de nombreuses craintes parmi un bon nombre d'immigrants installés sur le sol américain. En effet, une bonne partie d'entre eux a décidé de franchir la frontière en vue de demander l'asile au Canada. Cette stratégie d'éviter les postes frontaliers officiels rend, de fait, recevable leur demande d'asile au Canada. En effet, sitôt que la frontière est franchie, chaque personne qui fait une demande de protection ou mieux une déclaration d'asile, c'est-à-dire, qui explique avoir traversé la frontière parce qu'elle est persécutée dans son pays et/ou dans un pays de transit, est reçue par les Agents des Services Frontaliers du Canada (ASFC). Comme témoignent les participants de cette recherche, les Agents leur remettent les formulaires et annexes à remplir, examinent sommairement la recevabilité de leur déclaration, s'assurent que les personnes concernées ne représentent aucune menace pour la sécurité canadienne, leur remettent une lettre de confirmation de cas déferé et le formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA) qu'ils doivent acheminer à la Commission de l'Immigration et du Statut des Réfugiés (CISR) dans les quinze (15) jours suivant leur déclaration. Lors de notre entretien avec Jean, ce dernier nous explique en ces termes son expérience et les sentiments qui l'avaient traversé quand il était confronté à cette réalité :

« [...] Les agents de police nous ont avertis que si nous traversons, nous serons mis en état d'arrestation. Ils nous ont dit si nous étions prêts à assumer les conséquences de notre acte. Ainsi, de manière respectueuse, ils ont procédé à l'arrestation. Nous

leur avons remis tous nos documents. Ils ont procédé à des fouilles pour voir si nous avons des objets illicites ou non autorisés. En fait, à ce moment-là, mon malaise était l'embarras que je ressentais. À aucun moment de ma vie, je n'ai pensé pouvoir être dans une telle situation. Je n'ai jamais imaginé pouvoir être un jour dans la situation de traverser irrégulièrement une frontière. J'ai donc senti que je suis en train de prendre une très grande décision dans ma vie ». (*Entretien avec Jean, février 2020*)

Par la suite, le Fondement de la demande d'asile (FDA) est soumise à la Section de la Protection des Réfugiés (SPR) de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié du Canada (CISR), accompagné des pièces d'identité et, le cas échéant, des preuves de la persécution ou des persécutions subies. La demande fera l'objet ultérieurement d'un traitement conformément aux exigences de la Convention de Genève de 1951 et aux normes et procédures établies par l'Etat fédéral canadien en matière d'immigration et de protection des personnes en danger. Par la suite, le demandeur se présentera à une audience devant un Commissaire de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié (CISR), qui statuera sur la demande en fonction, non seulement des règles de droit national ou international en matière de protection de réfugiés, mais aussi eu égard aux témoignages et aux preuves établies. Il revient au/à la Commissaire siégeant d'établir si le demandeur est qualifié pour obtenir le statut de personne protégée.

Si la réponse est positive, la personne protégée est donc habilitée à produire sa demande de résidence permanente. Dans le cas contraire, il peut, dans un délai de quinze (15) jours, interjeter appel à la section d'appel des réfugiés (SAR). Dany explique avoir reçu une réponse négative lors de sa première audience devant la CISR. Selon lui, cette décision résultait du fait que le Commissaire n'avait pas analysé tous les éléments de preuves fournis dans son dossier. Par conséquent, il a donc interjeté appel auprès de la Section d'Appel des Réfugiés. Après une année d'attente, il a eu son audience devant la SAR et il a été reconnu dans sa qualité de Réfugié. Il a déjà produit sa demande de résidence permanente, il est en attente de son approbation.

Par ailleurs, à l'étape de l'appel devant la SAR, si cette dernière ne tranche pas en sa faveur, il peut se tourner vers la Cour Fédérale du Canada (CFC) pour une demande d'autorisation et de contrôle judiciaire. À ce niveau, si la Cour Fédérale refuse de ré-analyser son dossier, il n'y a aucun recours possible. Le demandeur fait donc l'objet d'une mesure de renvoi. Avant la mise à exécution de son ordre de renvoi, il lui est seulement possible de demander un

examen des risques avant renvoi (ERAR). Il s'agit du dernier recours du demandeur d'asile. L'examen des risques avant renvoi permet d'évaluer et de déterminer les risques de torture, de persécution et/ou de violence que court un demandeur d'asile à qui le statut de réfugié a été refusé si on le renvoie dans son pays. Aucun des participants de ma recherche n'ont expérimenté ces étapes. La plupart d'entre eux ont été reconnus dans leur qualité de Réfugié dès la première audience devant le Commissaire la CISR.

Dans la foulée de ces procédures, soit dès la déclaration de demande d'asile, de l'aide juridique est mise à la disposition de chaque requérant en vue de l'aider à la constitution de son dossier. En fait, des institutions et organismes communautaires (OC) financés par les pouvoirs publics, tels, entre autres, le Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des Demandeurs d'Asile (PRAIDA) et la Maisonnée entrent en jeu pour orienter le demandeur dans sa nouvelle réalité sociale et migratoire. Les OC interviennent généralement dans la recherche de logement, le réseautage, l'intégration ethnoculturelle et la recherche d'emploi. Flore explique :

« [...] J'ai reçu beaucoup de support, notamment des organisations de femmes à Montréal, notamment le Centre des Femmes de Montréal (CFM) avec qui j'ai fait du bénévolat pendant un certain temps. Elles m'ont fourni beaucoup de supports. J'ai participé dans plusieurs séances d'orientation avec elles, elles m'ont aidé à rencontrer une conseillère qui, après un mois m'a référé à une institution qui s'appelle Premier ménage qui travaille avec les personnes âgées qui m'a donné mon premier travail dans ce secteur » (*Entretien avec Flore, février 2020*).

De façon presque unanime, les participants font ressortir qu'à cette étape, on leur a fourni des listes d'avocats et d'organismes communautaires qui interviennent en appui aux personnes et communautés qui présentent un certain degré de vulnérabilité. Selon eux, cette approche canadienne du processus de demande d'asile, se veut être une sorte d'accueil institutionnel et communautaire qui les rassure aux premiers moments de leur arrivée.

#### **4.3.- Regard des demandeurs sur l'accueil, l'hospitalité et l'aide reçue à leur arrivée au Canada**

Dans leur interprétation personnelle, la façon de procéder, depuis la recevabilité de la demande, en passant par la mise à disposition de l'aide sociale et judiciaire jusqu'à l'octroi du permis de travail ouvert, exprime dans une certaine mesure « l'hospitalité » canadienne envers

eux. Cette hospitalité leur permet d'envisager des suites amélioratives dans leur trajectoire. Étant bien accueilli, Jacques qui espère tirer avantage de cette société d'accueil qui permet de rêver. Il pense pouvoir se dessiner de meilleures perspectives d'avenir. Comme il l'explique, l'accueil au centre d'hébergement de Bernard-Lacolle et la mise à disposition de l'aide juridique et sociale « mettent en évidence l'incroyable hospitalité du gouvernement canadien vis-à-vis des gens qui se sentent menacés et qui cherchent refuge au Canada ». Il soutient :

« Je félicite les efforts effectués par le gouvernement canadien pour accueillir les réfugiés du monde entier [...]. Recevoir autant d'étrangers dans un pays en même temps, les régulariser, les permettre de travailler, c'est quelque chose de très généreux ». (*Entretien avec Jacques, février 2020*)

Dans la même veine, Dany met en avant l'aide judiciaire dont il a bénéficié. Il exprime une sincère reconnaissance vis-à-vis de son avocate qui l'a aidé à monter son dossier. Selon lui, l'heureux aboutissement de son dossier est en partie le fruit d'une bonne collaboration avec son avocat. Il souligne :

« J'ai bénéficié de l'aide d'un avocat. Quand j'ai rencontré l'avocat, nous avons discuté ensemble, je lui ai expliqué mon histoire, il m'a aidé à bien constituer mon dossier en m'indiquant toutes les preuves à avoir pour renforcer la crédibilité de mon histoire. Avec lui, c'était une expérience très positive [...] L'approbation de mon dossier est le fruit d'une bonne collaboration avec lui ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

L'expression de la reconnaissance vis-à-vis de l'aide reçue et, particulièrement, l'évocation du concept d'*hospitalité* par les participants n'est pas un fait anodin. C'est une stratégie consciente qui, plus qu'une simple louange de l'hospitalité canadienne, interpelle l'accueillant canadien à mieux les accueillir. Car, la pesanteur morale que charrie le concept d'*hospitalité*, comme le met en évidence (Genard, 2018), « [par] sa capacité de dessiner, de redessiner ou de repenser l'horizon des obligations à l'égard de ceux auxquels il s'adresse ou plutôt qu'il vise et, au-delà, dans son potentiel de réécriture des enjeux du rapport à l'autre dans sa vulnérabilité [...] », convie la société d'accueil à prendre ses responsabilités en allant jusqu'au bout. En ce sens, même si Jacques reconnaît que, sur le plan administratif, l'organisation de la prise en charge dans de tels contextes se révèle toujours être un véritable défi pour les institutions impliquées (parce que ce n'est jamais une situation facile pour un pays de recevoir en même temps autant d'individus sur son territoire), n'empêche qu'il pense « qu'il pourrait y avoir de

meilleures approches » dans l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. C'est une manière pour le sujet-migrant de procéder à une critique de sa condition factuelle. La critique du migrant de sa propre réalité quotidienne démontre que, dans ses interactions avec la structure normative et sociale, elle n'est pas forcément et uniquement un simple dominé de l'ordre social, institutionnel et administratif établi. Quoiqu'il puisse paraître complètement subjugué par les cadres structurels qui encadrent sa quotidienneté, il est subjectivement capable d'entrevoir, voire même d'exiger, sa propre trajectoire.

#### **4.3.1- L'installation : vers la sortie de la vulnérabilité du nouveau venu**

Par principe, un demandeur d'asile est quelqu'un qui a été forcé « de quitter son pays pour des raisons politiques, sociales ou autres [...] échapp[ant] à son contrôle » (Lacroix, 2004 :49). Assez souvent, c'est une personne matériellement au dépourvu, son installation est le premier défi qu'elle affronte. En lieu et place d'intégration, voire d'installation, Lacroix a suggéré de saisir cette réalité de départ au prisme du concept de « stabilisation ». Comme elle le souligne, « dès que la demande d'asile est déposée, il faudra aux demandeurs de l'assistance pour stabiliser leur situation matérielle, sociale et émotionnelle » (Lacroix, Ibid. : 47). En ce sens, dans le cas des demandeurs d'asile concernés par cette recherche, l'appui apporté par les institutions et organismes d'aide est fondamental à cette stabilisation. En fait, tant sur le plan social, matériel qu'émotionnel, les institutions pourvoyeuses d'aide juridique et les organismes communautaires qui les ont encadrés leur ont donné les premiers indices sur la société d'accueil et sur leur possible carrière. C'est le cas de Dany, détenteur du TPS aux Etats-Unis, se sentant menacé par la politique migratoire du président Trump, en quête de tranquillité d'esprit et d'espace offrant de meilleures perspectives de réalisation professionnelle et sociale, il est passé par le Chemin Roxham pour se rendre au Canada dans l'espoir de pouvoir s'établir de façon permanente et de se (re)construire. Dans son cas, la (re)construction de soi renvoie à la remise en ordre de sa vie après les ruptures d'itinéraire (social et professionnel) provoquées par les parenthèses migratoires des pays de transit. En fait, il exprime en ces termes ses premières impressions sur la société d'accueil :

« Le Canada a montré que, contrairement à la position américaine, il était plus accueillant et plus respectueux des conventions internationales sur les réfugiés. Moi, j'ai décidé de fuir les menaces de Trump pour venir au Canada parce que le premier

ministre canadien a même déclaré que le Canada n'entend pas chasser des gens qui sont persécutés. [...] Contrairement avec les Etats-Unis, mon premier contact avec le Canada m'a permis de comprendre que dans ce pays, les droits de la personne étaient très respectés et que les dirigeants canadiens étaient plus soucieux du bien-être de tout le monde, même de ceux et celles qui n'ont pas de statut permanent sur le territoire. Je peux aussi dire que toutes les structures nécessaires à faciliter l'intégration des gens sont mises en place ici ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Ce discours traduit la première impression du sujet-migrant sur le pays d'accueil. En fait, en raison de la condition asilaire où leur sort ne dépend pas d'eux, ils sont en permanence exposés (et possiblement influencés) par les discours médiatiques et promotionnels relatifs à la migration au Canada. D'où, dans certains cas, la reprise de ces discours dans les discours individuels. L'expérience individuelle et quotidienne de la migration canadienne va, indubitablement, conduire à un discours plus nuancé de ces conditions d'immigration. L'appropriation d'un discours fondé sur leurs propres expériences migratoires participe aussi du processus de (re)construction de la vie dans le pays d'accueil.

Pour Manise qui a traversé toute l'Amérique Latine avant d'arriver au Canada comme demandeuse d'asile, la simple idée de pouvoir s'engager dans une possible voie de régularisation est une promesse d'enchantement pour elle. Grâce à l'avocat qui l'a aidée dans le processus et l'aide matérielle reçue de plusieurs organismes communautaires intervenant auprès des demandeurs d'asile, elle se sent désormais « intégrée » et en mesure de réaliser sa vie au Canada. En fait, elle témoigne :

« Depuis que je suis au Canada, [...] je suis tranquille, mes enfants sont à l'aise. Ils vont à l'école, ils mangent à leur faim. Nous avons très peu de soucis. Nous nous contentons de ce que la société canadienne nous permet d'obtenir. [...] ici je trouve du travail... je réponds à mes besoins. Tout est bien pour moi... » (*Entretien avec Manise, février 2020*)

Pour sa part, Smogade s'estime « chanceuse et heureuse d'être au Canada avec quiétude, tranquillité d'esprit et espérance d'un meilleur avenir ». À son sens, puisque le Canada est un pays qui permet de rêver, elle pense pouvoir parvenir à recoller les morceaux si elle obtient le statut de réfugié. Entre autres, depuis son arrivée au Canada, ses premiers moments, l'accueil qu'elle a reçu à la frontière, lui procurent ses premières impressions du pays d'accueil. En ce sens, elle raconte ainsi ses premiers contacts avec le pays :

« Quand je suis arrivée au Canada, j'ai fait une demande d'asile. PRAIDA nous a fourni de l'assistance judiciaire. J'ai eu le support de cette aide judiciaire pour constituer mon dossier d'asile et réunir les preuves. [...] je peux dire que j'ai été très bien accueillie. J'ai bénéficié de l'aide sociale pendant les premiers mois de mon arrivée, puis j'ai eu mon permis de travail et j'ai commencé à travailler dans une manufacture. Je suis contente de ma situation maintenant. Je peux dire que je suis chanceuse et heureuse d'être au Canada ». (*Entretien avec Smogade, février 2020*)

Le sentiment de tranquillité retrouvée et la quiétude d'esprit qui accompagnent le bon accueil et l'aide reçue sont des éléments importants pour la sortie de la fragilité émotionnelle et de la vulnérabilité matérielle et sociale qui caractérisent les demandeurs d'asile. Le fait de fournir de l'aide juridique et sociale aux demandeurs afin de les aider rend moins pénibles les premières étapes des procédures asilaires. Cette approche de l'asile par le gouvernement canadien, en plus de répondre à une certaine nécessité humanitaire occasionnée par l'arrivée en nombre important des demandeurs d'asile à des moments spécifiques de l'histoire du pays, permet aux sujets-migrants d'avoir l'état d'esprit nécessaire à supporter les procédures d'asile et endurer le temps d'attente dans le traitement de leur demande.

#### **4.4.- Se raconter : fondement de la demande d'asile**

Lors de la formalisation de la demande d'asile, le requérant est appelé à exposer le fondement de sa demande. Il s'agit de restituer l'*histoire événementielle*, avec une chronologie précise et détaillée des raisons qui fondent sa demande. Cette verbalisation doit d'abord être faite de façon narrative. Elle a pour objet d'expliquer la persécution subie. En fait, pour une personne qui demande l'asile en raison des risques de persécution politique, religieuse, raciale, ethnique ou liée à son orientation sexuelle, le procédé consiste à remplir le formulaire intitulé fondement de la demande d'asile (FDA) où les événements sont restitués avec leur date de survenance et les acteurs et/ou groupe d'acteurs impliqués, victimes et bourreaux. Pour les femmes, des raisons additionnelles telles que des persécutions en raison de leur sexe, notamment, les persécutions de viol, de violence domestique, des mutilations génitales, de mariage forcé, d'infanticide, d'esclavage et d'avortement forcé ouvrent aussi la voie à l'obtention du statut de réfugié. Peu importe le motif évoqué, des preuves de toutes sortes doivent être fournies à l'appui des faits racontés. Ce qui permettra ultérieurement, lors de l'audience devant la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié (CISR), à un Commissaire d'apprécier la crédibilité du

récit. Cette crédibilité dépend de la cohérence du récit et de son lien avec les prescrits de la Convention de Genève et de la loi canadienne portant sur les personnes en danger.

Paolo fait partie de ceux et celles qui, à un moment donné, se sont sentis menacés et en danger dans leur pays. En été 2017, en transitant par les Etats-Unis, il a profité des premières vagues de traversée pour venir au Canada comme demandeur d’asile. Il a donc organisé son récit en expliquant qu’en plus de sa déception par rapport à l’avènement du président Michel Martelly au pouvoir en Haïti en 2011 et l’incertitude qui a caractérisé et qui caractérise encore l’avenir dans son pays, il n’a pas eu d’autre choix que de fuir en quête de tranquillité et de mieux ailleurs. En ce sens, il explique :

« [...] À l’approche des élections, j’essayais de sensibiliser les gens sur le profil des candidats, j’essayais de les inciter à voter en faveur des personnes avec des programmes politiques réalistes, etc. Par contre, ces mêmes individus que vous essayez d’aider en les sensibilisant, les candidats utilisent ces mêmes personnes pour vous attaquer, vous faire de menaces ». [...] En 2015, j’ai obtenu un visa visiteur et, en raison de la rigidité des procédures de traitement des demandes d’asile aux Etats-Unis, je n’ai jamais pensé faire une demande là-bas. J’y voyageais régulièrement comme touriste. En 2017, alors que beaucoup de gens traversaient la frontière, moi j’ai profité des vagues pour quitter Haïti et venir au Canada en passant par les Etats-Unis ». (*Entretien avec Paolo, février 2020*)

Pour sa part, Flore affirme avoir pris la décision de faire une demande d’asile au Canada en raison des tentatives d’assassinat et des menaces qu’elle avait subies dans le cadre des activités professionnelles qu’elle entreprenait en Haïti dans le domaine des droits humains. Dans son récit, elle explique qu’elle avait survécu à plusieurs tentatives d’assassinat dont la dernière en date remonte à décembre 2016. C’est cette dernière tentative qui l’a poussée à fuir Haïti en transitant par les Etats-Unis pour faire une demande d’asile au Canada. Dans la restitution de son histoire, elle raconte :

« J’ai survécu à environ quatre (4) tentatives d’assassinat. La première en date remonte au 11 août 2011. Je me suis rendue un jour à mon bureau pour animer une formation pour des jeunes, j’ai remarqué la présence de quatre (4) hommes armés qui cherchaient à nous identifier, moi et mon frère. Nous dirigeons un bureau de défense des droits humains. Ils avaient la photo de mon frère, mais heureusement pour moi, ils n’avaient pas la mienne. J’ai donc réussi à m’échapper grâce à cela. Puis, en avril 2013, j’ai survécu à une nouvelle tentative d’assassinat. Lors, c’était tellement flagrant et menaçant, il y avait des organismes internationaux tels, l’Amnesty

international entre autres, qui ont écrit au Gouvernement haïtien pour lui demander de prendre des mesures de sécurité en faveur des membres de mon bureau. En 2015 encore, j'ai présenté un rapport sur la situation des droits humains dans le pays, c'était moi et une collègue. Le lendemain, de la présentation du rapport, on a assassiné mon collègue. On l'a assassiné juste une heure après que je lui ai parlé. On a pris rendez-vous pour nous voir le lendemain. » (*Entretien avec Flore, février 2020*)

Pour ce qui concerne Manise, quand elle est arrivée au Canada, comme elle l'explique, elle n'avait aucune idée de ce qu'était une demande d'asile. Ce n'est qu'avec l'aide de son avocat, qu'elle avait pu produire le récit qui fonde sa demande d'asile. Elle explique son expérience :

« [...] je ne savais pas trop ce que c'était quoi une demande d'asile. On nous a dit qu'il fallait faire une demande d'asile. Qu'il faut avoir une histoire qui fait état de la persécution qu'on a subi. On m'a demandé d'avoir des preuves. C'est mon avocat qui m'a aidé à faire tout ça ». (*Entretien avec Manise, février 2020*)

Ce n'est pas insolite que des demandeurs d'asile ignorent ce que c'est qu'une demande d'asile. En fait, quand une personne est contrainte de quitter son pays, sa première préoccupation n'est pas plus de savoir nommer sa condition que de trouver un refuge. Dans le cas de Manise, c'est en expérimentant la condition asilaire qu'elle découvre l'appellation.

#### **4.5.- Le poids de l'attente : une souffrance transversale et chronique**

Cette sous-section se propose donc d'analyser la souffrance transversale et chronique des demandeurs d'asile ayant participé à notre recherche. En fait, l'attente est l'une des étapes les plus difficiles de la condition asilaire. Elle constitue un poids énorme pour le demandeur. Celui qui est soumis à l'attente vit ce que Karavdic et *al* (2015) nomme ailleurs, une « souffrance multiple », laquelle s'exprime sous diverses formes suivant la personne et suivant son degré d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil. Certaines personnes dans cette situation vivent sous l'emprise du stress et affichent, entre autres, des comportements dépressifs et des angoisses existentielles. D'autres, en guise d'exutoire, se livrent à des consommations excessives d'alcool ou s'inventent d'autres dépendances. C'est une situation qui peut se révéler difficile et très complexe. Parce que cette souffrance touche tant le psychique que le physique des sujets concernés, nous l'analysons dans cette recherche sous l'angle d'une *souffrance*

*transversale*. En outre, elle est généralement étendue sur le temps, car elle est liée à l'attente qui, elle, peut durer de deux (2) mois à plus de trois (3) ans, nous l'analysons également sous son angle chronique.

Paolo parle de l'attente de la reconnaissance du statut de réfugié comme étant une expérience longue et traumatisante. Il explique se réveiller certaines fois la nuit sans pouvoir se rendormir après. Pour lui, le simple fait de penser à un déboutement, par conséquent, à la possibilité d'être renvoyé dans son pays, provoque une détresse profonde et prolongée.

« Quand on est dans un pays, on n'a aucune certitude sur ce que sera son statut, c'est dur à vivre. On est stressé... Imagine-toi, j'ai laissé ma femme et mon enfant dans mon pays, comme demandeur d'asile on ne sait pas quand on va les voir. Et on vous dit qu'à n'importe quel moment on peut vous demander de quitter le pays si vous êtes débouté. Quand on se rappelle de la situation dans son pays, du danger qu'on avait fui, le stress devient plus pesant ». (*Entretien avec Paolo, février 2020*).

Malgré le fait que Steeve avait bien préparé son dossier, il a vécu difficilement l'attente parce qu'il croit que le processus implique une bonne part de subjectivité de la part des gens qui interviennent à tous les niveaux de traitement des dossiers. Pour lui, le temps d'attente imposé aux demandeurs avant d'avoir une audience est l'une des pires épreuves de cette expérience migratoire. Le fait d'attendre plus d'une année, parfois même deux (2) ou trois (3) années, avant de se présenter devant un Commissaire de la CISR est une souffrance vécue tant dans sa chair que dans son mental. Pour sa part, Dany évoque le cas de certaines personnes qui, au cours de l'attente, développent des comportements qui s'apparentent, selon lui, à « certains troubles mentaux ». C'est effectivement ce que soulignent ailleurs Karavdic et *al* (op. cit.). Pour ces auteurs, « les peurs permanentes mènent à l'apparition de troubles liés au domaine de la santé mentale » (Ibid. : 13). À notre sens, c'est un aspect de la souffrance générée par l'attente en contexte asilaire qui mériterait d'être approfondi. Malheureusement, notre recherche n'a pas abordé en profondeur cet aspect. Notre préoccupation s'est limitée au vécu de l'attente par les demandeurs d'asile en termes d'activités exercées, aides reçues et stratégies développées pour la rendre supportable. Par exemple, par rapport à la manière de supporter l'attente et au regard porté sur elle, Dany explique :

« Le temps d'attente est vraiment trop long... c'est fatiguant et dépressif. Le temps d'attente crée chez les gens de fort niveau d'inconfort psychologique, qui, dans

certaines situations peuvent causer des troubles mentaux. Je ne suis pas psychologue, mais je connais des amis qui ont développé des comportements similaires à ceux de certains malades mentaux à force d'attendre une réponse de leur demande. Ils pensent toujours que les gens les observent, ils réagissent mal aux informations médiatiques qui les concernent, ils ont toujours peur et se sentent menacés en permanence ».  
*(Entretien avec Dany, février 2020)*

Effectivement, la réalité de l'attente fait installer une peur et un doute constants chez les demandeurs, qui se demandent à quelle décision s'attendre. En fait, sitôt que le demandeur procède à la formalisation de sa demande, il s'ouvre devant lui une période relativement longue caractérisée par une incertitude et une inquiétude paralysante. Partagé entre la possibilité de pouvoir demeurer sur le territoire et celle de devoir le quitter, le sujet-migrant vit une souffrance transversale ; laquelle est vécue tant dans son corps que dans son mental. Manise explique qu'elle ne pouvait ni dormir, ni manger et qu'elle pleurait tout le temps. Comme le met en évidence Lacroix (op. cit. : 48) « les demandeurs d'asile sont très conscients de la possibilité que leur demande d'asile soit refusée et qu'ils peuvent par conséquent perdre le droit de demeurer au Canada. Cela supposerait la déportation vers le pays des persécutions dénoncées ou vers un pays tiers par lequel ils ont transité pour se rendre au Canada. Quoi qu'il en soit, ces possibilités suscitent un stress, des craintes et des inquiétudes parfois exaspérantes chez les requérants ».

L'éventualité de perdre le droit de demeurer au pays d'accueil est le pire scénario pour quelqu'un qui fuit son pays natal, son pays de résidence ou son pays de transit sous contrainte. Nos participants évoquent le vécu de l'attente comme un espace-temps où leur vie est suspendue. C'est un moment difficile à supporter, lequel est ponctué d'une souffrance plurielle et transversale qui a un impact sur tous les paramètres de leur existence et celle de leur famille. Selon eux, les mots ne suffisent pas toujours pour exprimer les sentiments ressentis. Dans la majorité des cas, c'est une souffrance vécue seule, ou mieux, en famille, avec les proches, en silence. Les gens ont assez souvent peur d'extérioriser ce qu'ils vivent intérieurement. C'est en tout cas le sentiment de Dany qui explique :

« Parfois je me réveille en sursaut la nuit sans pouvoir me rendormir. Parfois je pense tellement à la décision qu'on peut prendre, ça me donne de la migraine. Je ne pouvais pas supporter l'idée qu'on pouvait me refuser et me demander de quitter le pays. Je pensais à ce qui pourrait m'arriver si je retourne dans mon pays. Je peux dire que c'était aussi une souffrance que je ressentais dans mon corps et dans mon esprit. Cela

a un impact sur toutes les composantes de ma vie et de ma famille ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Manise évoque une épreuve indicible avec des quotidiens marqués par le stress et la peur de retourner dans son pays natal. Partie d'Haïti depuis 2014, comme la plupart des demandeurs d'asile, cette femme de trente-sept (37) ans a parcouru quasiment tout le continent américain avant d'arriver au Canada. Le retour en Haïti lui apparaît comme étant une option insolite. La simple pensée d'une telle éventualité est synonyme de souffrance pour elle. Elle explique :

« J'avais beaucoup de stress. J'avais tellement peur d'être refusée et d'être renvoyée en Haïti. Surtout que je n'avais plus rien dans mon pays. Je réfléchissais au fait que si on me refusait et on me demandait de quitter le pays, ce que je ferais. Je ne pouvais même pas dormir, je ne pouvais pas manger. Je pleurais tout le temps. Je commençais à tomber malade de temps en temps. Je suppliais Dieu de m'aider à surmonter les obstacles. Mes enfants aussi vivaient le même stress [...] ». (*Entretien avec Manise, février 2020*)

D'ailleurs, elle a depuis très longtemps cessé d'envisager sa vie dans son pays. Pour elle, y retourner n'est pas une option. Comme nous l'avons déjà mis en évidence, elle a quitté Haïti depuis plusieurs années avec ses enfants, elle a fait un long parcours sans projet d'y retourner. Son expérience illustre à plus d'un titre le processus de (re)construction que notre recherche analyse. L'avenir dans tous les scénarios qu'envisage Manise, est ce que la société canadienne lui permettra d'obtenir et de réaliser : une bonne éducation pour ses enfants, la possibilité de travailler, la tranquillité et la sécurité. Sa demande d'asile doit, selon elle, être approuvée afin qu'elle obtienne le statut de réfugié. Elle estime que la (re)construction de sa vie passe par cette étape d'attente qui était un rappel de l'obligation pour elle d'être très forte et motivée pour la suite de son expérience migratoire.

De son côté, face à la temporalité de l'attente, Jean procède par ce qu'en psychologie on appelle un *processus de coping*, à savoir « une opération mentale volontaire par laquelle le sujet choisit délibérément une réponse à un problème interne et/ou externe » (Chabrol, 2005 : 32). En fait, comme il le fait ressortir, il a toujours tout fait pour chercher à ne pas penser à l'attente. Il a toujours cherché à être occupé par des activités, en travaillant tantôt comme bénévole, tantôt dans des petits boulots rémunérés. Selon lui, le fait d'occuper le temps en permanence est un élément psychologique important qui permet de supporter sans trop de souffrance la condition de

l'attente. Pour sa part, avec le même souci, Dany s'est inscrit à un programme de formation professionnelle et a fait la demande d'un permis d'étude auprès d'IRCC. Comme il l'explique :

« [...]j'ai donc commencé à étudier parallèlement au travail en janvier 2018. Je faisais les deux. C'était épuisant, mais je devais le faire... Je voulais m'intégrer dans la société. Ça m'aidait à rester actif et à supporter l'attente sans trop penser aux issues de la demande ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Les activités évoquées et les stratégies d'adaptation visant à rendre l'attente supportable évoquées par nos participants font donc partie de leur processus de reconstruction. En somme, pour chaque demandeur d'asile, ce processus passe par l'expérimentation de l'accueil et des situations difficiles (comme l'attente et la précarité économique), l'acquisition d'expériences locales par l'investissement dans des activités professionnelles (pour se reproduire au quotidien, s'adapter et/ou s'intégrer à son milieu immédiat) et aussi par l'investissement dans des activités visant le renforcement des capacités et compétences professionnelles valorisées sur place.

#### **4.5.1.- Mise en attente ou mise à l'écart : interactions entre demandeurs d'asile et services publics au Canada**

La procédure asilaire est marquée fondamentalement par un encadrement institutionnel rigide qui place le sujet-migrant concerné dans un espace-temps avec une identité (sociale et juridique) et une trajectoire migratoire (parcours) spécifiques. En fait, lorsque le demandeur d'asile est en attente de son audience, il a un accès limité à certains services, notamment les services sanitaires, éducatifs et les prestations gouvernementales. Il bénéficie d'un permis de travail fédéral ouvert, d'un numéro d'assurance social et aussi il a accès au service d'éducation primaire et secondaire pour ses enfants de moins de dix-huit (18) ans. Le document du demandeur d'asile (DDA), appelé aussi « papier brun » qu'il reçoit à l'issue de la formalisation de sa demande, objective son « demi-statut » et, comme toute preuve de statut migratoire, doit être présenté pour toute demande de service au Canada. Ce demi-statut se veut être un statut d'assignation, « assignation à une place aux marges de la société » d'accueil (Felder, 2009 : 119). Certes, il est éligible à certains services publics, mais l'assignation touche une large partie de sa vie. Du coup, en plus de la souffrance chronique liée à la « dilation du temps » (Kobelinsky, 2012 : 183) qui caractérise sa condition, il vit la temporalité de son attente comme aussi une « mise à l'écart » (Ibid. : 183).

En ce qui concerne les demandes de service de soin et de santé, le document du demandeur d'asile qui donne généralement droit au programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), ne précise pas les modalités ni la durée de la couverture de soins de santé. Par conséquent, le médecin ou le prestataire de service sollicité doit confirmer auprès de l'administrateur des demandes de remboursement de l'immigration que le requérant est couvert. Assez souvent, le demandeur est refusé.

Smogade en a fait l'expérience et s'est butée à des refus d'admission dans des hôpitaux et des cliniques quand, malade, elle a voulu se faire soigner. Elle explique :

« J'étais enceinte de cinq mois quand j'ai ressenti des malaises et des douleurs. Quand je suis allée à l'hôpital pour être soignée, on m'a demandé de présenter ma carte d'assurance maladie. J'ai dit que j'étais demandeuse d'asile et que je n'avais pas de carte d'assurance maladie. J'ai présenté mon papier brun et on m'a refusé. Tous les centres hospitaliers où je me suis présentée m'ont tous refusé. Finalement, j'ai fait une fausse couche. C'était la pire expérience de ma vie ». (*Entretien avec Smogade, février 2020*)

Pour leur part, Steeve et Jean mettent en avant le regard inquisiteur et discriminant des autres, y compris des représentants d'institutions de prestation de service gouvernementaux. En fait, quand pour demander un service quelconque ils sont appelés à présenter une preuve de statut au Canada, à chaque fois qu'ils présentent le « papier brun », ils ont l'impression d'être jugé et mal considéré. Selon eux, en plus de la souffrance chronique de l'attente, le sentiment de cette mise à l'écart se donne comme un supplément de souffrance.

Même après le témoignage devant le Commissaire de la Commission et l'approbation du statut de réfugié, certaines limitations restent actives. Généralement, c'est avec l'obtention de la carte de résidence permanente que prend fin réellement cette mise à l'écart institutionnelle. En fait, Flore explique les refus auxquels elle s'est butée quand, après son audience devant la commission et l'approbation de sa demande d'asile, elle a voulu aller à l'école pour s'orienter dans une filière professionnelle :

« On m'a aussi dit que je peux étudier. Ainsi, je suis allée au CEGEP Marie Victorin pour m'informer et m'inscrire dans un programme d'étude. Quand je suis arrivée, j'ai essayé de m'enquérir sur l'un de leur programme de reconnaissance des acquis. Quand j'ai présenté mes diplômes et mes papiers d'immigration, je me suis butée au refus de cette institution. On m'a dit que je dois avoir d'abord ma résidence. J'ai

contacté le Ministère de l'immigration du Québec pour savoir si mon statut implique des limitations relativement à certains programmes d'étude. Ils m'ont dit que non. Je me suis dit peut-être que le problème est avec cette institution seulement. J'ai essayé avec d'autres institutions, notamment le Collège Rosemond. J'ai voulu suivre une formation en techniques juridiques. Quand j'ai présenté mes documents, ils m'ont aussi refusé en me disant que je dois avoir ma carte de résidence. Avec au moins quatre institutions, je me suis buté au même refus ». (*Entretien avec Flore, février 2020*)

Cette situation montre qu'il y a un manque de communication entre les institutions ou encore que la règle selon laquelle les immigrants acceptés peuvent accéder à certains services n'est pas toujours effective. La plupart des expériences évoquées par nos participants dans le cadre de leurs interactions avec certaines institutions du pays d'accueil montre un certain décalage entre ce qui est affirmé par les institutions gouvernementales et la réalité vécue par les sujets dans leurs rapports avec les structures locales de ces institutions gouvernementales. Par exemple, l'exemple des refus que Flore et Smogade ont essuyés, respectivement avec des centres de formation et avec les centres de soin (hôpitaux et cliniques). Devant ces expériences, qui elles aussi, participent du processus de construction de la carrière migratoire, les migrants sortent petit à petit de l'enchantement de l'accueil et du discours contemplateur à propos du pays d'accueil et développent une conscience de leur réalité et des défis auxquels ils doivent se confronter.

Comme le reconnaît Jean, le statut migratoire impacte directement la vie réelle des gens. Selon son statut, il y a des services qu'on peut bénéficier ou pas. Avec le papier brun, pour certains emplois, on est subtilement refusé, même si on est compétent. On ne peut étudier dans une université. Sinon, cela doit être avec un permis d'étude, par conséquent comme étudiant international. Selon lui, ce sont des limitations avec lesquelles il a déjà appris à vivre.

#### **4.6.- Prouver sa qualité de réfugié : l'examen de crédibilité de la demande d'asile**

Comme il est stipulé dans l'annexe du formulaire intitulé fondement de la demande d'asile (FDA), pour qu'un demandeur ou une demandeuse d'asile puisse « obtenir l'asile au Canada, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) doit conclure [qu'il a] qualité de réfugié au sens de la Convention ou de personne à protéger ». Prouver sa *qualité* de réfugié passe nécessairement par un temps d'examen du dossier qui aboutit à une audience devant un juge de commission où la crédibilité du récit du demandeur est vérifiée. En

fait, depuis la formalisation de la demande jusqu'à l'audience devant la Commission, le demandeur/la demandeuse d'asile a l'impression que sa vie, ou pire, son avenir ne dépend pas de lui. C'est du moins le sentiment qu'avait Dany. Comme, il l'affirme :

« [...] La réalité de la vie de quelqu'un dans cette situation n'est pas définie par cette personne, mais pas d'autres... il s'agit des institutions qui traitent sa demande, du juge qui l'entend. Très souvent, c'est la subjectivité du juge qui intervient. Il y a aussi les zones sombres de l'interprétation des lois. Assez souvent, la seule marge de manœuvre qui vous reste c'est de vous accommoder à la décision prise concernant votre cas ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Malgré le fait que généralement, l'audience devant le commissaire est caractérisée par des conversations relativement cordiales (à la différence d'un jugement par devant un Tribunal ou une Cour de justice), pour certains demandeurs d'asile, l'environnement et le cadre institutionnel dans lesquels se déroule l'audience sont très intimidants. En effet, il s'agit d'une rencontre qui se déroule à huis-clos, où la personne n'est accompagnée que de son avocat ou de son conseiller en immigration et le cas échéant d'un interprète si des barrières linguistiques existent. D'une durée moyenne de deux ou trois heures, il est mis en face de son récit par le biais de questions serrées qui visent à déterminer la crédibilité du récit et sa qualité de réfugié. La persécution que le demandeur dit craindre doit être actuelle. Personne ne peut obtenir le statut de réfugié sous la base de persécutions et/ou de menaces anciennes s'il ne peut pas prouver leur teneur d'actualité. Dans de telle condition, l'audience en soi se veut être une épreuve difficile pour la personne concernée.

Smogade qui a été persécutée et menacée de mort dans son pays, a eu très peur d'être refusée et par conséquent, de devoir retourner dans ce pays. Elle était très anxieuse et très inquiète, surtout que la réponse ne dépendait pas d'elle.

« La réponse ne dépendait pas de moi. [...] j'ai laissé derrière moi des enfants en bas âge. Je suis venue au Canada, avec l'espoir d'être acceptée comme réfugiée pour pouvoir faire venir mes enfants. Je devais être fixée sur ma situation ici pour agir sur leur situation après ». (*Entretien avec Smogade, février 2020*)

En plus des obstacles linguistiques et de l'attitude culturelle du demandeur d'asile vis-à-vis des autorités, la crainte de ne pas être exacte ou cohérente, ou encore la peur d'être mal compris par le Commissaire de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié (CISR)

constitue des obstacles de taille pour le demandeur. Ce qui entraîne, assez souvent des gestuels de panique (langage corporel) et des manquements dans la manière de verbaliser le récit qui peuvent contribuer à discréditer son histoire. En outre, comme le fait ressortir Ricard (2011) dans l'analyse d'un autre contexte migratoire :

« Le défi de produire des documents qui attestent de la persécution subie s'ajoute à ces difficultés. Il peut s'agir, en l'occurrence, de rapports médicaux ou de police ou de dépositions de témoins oculaires. Ces rapports sont cependant très difficiles à obtenir, particulièrement dans les cas où ce sont les policiers, les militaires ou les personnes en situation de pouvoir qui commettent les exactions. En privilégiant les preuves écrites pour faire leurs évaluations, les commissaires ont souvent tendance à discréditer les requérants qui n'en ont pas fournies ou dont le discours présente des incohérences, et ce malgré l'épuisement émotionnel et physique dont souffrent plusieurs demandeurs d'asile ».

Dans un tel contexte, il s'avère évident que pour certains demandeurs, ce cadre institutionnel peut paraître stressant. Surtout que, dans la plupart des cas, comme le font ressortir nos participants, ces échanges sont assez souvent caractérisés par un sentiment de défiance ; laquelle pousse à recevoir leur récit au travers d'une « rhétorique du soupçon » (Felder, Ibid. : 26) qui tend même, parfois, à le discréditer. Comme le soulignent Fassin et Kobelinsky (*Op. Cit.* : 659) dans leur analyse de la demande d'asile en contexte européen, « le soupçon peut porter sur l'identité de la personne, la véracité du récit des persécutions qu'elle déclare avoir subies, l'authenticité des documents qu'elle produit à l'appui de sa requête, la réalité des dangers qu'elle encourt en cas de retour au pays. Le soupçon se manifeste aux différentes étapes de l'instruction par le rapporteur et lors de l'audience du requérant en présence des magistrats, et finalement dans la baisse des taux d'admission ». C'est en tout cas le sentiment qu'a eu Paolo lors de son audience. Dans l'entretien que nous avons eu avec lui, il explique :

« Pendant l'audience, on a l'impression de livrer sa dernière bataille. Les mêmes questions reviennent sur d'autres formes, on vous demande d'expliquer des détails relativement aux dates et aux contextes des persécutions que l'on ne se souvient pas vraiment. [...] En plus, l'injonction d'avoir des preuves à l'appui est aussi difficile. Dans mon cas qui était persécuté dans l'exercice de mon métier de journaliste, c'était difficile d'avoir des preuves. Je n'avais pas vraiment porté plainte. Je n'ai pas été l'objet de violence physique, je ne pouvais pas non plus avoir des certificats médicaux en ce sens [...] » (*Entretien avec Paolo, février 2020*)

La rigidité de plus en plus renforcée des procédures asilaires met en évidence que pour obtenir le statut de réfugié politique, le Commissaire de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié (CISR) cherche à être rassuré de la crédibilité du récit et de l'authenticité des preuves. On a l'impression que le commissaire, comme le soutient Felder (2016 : 27) dans un autre contexte, est « à la recherche d'un état traumatique visible qui attesterait des violences que le demandeur dit avoir subies ». « Pour cela il faut montrer, par l'exposition de traces matérielles, et démontrer, par l'organisation du récit, que l'on est une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Laacher, Ibid. : 107).

En d'autres termes, c'est au demandeur qu'appartient la charge de la preuve de ses persécutions. Pour les femmes, s'ajoutent des persécutions liées à leur sexe. Après l'audience, le commissaire analyse les preuves et établit la crédibilité du récit. Ensuite, il prend une décision positive qu'il livre par écrit. Dans le cas contraire, la décision est négative, c'est-à-dire le demandeur est refusé par défaut de qualité de réfugié. En général, à cette étape, il lui est possible d'user des voies de recours préétablies. Des menaces générales, comme la corruption, la situation d'insécurité du pays, le mode chaotique de gouvernance, ou le comportement répressif de l'Etat, etc. ne sont pas pris en compte. Il faut que le sujet-migrant arrive à montrer en quoi ces menaces et/ou persécution le vise de façon particulière.

#### **4.7.- L'heureux aboutissement du processus : l'avenir en promesse**

Après avoir franchi avec succès l'étape de l'audience, le demandeur obtient l'approbation de son statut de réfugié et, du coup, est autorisé à faire une demande de résidence permanente. Tous nos participants expriment avoir eu l'impression d'une réappropriation de soi après l'audience, notamment, avec l'approbation du statut de réfugié. Pour Dany, il s'agit de façon effective d'une reprise en main de sa vie, laquelle était, selon lui, en suspension durant le temps d'attente de l'audience. Il l'explique ainsi :

« Quand on a approuvé ma demande, je peux dire qu'il s'est ouvert devant moi toutes les avenues d'un monde nouveau. Il s'agit d'un nouveau départ dans ma vie et celle

de ma famille. J'étais définitivement rassuré de pouvoir vivre au Canada, y travailler sans souci et mieux intégrer la société canadienne. Surtout que j'ai vécu pendant environ une dizaine d'années aux Etats-Unis avec un statut précaire. Savoir que j'ai enfin trouvé une terre d'accueil définitive est beaucoup plus qu'une approbation de statut pour moi. C'est la possibilité de pouvoir réaliser mes rêves ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

En fait, le passage de demandeur d'asile à l'obtention du Statut de personne protégée est vécu par les sujets-migrants comme étant l'aboutissement heureux d'un long calvaire. Avec la reconnaissance de leur qualité de réfugié, ils se sentent en mesure de rêver, de faire des projets à moyen et à long terme. Pour eux, être reconnu comme personne protégée est aussi, dans les faits, une promesse d'avenir enchanteur. Leur « rêve canadien » est désormais à portée de main. À certains égards, c'est ce que souligne Jean dans notre entretien :

« Lorsque j'ai eu connaissance de la décision prise concernant ma demande d'asile, je savais que c'était un nouveau départ pour moi. Dans l'instantané, je me suis senti en mesure de pouvoir redéfinir ma vie, de fixer des objectifs à long terme. En réalité, c'est comme si on se réapproprie de son avenir. Ce n'est plus un autre, soit un juge ou des agents d'immigration, qui décide à sa place. C'est désormais soi, statut en main qui dessine son parcours. On se sent en pouvoir de penser sa vie comme un projet, on peut mettre des dates sur chaque étape du projet. On pense donc à s'investir plus, à investir la société qui nous accueille ». (*Entretien avec Jean, février 2020*)

Pour Steve, l'obtention du statut d'asile a des incidences positives sur tous les paramètres de la vie des individus concernés. L'obtention du statut les projette de façon différente dans la société canadienne. Ils se sentent débarrassés de l'identité sociale négative qui accompagne généralement la condition de demandeur d'asile. Le statut de réfugié, en plus d'avoir des impacts sur leur vie immédiate et leurs perspectives futures, leur procure une représentation sociale positive dans la société d'accueil. Par-dessus tout, l'obtention du Statut de réfugié est une promesse d'avenir pour eux. Steve explique :

« [...] si je n'étais pas accepté, je ne pouvais pas aller à l'école. L'obtention du statut m'a permis d'aller à l'université et de me rapprocher de mon rêve ». (*Entretien avec Steve, Février 2020*)

Avec l'aboutissement de l'attente, l'obtention du statut de réfugié ainsi que la possibilité de faire une demande de résidence permanente qui leur est offerte, les sujets-migrants ayant participé à notre recherche se sentent émancipés de l'assignation qu'impliquait leur condition de

demandeur d'asile. Nous pouvons même interpréter les étapes ayant conduit à cet aboutissement comme des « contingences de la carrière » (Goffman, 1968). À savoir, dans notre cas, de l'ensemble des mécanismes qui conduit à l'établissement permanent dans le pays d'installation. Désormais, les demandeurs se sentent en droit de réaliser leur propre trajectoire, leur propre carrière. Pour y parvenir, la plupart d'entre eux espère y parvenir par l'investissement personnel dans les activités et la formation. C'est, en effet ce que nous développerons dans le prochain chapitre de cette recherche. L'analyse des combats quotidiens de ces réfugiés ayant vu accepter leur statut de réfugié permettra de mettre en évidence le façonnement de leur carrière migratoire et la (re)construction de leur vie au Canada. De manière spécifique, nous allons exposer et analyser leur système d'activités avant, pendant et après le processus d'asile et montrer comment les activités entreprises structurent leur carrière.

## **Chap. V.- Forgés par les activités : l'œuvre quotidienne de (re)construction des demandeurs d'asile au Canada**

---

*« L'important n'est pas ce qu'on a fait de nous, mais ce que nous faisons de nous-mêmes de ce qu'on a fait de nous »*

(Sartre, 1952 : 63)

Dans ce chapitre, nous analysons l'œuvre quotidienne de (re)construction personnelle des demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada. En combinant les données recueillies par le moyen de nos entretiens biographiques avec celles obtenues avec nos fiches AGEVEN, nous saisissons les trajectoires biographiques de chacun des participants de la recherche en prêtant attention aux activités et aux événements qui modulent leur carrière et/ou leur parcours migratoire. En procédant de la sorte, nous montrons que les expériences de la quotidienneté des demandeurs d'asile d'origine haïtienne dans la société d'accueil canadienne, depuis leur arrivée jusqu'à l'obtention du Statut de réfugié, mettent en scène leurs efforts d'intégration sociale et professionnelle. En dépit des obstacles rencontrés dans leur intégration sur le marché du travail québécois particulièrement, en raison de la condition asilaire qu'implique la situation juridique de demandeur d'asile, les participants expérimentent une existence marquée par des combats quotidiens (sans nécessairement se soucier des finalités de ce combat) en vue de façonner leur carrière migratoire. Ces combats s'expriment particulièrement dans leur implication sociocommunautaire et leur investissement dans des activités professionnelles dans une perspective de renforcement de capacité par l'acquisition de compétences et de connaissances valorisées localement.

### **5.1.- Habiter ici et ailleurs pendant et après les procédures asilaires : la double présence des réfugiés haïtiens**

Chez les demandeurs d'asiles d'origine haïtienne arrivés au Canada par le passage du Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018 et reconnus comme réfugiés statutaires au Canada, l'impératif de l'intégration professionnelle et sociale dans la société d'accueil est vécu

comme une obligation venant du pays natal. En ce sens, l'arrachement de ce lieu n'est que physique ; au niveau mental, ils habitent en même temps les deux espaces géographiques et socio-culturels. Surtout que, pour une bonne partie d'entre eux, les autres membres de la famille vivent dans le pays d'origine. Flore explique ainsi son sentiment de double présence :

« [...] Mon corps n'est pas en Haïti pour le moment, mais j'y suis de façon permanente. Je suis en contact avec mes proches, j'envoie de l'argent régulièrement. Je souffre des crises répétitives que connaît le pays. C'est une souffrance qui me traverse chaque jour... [Silence] Je vis mon rapport avec le pays comme un douloureux détachement » (*Entretien avec Flore, février 2020*).

L'attachement au pays d'origine, malgré les persécutions et menaces derrière les départs, explique ce que Dejean (1978) analyse ailleurs comme étant la différence entre la mentalité de l'exilé et celle de l'immigré. Le réfugié est celui qui, contraint de laisser derrière lui l'espace de ces habitudes, traine avec lui l'imaginaire du lieu. Assez souvent, cette mentalité de l'exilé résulte de la difficulté à trouver de bons motifs d'attache à la société d'adoption. Cela renforce le désir d'habiter ce pays dont l'imaginaire rend supportable les défis rencontrés dans le pays d'installation. Le pays d'origine est aussi vécu, dans la plupart des cas, comme un marché destiné à accueillir les investissements économiques de ses fils ayant réussi ailleurs. C'est que Santelli (2010) analyse dans son travail sur l'investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France.

Par ailleurs, en raison du fait que le déplacement du pays constitue une rupture biographique qui projette le sujet-migrant dans de nouveaux cadres sociaux, avec des défis liés à son intégration professionnelle et sociale, son attachement à son pays d'origine se situe au premier plan de sa vie. Même si avec le temps ce sentiment peut s'effriter. Mais dans les premiers moments de l'exil, habiter les bons moments du passé au pays natal aide à supporter la quotidienneté et les déboires liés à l'intégration au pays d'installation. Confronté aux obstacles structurels relativement à l'intégration sociale et professionnelle au pays d'installation, Dany se repli dans son patriotisme. En fait, il explique que ses sentiments patriotiques prennent le dessus sur tout et l'aide à supporter sa condition quotidienne. Sans nier son appartenance à la société canadienne, il estime être très fortement attaché à son pays. Il essaie quotidiennement via les moyens de communication dont il dispose de (re)créer les liens qui le replacent dans les habitudes du milieu perdu.

« En tant que réfugié, vous êtes contraint de vivre un détachement de votre univers géographique, social et culturel [...]. Tous vos proches, votre père, votre mère, vos frères et sœurs, vos amis d'enfance sont loin de vous. C'est comme si vous avez perdu une partie de vous-même. Vous perdez la vie sociale et les habitudes que vous aviez avec vos proches et vos amis, ce ne sont pas des choses que vous pouvez remplacer facilement. Vous n'arriverez pas à les remplacer facilement, vous ressentirez toujours une sorte de vide » (*Entretien avec Dany, février 2020*).

Entre autres, le départ contraint, la séparation brutale avec les proches, la perte des lieux (réels et symboliques) des habitudes amicales et familiales mettent le sujet-migrant dans une situation de quête perpétuelle du chez soi. C'est, à quelques nuances près, ce qu'explique ailleurs Breviglieri (2013 : 58) en soutenant que :

« Le premier événement subi dans la migration émerge au moment du départ et prend le visage de la séparation des proches, de la perte et d'une certaine rupture avec un monde familial. Et par la suite, ce dernier, malgré la distance, mais non sans rapport avec elle, fait vibrer des points d'adhérence, des lieux d'ancrage, des formes d'attachement sur un fond d'investissement affectif et d'obligations maintenues ».

Pour sa part, Steve explique porter Haïti dans son cœur. Même si sa vie s'inscrit dans l'espace géographique et social canadien, il n'arrive pas à écarter le pays natal dans ses perspectives. Dans ses projets d'avenir, son pays se trouve aux horizons atteignables. Il compte un jour procéder à une reconstruction d'histoire où il peut partager ce qu'il a pu acquérir comme connaissance, expérience et capacité durant son vécu au pays d'accueil.

« Je ne sais pas exactement sur quelle forme, mais c'est un impératif moral pour moi. De toute façon, tout ce que je suis actuellement, Haïti a beaucoup contribué à faire de moi celui que je suis actuellement. Je suis à la fois ici et ailleurs. Haïti me manque beaucoup » (*Entretien avec Steve, février 2020*)

Pour Jacques, le pays c'est comme une mère. Comme toute mère (symbole de celle qui donne la vie), on ne peut pas ne pas souffrir dans sa chair et dans son mental d'être loin d'elle. Il vit le détachement d'Haïti comme une blessure profonde. À son sens, c'est un mal qui ne guérit pas. Comme la majorité des participants, il envoie régulièrement des fonds à ses proches restés au pays.

Par ailleurs, Jean qui a fui son pays en raison des persécutions et menaces subies en raison de son orientation sexuelle et Smogade qui, elle, a été traquée par des voleurs armés

s'estiment heureux de pouvoir être en paix au Canada. Ils se sont sentis débarrassés d'une existence qui n'était pas à la hauteur de leurs aspirations. Smogade explique garder le contact avec sa terre natale où ses enfants vivent encore. Elle affirme avoir pris un billet sans retour. Pour sa part, Jean pense qu'il y a un deuil à faire.

« En tout cas, moi particulièrement, j'ai fait un deuil. L'immigrant doit comprendre que quitter son pays implique nécessairement l'intégration dans un autre. Certes, on doit garder les éléments d'identité qui nous caractérisent, mais on doit savoir qu'on est dans l'obligation d'adopter la vie du pays qui nous accueille, dans toutes ces dimensions [...]. Cela implique absolument de déshabiter le pays d'où l'on vient » (*Entretien avec Jean, février 2020*).

En fait, qu'elle soit volontaire ou forcée, comme le met en évidence Guilbert (2005 : 6), « la migration entraîne le relâchement ou la rupture de certains liens sociaux affectifs et professionnels et la perte de repères géographiques, sociaux et culturels ». Tant les cas de Smogade et Jean que les autres participants, le rapport nourrit avec le pays d'origine module leur existence quotidienne au pays d'accueil. Soulignons au passage que le travail de Sayad (1999) force à analyser la condition de l'immigré dans son indissociabilité à celle de l'émigré. Sa théorisation de la *double absence* permet de comprendre « [le] mal et [le] mal-être qu'on éprouve dans l'immigration » (Ibid : 115). Dans sa perspective, l'immigrant se retrouve généralement partagé à une double histoire, par conséquent, comme le souligne Severese (2000 : 167) « confiné au registre de la double absence », laquelle « est née de l'incapacité », dans le pays d'accueil et dans le pays de départ, « à faire coïncider les statuts juridiques et les statuts symboliques ». En effet, l'immigrant développe sous l'effet de multiples facteurs, un sentiment d'appartenance partielle tant à la société d'origine qu'à la société d'installation, il est à la fois absent dans son pays natal et dans son pays d'installation. Dans le prolongement de cette perspective analytique d'appréhender le sujet-migrant à la fois comme immigrant et comme émigré, dans le cadre de notre recherche, au lieu d'une double absence, nous observons plutôt chez nos participants, une double présence. À savoir, une sorte de sentiment d'ubiquité qui donne l'impression d'habiter en même temps ici (la société d'accueil) et ailleurs (la société de départ).

## 5.2.- Les obligations familiales comme enjeux d'intégration socio-professionnelle

Les participants à notre recherche, en plus de tous les obstacles liés directement à leur intégration socio-professionnelle dans la société d'accueil canadienne, doivent aussi faire face aux nouvelles dynamiques familiales que cause leur migration. Les solidarités familiales et conjugales prennent une place centrale dans les interactions entre les membres de la famille, malgré la distance géographique. Ces solidarités s'exercent de différentes manières, partant des échanges de biens et de services jusqu'aux soutiens affectifs et moraux partagés. Pour la majorité des participants de la recherche qui sont arrivés seuls (l'immigration irrégulière, en raison des risques qu'elle renferme, est aussi une immigration isolée), le maintien de ces solidarités doit se conjuguer avec les défis d'intégration socio-professionnelle. Cela rend plus complexe leur existence quotidienne. Dany, l'un des participants, qui a fui son pays en compagnie de sa fiancée et qui a constitué sa famille au cours de ses pérégrinations (deux (2) pays de transit et son actuelle installation au Canada) estime être partagé entre des sentiments ambivalents relativement à ses difficultés personnelles et l'éloignement vis-à-vis des membres de sa famille élargie. Les défis liés à son intégration dans la société canadienne sont énormes, mais il trouve un inestimable réconfort dans l'exercice des solidarités avec ses parents et ses sœurs.

« Mes difficultés personnelles sont nombreuses ici, mais à chaque fois que j'envoie de l'argent à ma mère ou à mes sœurs, je me dis que mes difficultés sont le prix à payer. Je vis mes propres problèmes comme la rançon à payer pour tout ce que j'ai pu réaliser et ce que la société canadienne me permettra de réaliser à l'avenir. [...] depuis que je suis parti, je sens un déchirement intérieur vis-à-vis des habitudes perdues avec ma mère, mon père, mes sœurs et mes amis. Mais en même temps, je suis content d'être ici et de pouvoir soutenir financièrement mes proches restés au pays ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Pour la plupart des participants, le reste de la famille (nucléaire et/ou élargie) se retrouve au pays d'origine et même, assez souvent, éparpillé dans plusieurs pays. Le concept de famille transnationale développé dans la sociologie des migrations (Le Gall, 2005 ; Merla, 2016) traduit éloquemment cette réalité de la famille contemporaine. Il s'agit de « la dispersion géographique d'un groupe familial suite à la migration d'un ou plusieurs de ses membres et par la continuité de liens étroits à travers les frontières » (Le Gall, *Ibid.* : 30). Pour sa part, dans sa manière d'appréhender les familles transnationales, Merla aussi met beaucoup l'accent sur le maintien des liens et des solidarités entre les membres. À son sens, « selon que la personne qui migre est

un expatrié, un réfugié ou un migrant économique, les personnes vont se trouver dans des conditions différentes, et ces conditions vont influencer sur la manière dont les solidarités vont pouvoir se maintenir » (Merla, 2016 : 63). Dans le cas des participants de notre recherche, la particularité de leur migration et des caractéristiques socioculturelles de leurs sociétés de provenance rend plus complexe et plus obligatoire le maintien des liens et des solidarités entre les membres, tant nucléaires qu'élargis.

Dans cette dynamique, avec ou sans la présence des autres membres de la famille dans la géographie immédiate de leur existence, la majorité des participants de la recherche estime que répondre aux obligations familiales est un impératif. Cet impératif influence fortement les choix à faire, tant en terme d'intégration professionnelle que sociale. Pour la plupart des hommes, le rôle de « pourvoyeur de fonds » devient un élément définitionnel de leur existence. En fait, distancé par les milliers de kilomètres qui séparent les corps, les membres de la famille se rapprochent dans le respect des obligations morales. À titre d'illustration, Paolo, l'un des participants de la recherche affirme s'oublier complètement pour placer les obligations envers sa famille (à savoir sa femme, son fils et sa fille adoptive restés au pays) au centre de ses priorités. Il explique ainsi les choix que ses obligations familiale l'ont contraint à faire :

« Quand je suis arrivé mon intention c'était de retourner à l'école. Du coup, je me suis retrouvé entre des choix difficiles et contradictoire : je dois continuer à travailler à temps plein pour répondre à mes obligations ici et à celles de ma famille. [...] Devant une telle réalité, aller à l'école n'était pas du tout évident. Jusqu'à maintenant, aller à l'école reste pour moi un projet à matérialiser. Ma plus urgente obligation maintenant, c'est de regrouper ma famille. » (*Entretien avec Paolo, février 2020*)

Selon que le sujet-migrant s'est accompagné de sa famille nucléaire dans sa migration, (c'est le cas de Dany) ou que la celle-ci est restée au pays d'origine (c'est le cas de Paolo), ou encore que le sujet-migrant est un célibataire sans enfant (c'est le cas de Jean), la dynamique familiale et l'exercice des solidarités prennent des ampleurs différentes. Les participants ayant laissé derrière eux leur famille nucléaire expliquent faire face à beaucoup plus de stress dans leur quotidienneté que les autres. À titre d'illustration, Paolo a laissé sa femme et ses enfants au pays pour venir seul faire sa demande d'asile dans la perspective de procéder au regroupement familiale à l'issue des procédures. Depuis déjà près de d'une année, il a été reconnu dans sa

qualité de réfugié, mais il s'est rendu à l'évidence que le regroupement familial renferme des défis qui dépassent ses marges d'action immédiate. En fait, l'obsession de la sécurité oblige, il s'observe, tant ici qu'ailleurs, une tendance à limiter les regroupements familiaux des migrants. Dans ce contexte de séparation causé par la migration aussi, comme le souligne Martuccelli (2006 :167) en ce qui concerne les contextes de séparation de couples, « ce qui semble définir la paternité, c'est la capacité à s'acquitter de ses responsabilités ». Dans la distance des corps, Paolo se définit comme père et conjoint par le fait qu'il assume ses obligations familiales. Ces obligations renforcent les liens affectifs malgré la distance.

La dynamique familiale et le maintien des solidarités varient aussi en fonction des classes sociales de provenance des sujets-migrants. En fait, Manise estime que sa vie entière (tous les choix et les sacrifices faits antérieurement et actuellement) est dédiée au bien-être de ses enfants. Comme le souligne Martuccelli (Ibid. : 174), chez les individus d'origine populaire, « l'enfant donne sens à sa propre vie, il justifie tous les sacrifices ». En fait, elle a traversé quasiment à pieds tout le continent américain avec ses trois (3) enfants, la plus jeune n'avait que cinq (5) ans lors du parcours. Pour elle, les enfants ne doivent pas vivre la réalité qu'elle a vécue. Sa vie entière est modulée par le désir d'offrir de meilleures perspectives de vie à ses enfants.

« Si j'ai fait tout ça, c'est pour que mes enfants puissent avoir un autre avenir. Je n'avais rien quand j'avais leur âge, je ne pouvais pas continuer mes études... Eux, ils doivent avoir ce que je n'ai pas pu avoir. Depuis que je suis ici, mes enfants grandissent mieux, ils vont à l'école dans un grand pays et ils développent des talents qui auraient été impossible dans mon pays. Je suis très heureuse de tout ce que j'ai accompli jusqu'ici pour eux. Comme mère, je ne vis pas pour moi, je vis pour eux [...] ». (*Entretien avec Manise, février 2020*)

Comme l'a montré Martuccelli (Ibid. : 163-166), la fratrie aussi est au cœur de la dynamique familiale et participe aussi à déterminer les choix individuels des membres. En fait, elle « est, selon les moments, soit un rétroviseur dans lequel on lit intimement sa propre évolution, soit un élément de projection de soi » (Ibid. : 163). Elle est aussi « une source active de solidarité » (Ibid. : 165). C'est ce qu'exprime Flore son récit. La solidarité entre ses frères et sœurs rythmait et rythme encore son existence. En fait, avant les persécutions et menaces qui lui ont fait fuir son pays, elle vivait et travaillait à Port-au-Prince avec l'une de ses sœurs qui lui ressemble beaucoup. En tant qu'aînée de la famille, tant au niveau affectif que financier, c'est

elle qui a toujours veillé sur les autres. Heureusement pour elle, une de ses sœurs et un de ses frères ont pu s'émigrer, respectivement aux États-Unis et au Canada. Ces derniers participent au soutien financier de la famille. Flore explique avoir un œil sur tout ce qui se passe dans la famille, comme aînée, elle estime avoir toujours senti la nécessité d'assumer ce rôle protecteur. Tandis qu'elle a été persécutée et menacée, son frère qui habitait à Montréal l'a convaincu de fuir le pays pour demander l'asile au Canada. Elle l'a fait et a été reconnue dans sa qualité de réfugié. Aujourd'hui encore, plus qu'autrefois, elle ressent plus fortement la nécessité de veiller au bien-être de ceux et celles qui sont resté(e)s au pays. Les choix qu'elle fait dans la société d'accueil canadienne sont fortement déterminés par l'impératif des liens de solidarité assumés vis-à-vis de ses proches.

Par ailleurs, à côté des défis liés à la situation familiale au pays d'accueil qui influencent négativement l'intégration socioprofessionnelle des sujets-migrants, il y a aussi, de manière plus importante, les obstacles liés au statut sur le territoire d'installation.

### **5.3.- Les limites du statut de demandeur d'asile sur le marché du travail**

Être demandeur d'asile est un statut juridique qui, pendant l'attente, conditionne la vie des sujets concernés dans la société d'accueil. Comme nous l'avons exposé et analysé dans le chapitre précédent, la demande d'asile permet aux demandeurs de recevoir le document du demandeur d'asile (DDA) et de faire la demande d'un permis de travail ouvert. Ce faisant, ils sont explicitement enjoins à se ruer seuls dans la complexité socioprofessionnelle du pays d'accueil en s'investissant dans des activités de toutes sortes pour, non seulement (sur)vivre au quotidien durant la période de l'attente, mais aussi pour chercher à s'intégrer socialement et professionnellement. De ce fait, les activités entreprises modulent leur trajectoire biographique en leur permettant, tout autant de supporter l'attente que de forger une carrière professionnelle, laquelle est prépondérante dans la carrière migratoire. Puisque, les activités entreprises « constituent une médiation entre [eux] et l'environnement social du pays d'arrivée » (Felder, 2009 : 120), elles les projettent dans différents types de rapports sociaux avec la population locale (tant avec d'autres immigrants qu'avec les nationaux). Ainsi, procèdent-ils, petit à petit, à négocier leur installation dans la société d'accueil dans sa globalité. En fait, leur adaptation et, de

surcroit, leur intégration, tant professionnelle que sociale dépendent largement des interactions qu'ils développent avec les autres.

Toutefois, la dynamique des rapports entre les demandeurs d'asile et les cadres structurels (emploi, santé, éducation, etc.) de la société d'accueil ne s'effectue pas sans entraves en raison des contraintes technico-administratives du système d'immigration canadienne. Comme nous l'avons déjà mis en évidence, leur statut temporaire sur le territoire leur procure un accès limité aux institutions publiques du pays. En outre, une représentation sociale négative, généralement construite par certains courants politiques et propagée dans des médias, les projette négativement dans la société hôte. Cette représentation fonctionne comme un « stigmaté » (Goffman, 1975 [1963]) et entraîne des mises à l'écart plus ou moins subtiles des demandeurs d'asile. Dans cette perspective, la représentation sociale négative construite autour des demandeurs d'asile participe à une sorte de discrédit de leur personne même dans les situations d'interaction. C'est, dans une large mesure, en fonction des stigmates construits autour d'eux qu'il faut appréhender les embûches (racisme, xénophobie, déqualification sociale) que rencontrent les participants de cette recherche dans leur intégration sur le marché du travail canadien.

Dany, l'un des participants, pense que les emplois attribués par la structure socio-professionnelle aux individus de sa catégorie sont ceux dans les secteurs relativement négligés par les nationaux, comme, entre autres, le commerce de détail, la manufacture, l'entretien ménager. C'est en ce sens qu'il nous a expliqué dans le cadre d'un entretien :

« Moi par exemple, j'ai vécu aux Etats-Unis pendant près de huit (8) ans, j'ai déjà travaillé dans le système nord-américain, je peux dire que je connais le système. Mais quand je suis arrivé ici, je suis considéré comme un accessoire. Mes expériences de travail et mes compétences ne sont pas pris en compte. À chaque fois que je postule quelque part pour un emploi suivant mes expériences de travail et mes compétences, je ne suis pas accepté. On dirait que le système nous attribue des types de travail spécifiques dans des secteurs négligés par les canadiens. Par exemple, depuis que je suis arrivé, là où il est plus facile pour moi de trouver du travail c'est dans les magasins, dans les manufactures et l'entretien. C'est, en partie, à cause de cela que je suis retourné à l'école pour apprendre une profession valorisée ici [...]. » (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Pour sa part, Paolo aussi explique avoir fait l'expérience de beaucoup de refus quand il a voulu obtenir un emploi qui correspond à sa formation et à ses expériences professionnelles antérieures :

« Je voulais trouver un emploi dans les secteurs similaires ou connexes à celui que je travaillais en Haïti. J'ai envoyé mon CV partout. Certains employeurs m'ont contacté, mais quand je communique mon statut et mon numéro d'assurance social, tout freine. Certains vous demandent si vous êtes résident permanent ou citoyen du Canada. D'autres n'expliquent pas ouvertement que le Statut pose problème, mais quand on a aucune suite dans la démarche, on comprend bien que le blocage est à ce niveau » (*Entretien avec Paolo, février 2020*)

Dans ces propos de Paolo, on remarque le passage du « je » (qui assume) au « vous » et au « on » (qui impersonnalise). Ce jeu de langage (inconscient peut-être) permet de comprendre le sentiment de gêne par rapport au vécu du « stigmaté » lié au statut migratoire sur le sol canadien. En fait, le participant affirme avoir entrepris des démarches (dans les limites de son pouvoir d'action) pour trouver un emploi dans les domaines de ses compétences et expériences, mais il s'est buté aux obstacles institutionnels liés à son statut. Le « vous » ou le « on » est l'individu stigmatisé que le « je » rechigne à assumer. Ce jeu de langage (plus ou moins inconscient) traduit au niveau de la réalité de l'intégration, tant sociale que professionnelle, un investissement de soi marqué tantôt par des stratégies de contournement des obstacles rencontrés, tantôt par des élans de dépassement (de soi et des contraintes) en faisant des choix réalistes (accepter n'importe quel emploi) ou, plus rarement, par des replis sur soi (rester au chômage, se réfugier dans des enclaves socio-culturelles, etc.).

En fait, à côtés des réglementations professionnelles (cadres réglementaires des ordres professionnels), les stigmates s'ajoutent pour produire des barrières invisibles entre les citoyens canadiens, les résidents permanents, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ce qui canalise ces derniers vers des trajectoires professionnelles et sociales qui rendent plus complexe leur expérience migratoire. Comme certaines recherches sur l'intégration professionnelle le font ressortir (Boudreau, 1998 ; Chicha et al., 2008 ; Boudarbat, 2010), pour de multiples raisons, les immigrants acceptent des postes et/ou des conditions de travail qui se situent aux antipodes de leurs aspirations, de leurs formations académiques et de leurs expériences professionnelles. Dans le cas des demandeurs d'asile, cette réalité est plus accentuée.

À titre d'illustration, Flore a travaillé dans son pays natal pendant environ seize (16) ans comme éducatrice et intervenante dans le secteur des droits humains et de la protection des enfants. Arrivée au Canada, elle pensait pouvoir continuer sa carrière professionnelle dans les mêmes secteurs d'activité ou dans un domaine connexe. Elle a voulu suivre une formation professionnelle dans l'un de ces secteurs d'activité, elle raconte avoir été refusée dans toutes les institutions où elle s'est présentée. Découragée, elle a laissé tomber le projet d'étudier, pour plutôt chercher du travail dans l'un de ces domaines où se concentrent ses expériences professionnelles. Encore, elle a été refusée, parfois on lui explique ouvertement que c'est à cause de son statut, car lui dit-on souvent, ces postes sont réservés aux résident(e)s permanent(e)s et aux citoyen(ne)s canadien(ne)s. Parfois on le fait subtilement, sans fournir de raison valable au refus. En effet, ces obstacles rencontrés l'ont contrainte, dit-elle, à faire un « dépassement de soi » en décidant de changer complètement de carrière. Comme elle l'affirme, elle a donc été reformatée par la société canadienne, d'éducatrice et défenseuse des droits humains, elle est passée à Préposé(e) aux bénéficiaires. Selon Bigaouette (Cité par Aubry et Couturier, 2012 : 16), « les préposés aux bénéficiaires, dans les organisations gériatriques de type CHSLD, sont les acteurs professionnels chargés de réaliser les tâches d'hygiène et d'assistance envers les résidents âgés, comme les toilettes, les bains, les transports à la salle de bain ou à la salle d'animation, les repas, etc. ». Flore explique en ce sens son expérience :

« [...] Puisque je n'ai été accepté nulle part, pour simplifier ma vie, j'ai donc suivi un programme de Formation d'aide aux personnes en établissement de santé (FAPES). Depuis la fin de la formation, je travaille comme préposé aux bénéficiaires. C'était une formation de six mois. Après la formation, j'ai trouvé rapidement du travail. Déjà en stage, le centre de formation nous a mis en contact avec les institutions intervenant dans le secteur. Immédiatement après mon stage, j'ai trouvé du travail à l'hôpital Jean Talon de Montréal » (*Entretien avec Flore, février 2020*).

Dans un premier temps, cette réorientation de carrière a eu des effets délétères sur son mental. Car, dans sa représentation, le statut social que procurent les professions d'éducatrice et de défenseuse des droits humains n'est pas équivalent à celui que procure la profession de Préposé(e) aux bénéficiaires. Il s'agit là d'une réaction logique à un changement d'identité professionnelle. Cette situation de changement de carrière sous le poids d'un stigmate entraîne généralement des impacts d'ordre socio-psychologique sur les sujets concernés, car il s'agit de s'accommoder avec une identité professionnelle choisie sous contrainte.

C'est en ce sens que Plumauzille et Rossigneux-Méheust (2014 : 217) soulignent ailleurs qu'« être ou devenir porteur d'un stigmatisme plus ou moins visible induit [...] des réactions tantôt de rejet, parfois d'intégration et toujours d'adaptation ». C'est dans le sillage de ces modes de réaction qu'il faut saisir les interactions de nos participants qui, par obligation d'avancer et de se trouver une place, ne se lamentent pas sur leur situation, mais plutôt, appréhendent les marges de liberté laissées par la société d'accueil pour redessiner leurs propres perspectives. D'éducatrice et défenseuse des droits humains, Flore s'est réinventée comme Préposée aux bénéficiaires. Dans cette veine, il faut comprendre que les (ré)orientations individuelles ne peuvent se passer de la prise en compte des opportunités offertes par le milieu social, lesquelles permettent aux migrants, dans leurs interactions avec les cadres structurels de la société d'accueil, de (re)façonner leur vie en y inscrivant leurs propres itinéraires. Le métier de « Préposé aux bénéficiaires » est une carrière en forte demande au Canada en général et au Québec en particulier. En fait, c'est donc une voie expresse vers l'intégration professionnelle, toutefois, c'est aussi un couloir de déqualification pour la plupart des professionnels immigrants, comme on vient de l'exposer, c'est ainsi que le comprend Flore.

En fait, si dans les réactions populaires locales (exprimées généralement dans les médias locaux) le simple fait pour les demandeurs d'asile d'avoir accès à l'emploi au Canada devait être considéré comme une sorte d'opportunité inestimable qui enlèverait toute possibilité de revendication, les sujets-migrants rencontrés dans le cadre de ce travail accordent beaucoup plus d'estime à leur parcours, leur formation, compétence et expérience. En dépit de la reconnaissance exprimée vis-à-vis de la société canadienne, par le biais de son Etat fédéral, qui leur offre la possibilité de travailler, ils revendiquent des espaces sociaux et professionnels qui correspondent à leurs aspirations et à leur compétence. Autrement dit, leur statut juridique et/ou migratoire n'aliène pas leur subjectivité.

#### **5.4.- Misère de l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'asile : des compétences en souffrance**

Comme l'ont mis en évidence, entre autres, Kessler (cité par Gimbert, 2004) et Castles (2003), l'une des conséquences de la migration (émigration/immigration) est le déclassement social et professionnel qui l'accompagne. Car, celui ou celle qui émigre ou qui immigré voit

généralement poindre une certaine discontinuité dans son histoire personnelle et professionnelle. Tout déplacement est en principe une rupture biographique qui projette le sujet-migrant dans une nouvelle quête de soi. D'abord, en raison du fait que, à cause du déplacement, le migrant se trouve dans un espace socio-économique et politique différent de celui où il était (ou avait vécu) antérieurement ; ensuite, parce que le changement spatio-temporel de la migration implique inévitablement un changement dans la trajectoire biographique. Alaoui (2006), dans son article portant sur les exilés algériens à Montréal a analysé l'expérience du déclassement qui accompagne le contexte migratoire de sa réflexion, sur deux angles « l'exil subi ou la carrière brisée » et « l'exil assumé ou la carrière de l'immigrant ». Le premier angle « renvoie à une expérience de l'exil vécue dans les termes du malheur et du regret, tandis que le second renvoie à un dépassement de l'épreuve » (Ibid. : 112). Suivant que le sujet-migrant adopte le premier ou le deuxième état d'esprit concernant sa migration, cela entraînerait des effets négatifs ou positifs dans son insertion et de sa (re)construction personnelle dans la société d'accueil.

Par ailleurs, en plus de la question du statut migratoire, pour certaines catégories de population provenant de certains endroits du monde (c'est le cas des participants de notre recherche) qui sont identifiées sous l'appellation générique (d'utilité statistique) de « minorités visibles<sup>8</sup> », le déplacement accentue le déclassement professionnel et social. Dans leur recherche, Chicha et al. (2008 : 8-9) notent que « l'intersection entre le fait d'être immigré et d'appartenir à une minorité visible est globalement défavorable pour les hommes [et les femmes] en termes de revenu d'emploi ». En fait, quand on est identifié comme minorité visible, son admission à l'organisation sociale et professionnelle est donc contrôlée. Ces sortes d'identification, « processus d'attribution à des individus et à des groupes de traits « ascriptifs », c'est-à-dire fondés sur la naissance, l'origine, la généalogie [...] qui précède[nt] l'individu et sur lequel il n'a guère de pouvoir » (Poiret, 2003 : 7), servent comme critère d'assignation (et subtilement d'exclusion) dans l'organisation sociale.

Dans le cas des demandeurs d'asile, objet de cette étude, cette assignation supplémentaire fait d'eux une catégorie destinée au travail précaire, temporaire et mal-payé. Dans une certaine

---

<sup>8</sup> La notion de minorité visible renvoie, selon la loi sur l'équité en matière d'emploi au Canada, aux « individus, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Selon Statistiques Canada, la catégorie - autodéclarée - des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Japonais, Coréen et les habitants des îles du Pacifique » (Bamba, 2012 : 7-8)

mesure, c'est ce que Chicha et *al.* (op. cit.) et Boudarbat et *al.* (op. cit.) ont démontré dans leur travail portant sur l'intégration des immigrants au Québec. En fait, ils ont fait ressortir que l'intégration des immigrants au marché du travail, au Québec particulièrement, est « influencée par la région d'origine des immigrants, le lieu d'obtention de leur diplôme et leur âge à l'arrivée au pays » (Ibid. : iv). Pour la plupart de nos participants, ces obstacles structurels s'apparentent à un système de « racisme structurel » qui participe à limiter leur pleine participation dans l'organisation sociale et économique de la société d'accueil.

L'expérience de ces obstacles structurels tend, assez souvent, à générer des sentiments de frustration et d'impuissance et/ou des élans de repli et/ou de résignation chez les sujets qui les vivent. Il s'agit d'une expérience sociale souffrante. C'est dans cette perspective que nous comprenons ces propos de Jacques, médecin dans son pays, qui, lors de notre entretien nous explique qu'il ne s'est jamais mis en tête qu'il va nager dans un fleuve facile. Il a toujours pensé que l'expérience allait être difficile et que son échec ou sa réussite ne relève que de sa responsabilité personnelle. Cette culpabilisation de la part de ce participant participe de son intériorisation du caractère déviant de l'immigration irrégulière. Pour sa part, Steeve explique avoir du mal à comprendre son déclassement

« Dans mon pays, j'étais enseignant et journaliste. Ici je travaille catégoriquement comme un ouvrier. Ce n'est pas parce que c'est un sale boulot, mais dans son for intérieur, on sent qu'il y a un recul par rapport à ce qu'on était dans son pays. Ainsi, on se pose des questions, on se demande pourquoi ce système vous considère comme ça. Pourquoi on doit être déclassé ou réévalué ? » [Entretien avec Steeve, février 2020]

Ici aussi, comme nous l'avons déjà analysé avec Paolo, il faut remarquer le passage du « je » (qui assume) au « on » (qui impersonnalise). En fait, Steeve exprime à la première personne la fierté d'avoir été enseignant et journaliste dans son pays, mais il s'efface derrière le « on » quand il a voulu critiquer la dynamique d'intégration socioprofessionnelle de la société d'accueil. Ce jeu de langage exprime la peur qui habite le sujet.

Par ailleurs, les concepts « variables d'origines » et « variables d'aboutissement » évoqués ailleurs par Sayad (1999), pour parler des caractéristiques sociales et économiques des

migrants dans leur pays d'origine et les différences qui les séparent quand ils émigrent, peuvent bien aider à comprendre cette double réalité (celle dans le pays de départ et celle dans le pays d'arrivée). En termes d'emploi, de qualification professionnelle, de réseau social et familial et de statut social, il se produit inévitablement des ruptures (discontinuités d'histoire) qui interviennent dans le parcours de vie des migrants. La cueillette des données et les informations récoltées ont mis en évidence que c'est une situation vécue de manière douloureuse par les sujets. En fait, pour eux, cette réalité est un peu plus accentuée, vu le contexte spécifique de leur migration. La plupart d'entre eux met en évidence un ressenti (au niveau psychologique) très pesant qui s'apparente même à ce que Bourdieu appelle ailleurs une « souffrance de position » Bourdieu (1993). Jacques a refusé de parler de son travail à Montréal. Il s'est contenté de nous dire qu'il œuvre dans le « travail général », quant au poste occupé, aux tâches exercées, il se refuse à toute verbalisation. On comprend que dans ces genres de situation, les sujets sont donc tiraillés entre la nouvelle réalité professionnelle tributaire de leur condition asilaire et le (relatif) confort (social, professionnel et psychologique) laissé derrière eux (dans leur pays de provenance et/ou de transit). Dans cette veine, Paolo explique :

« Mon travail en Haïti c'était avec un ordinateur, une tablette électronique... j'administrerais des enquêtes sociales, je rédigeais des rapports. Ici, je travaille dans la manufacture, des activités que je ne pouvais même pas imaginer faire un jour dans mon pays. Par contre, je les fais ici ». (Entretien avec Paolo, février 2020).

Toutefois, comme l'interprète Jacques lors de notre entretien, ces expériences, permettent de porter un autre regard sur soi, sur les autres et sur la vie en général. Ils aident à faire sortir l'individu concerné de ses zones de confort psychologiques et expérientielles pour être vigilant afin de pouvoir saisir les moindres opportunités qui se présentent à lui. En fait, quasi-unanimement, nos participants mettent en évidence que ces expériences ne les réduisent pas en tant qu'humain, et n'enlèvent rien de ce qu'ils ont eu comme acquis antérieurement. Ce sont tout simplement de nouvelles expériences qui les soumettent à un autre type d'apprentissage et, de fait, à maximiser leur capacité à se comprendre, à comprendre les autres, mais aussi à comprendre leur environnement social immédiat. Car, de cette capacité à comprendre son environnement social dépend leur processus d'adaptation et d'intégration. En ce sens, Steeve explique :

« C'est vrai que je travaille dans des secteurs d'activité qui ne répondent pas à mes attentes initiales, mais j'ai la possibilité de faire des projets d'avenir. J'apprends beaucoup de la société canadienne, j'apprends à réagir normalement aux des réactions des gens. Je surveille les opportunités de réussites qui se présentent, pour au bon moment, saisir la mienne ». (*Entretien avec Steeve, février 2020*)

De son côté, Jean affirme avoir l'impression d'être en train de vivre le plus grand défi de sa vie. En fait, à côté de l'intégration professionnelle, l'intégration sociale est aussi une étape difficile et complexe dans le processus migratoire. Car, l'intégration ne dépend pas seulement d'une volonté de s'intégrer (ne s'intègre pas qui veut). Il y a des paramètres plus subtils qui participent de l'intégration. C'est donc un processus continu qui est tout à la fois revendication, partage et acceptation. Pour rendre l'intégration effective, le sujet-migrant doit être prêt à négocier une part de lui (son identité) et avoir une ouverture d'esprit à accepter ce que la société d'accueil lui propose. Dans cette veine, Jean poursuit pour dire :

« Moi, je ne me suis jamais senti noir dans ma vie. Mais sitôt arrivé au Canada, je découvre que j'étais noir. Dans mes interactions avec les autres, j'ai vite compris que c'est cette part de moi que je possède. [...] Et, par rapport à cette nouvelle réalité, il y a des réactions naturelles qui se produisent. Je ne m'étais jamais senti obligé de me réclamer d'une certaine identité toute ma vie, mais de nos jours, je cherche une certaine identité. Je cherche à réapproprier mon histoire, à inscrire mon histoire dans une histoire universelle et à m'identifier à cette histoire. [...] » (*Entretien avec Jean, février 2020*)

En ce qui a trait à son intégration, Flore préfère regarder le verre à moitié plein. Au niveau professionnel, elle ne cherche jamais à comparer la vie qu'elle menait dans son pays à celle qu'elle vit au Canada. Elle ne se doute pas d'être maintenant dans un autre monde, avec d'autres enjeux. Effectivement, la société d'accueil canadienne n'est pas le même espace social, tant au niveau politique, culturel que social que son pays de provenance. Elle sait que tout est différent. Depuis que sous des menaces et des tentatives d'assassinat répétitives, elle a fui Haïti pour se réfugier au Canada, elle s'est fait à l'idée de devoir peut-être tout reprendre à zéro. En effet, comme réfugié elle estime n'avoir pas droit à l'erreur. Comme la plupart des migrants de sa catégorie, Flore se met une très forte pression, elle sent peser sur ces épaules une sorte d'obligation de réussir, laquelle dépend de son intégration, tant professionnel que social. Elle puise la force d'avancer dans l'obligation de soutenir les parents et les proches restés au pays. Pour elle, comme pour tous les autres participants, les proches au pays sont une source de

motivation additionnelle qui la rappelle constamment l'obligation d'atteindre ses objectifs. Elle sent cette pression et à cause de cela, elle estime comme impérieuse, la nécessité de réussir son intégration et son parcours. Comme elle l'exprime :

« Je ne peux absolument pas m'arroger le droit de niaiser. Contrairement aux nationaux qui sont bénéficiaires de tous les privilèges du pays, moi, j'ai une obligation de réussite par moi-même et pour mes proches restés au pays. Je n'ai pas droit à l'erreur ». (*Entretien avec Flore, février 2020*)

Selon nous, l'état d'esprit qui enjoint les sujets-migrants à placer l'obligation de réussir aux limites franchissables de leurs interactions avec la société d'accueil, leur permet de se forger des comportements et des conditionnements mentaux qui résistent aux épreuves existentielles rencontrées. Ce sont, tout à la fois, des « mécanismes de défense » (Chabrol, 2005) et des stratégies individuelles qui permettent de se protéger tout en allant de l'avant dans le processus de « [ré]invention de soi » (Kaufman, 2004) au pays d'accueil.

#### **5.4.1.- Le poids de la division morale du travail sur les demandeurs d'asile au Canada**

Comme l'analyse ailleurs Gimbert (2004 : 100), « examiner le processus de déclassement social, qui conduit à la perte de la position sociale occupée antérieurement, suppose de porter une attention particulière à des facteurs objectifs, mais aussi subjectifs, notamment aux perceptions que les migrants ont de leur propre trajectoire ». En fait, le regard porté par soi et par les autres sur soi constitue un poids important qui complique (pour soi) les interactions sociales. En effet, pour se protéger du jugement des autres, les sujets qui ont participé à ma recherche ont évoqué la notion de « travail général » pour qualifier les activités qu'ils exercent. La notion de travail général est un terme générique utilisé dans le mode du travail pour faire allusion aux emplois entre autres, dans le secteur de l'entretien ménager, de l'hôtellerie, dans la manufacture, dans la restauration, dans le commerce de détail et se caractérise par un faible salaire, une relative insécurité de travail, un degré plus ou moins élevé de pénibilité physique, une relative absence de statut social et une relative absence d'opportunité de carrière. L'évocation de la formulation ambiguë de « travail général » par certains participants de notre recherche vise à cacher le secteur, la profession et le poste occupé dans l'optique de projeter une image relativement plus valorisante de soi. Cela s'inscrit aussi dans les mécanismes de (re)construction des sujets-migrants. Comme le fait ressortir Lhuillier (2005 : 74), sous le poids de la division morale du

travail, « l'objet de travail est [...] frappé de désaveu ou de condamnation et ceux qui sont en charge de son traitement se voient contaminés par ce même jugement ». Cette cachette symbolique qui consiste à ne pas se dévoiler participe donc des stratégies de réorientation quotidienne de l'identité sociale et professionnelle.

Toutefois, les participants qui n'ont pas acquis de haut niveau de qualification académique et professionnelle et/ou qui n'ont pas eu d'expérience de travail valorisée/valorisante dans leur pays d'origine ont un ressenti différents de ceux et celles qui, eux, ont eu de haut niveau de qualification académique et de bonnes expériences professionnelles. Ils se montrent très satisfaits de leur condition d'existence au pays d'accueil. À titre d'illustration, Manise qui n'a pas bouclé ses études secondaires et qui n'avait pas d'emploi dans son pays explique être très contente de sa situation immédiate au Canada:

« Depuis que je suis arrivée ici, j'ai très peu de souci [...] je n'ai jamais travaillé dans mon pays, ici je trouve du travail facilement, je prends soin de moi et de mes enfants. J'envoie de l'argent à mes proches au pays. Je paie mon logement, je réponds à tous mes besoins. Je peux dire que tout est bien pour moi. [...] je suis très heureuse et très chanceuse d'être ici au Canada ». (*Entretien avec Manise, février 2020*)

Tandis que, pour ceux et celles qui ont acquis depuis leur pays un haut niveau de scolarité ou de qualification et une expérience de travail riche et diversifiée qui leur procurait un statut social très favorable ou une reconnaissance sociale qui les plaçait au cœur d'appréciables réseaux sociaux, le fait d'expérimenter l'anonymat, mais pire, d'être déqualifiés, a des impacts importants sur leur capacité à se frayer un chemin (se reconstruire) dans la société d'accueil. Dans la cueillette des données auprès de ces participants, nous avons observé une sorte de tiraillement dans leur existence sociale quotidienne. Ce tiraillement résulte du poids de ce que Lhuillier (Ibid.) appelle une « division morale du travail ». Le fait est que, comme le met en évidence cette auteure (Ibid. : 73) « dans ce qu'on appelle le monde du travail, il est des professions prestigieuses, valorisées et d'autres méconnues ou dévaluées. [...] il y a [...] des activités sources de plaisir et de gratification, et d'autres considérées comme indues ou ingrates ». Dans une telle dynamique, plus qu'une simple réfection de carrière professionnelle, le sujet-migrant est plutôt appelé à forger ce que Goffman appelle ailleurs une « carrière morale » (Goffman, 1968). Le concept de carrière morale, comme nous l'avons discuté dans la problématique, en intégrant la dimension de l'imaginaire, nous permet de comprendre le

processus de construction et de modification de l'identité sociale des sujets-migrants dans/par le truchement des interactions avec autrui. À savoir, la manière dont ils procèdent pour se projeter et pour saisir l'environnement social, mais aussi pour se concevoir comme personne singulière dans les interactions avec les autres (autres catégories d'immigrants ou nationaux). Dans cette veine, faisant état de son ressenti par rapport aux activités professionnelles qu'il exerce au Canada depuis son arrivée, Steeve explique :

« En Haïti j'avais une vie stable. Par rapport au statut social que j'avais dans mon pays, le cadre social dans lequel j'évoluais, tout était bien. Je n'avais aucune nécessité de quitter mon pays. Dans un certain sens, j'ai l'impression que j'ai régressé en arrivant ici. Ça peut vous donner beaucoup de frustration par moment. Tandis que vous étiez quelqu'un dans votre pays, ici vous vivez dans l'anonymat ». *(Entretien avec Steeve, février 2020)*

Pour sa part, Jacques était médecin dans son pays. Depuis qu'il est arrivé comme demandeur d'asile au Canada, il travaille dans une manufacture à Montréal (Il a refusé de me dire en quoi consistent exactement son travail, le poste qu'il occupe et les tâches qu'il exerce). Comme il l'exprime, en passant de sa profession de médecin à un ouvrier de la manufacture, il estime faire un saut dans « une réalité difficile à supporter au quotidien ». C'est, à son sens, une « régression totale », parce qu'il avait un statut social privilégié découlant de sa profession de médecin dans son pays et qu'il appartenait à la classe moyenne aisée, mais qu'au Canada, non seulement il se voit et vit comme « un vulgaire inconnu », mais aussi il exerce des activités qu'il n'avait jamais pensé exercer un jour. En effet, il se trouve tiraillé entre ce qu'il vit au quotidien et ce qu'il espère vivre dans un futur pas trop lointain dans sa tête, mais de plus en plus éloigné à mesure qu'il affronte la réalité quotidienne. C'est ce qu'il fait ressortir dans l'extrait d'entretien qui suit :

« Comme je vous le dis, passé d'un médecin à un vulgaire inconnu, n'est pas une situation qu'on peut vivre sans incidence psychologique. [...] C'est sûr que c'est difficile à vivre, mais je me dis toujours que les choses difficiles sont faites pour être vécues et pour nous rendre plus mature. Pour moi, ma situation actuelle est une préparation à l'éventualité du pire. Je la vis avec beaucoup de courage et je m'efforce d'avancer ». *(Entretien avec Jacques, février 2020)*

Il importe aussi de souligner que ces personnes, en raison de leurs expériences et de leurs bagages académiques, disposent de ressources particulières (capacité d'évaluer les situations, de

nuancer et d'anticiper ; d'adopter des attitudes réalistes, etc.) leur permettant de se projeter vers l'avenir, de garder espoir et de faire preuve de résilience malgré les difficultés des contextes. Dans une certaine mesure, fort de ces ressources personnelles, la plupart d'entre eux s'attendaient un peu au déclassement professionnel et à la déqualification dont ils font l'objet dans le pays d'accueil. Même si en réalité, ils n'étaient pas en mesure, à l'avance, d'imaginer avec exactitude l'ampleur de la distance qui sépare les deux fossés professionnels et sociaux (celui de leur pays de provenance et celui de leur pays d'accueil). Dans de telles circonstances, redessiner leur vie au quotidien avec les matériaux existentiels trouvés sur place, malgré leur condition immédiate, se donne comme un défi de taille. Plus que tout autre défi, cela dépend d'une volonté de réussir et d'un état d'esprit éprouvé. Dans une certaine mesure c'est ce que montre Jacques quand il soutient :

« Vivre cette situation est très pénible. En fait, je suis passé d'un médecin, d'un universitaire à un vulgaire inconnu. J'étais celui qui passait des ordres, maintenant je suis celui qui est commandé et qui fait pitié. Au travail et dans mon entourage, cette expérience psychologique n'est pas facile. Mais en tout cas, je suis là, j'essaie d'avancer, j'essaie de me faire un nom ici... j'essaie de me frayer un chemin. J'ai la force mentale nécessaire pour me réaliser. Je réussirai. ». (*Entretien avec Jacques, février 2020*)

De son côté, Steve qui était journaliste et enseignant dans son pays, travaille comme commis d'épicerie dans un centre commercial à Montréal. Il affirme ne pas considérer son travail comme un « sale boulot », mais dans son for intérieur, il estime sentir un recul par rapport à ce qu'il était dans son pays. Cependant, en dépit du fait qu'il vit douloureusement sa condition factuelle, il l'endure avec espoir, car il le considère comme étant un passage obligé. Pour lui, demain est une promesse.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile des récentes vagues, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada après les procédures judiciaires, pour la plupart, rencontrent de nombreux obstacles structurels dans leur intégration professionnelle et sociale dans la société d'accueil. Cependant, les défis sont plus ou moins importants dépendamment des bagages académiques et professionnels que possède chaque sujet-migrant. En fait, selon le niveau de formation atteint et selon le nombre d'années d'expérience de travail dans son pays d'origine et/ou dans son/ses pays de transit, le réfugié a donc des atouts supplémentaires pouvant lui faciliter son intégration à la

société d'accueil. D'autres facteurs comme l'âge à l'arrivée au pays d'accueil, la maîtrise des langues officielles, la capacité de cheminer seul dans le système (réseautage, recherche d'information, recherche d'emploi) participent aussi dans le processus d'intégration, par conséquent dans le façonnement de la carrière.

En fait, quand, sous la contrainte, Dany a quitté son pays, il avait déjà vingt-huit (28) ans. Il a transité au Mexique et aux Etats-Unis pendant environ une dizaine d'année avant d'arriver à Montréal comme demandeur d'asile. Dans son pays, il était enseignant au troisième cycle de l'école fondamentale. Depuis ses transits, il avait déjà fait un trait sur cette carrière, mais, selon lui, les expériences acquises comme enseignant l'ont aidé dans ses interactions avec les structures sociales des sociétés de transit et d'accueil. Il explique :

« Au Mexique j'ai vite appris à communiquer en Espagnol ; aux Etats-Unis, je communiquais en anglais. Puisque j'ai un niveau universitaire et une curiosité intellectuelle très poussée, je pense que ça m'a beaucoup aidé dans mes expériences migratoires. [...] Aux Etats-Unis, j'ai vécu ma vie, j'ai travaillé normalement, je me suis familiarisé avec les gens dans mon entourage. Je peux dire que je m'étais relativement bien intégré dans la société ». (*Entretien avec Dany, février 2020*)

Sans la politique migratoire du président Donald Trump, sa vie professionnelle et familiale allait s'inscrire dans la durée dans la société américaine. Il y vivait avec sa famille paisiblement. C'est à cause du virage migratoire du président américain relativement aux détenteurs/trices de TPS que Dany a fait ses bagages et a quitté les Etats-Unis en août 2017 pour traverser la frontière par le Chemin Roxham en vue de demander l'asile au Canada. Il avait alors trente-cinq (35) ans. Depuis qu'il s'est installé avec sa famille au Québec, il a pu intégrer facilement la société. Selon lui, la langue française lui a un peu facilité l'équation de l'intégration sociale. Venant d'un pays francophone, dès son arrivée, il a cherché à développer des habitudes avec la population locale, il est allé à l'école (comme étudiant international) pour s'ajuster aux besoins en main d'œuvre de la société canadienne. Alors qu'il attendait son audience devant la CISR, il a complété une formation professionnelle et a obtenu un certificat en informatique. Selon les informations qu'il a recueillies dans son entourage et dans son observation de la réalité professionnelle du Canada, la carrière en informatique est en forte demande, surtout au Québec.

Pour sa part, Manise estime que son faible niveau académique et son manque d'expérience professionnelle rendent plus difficile son intégration dans la société Canadienne

d'accueil. Contrairement aux participants qui avaient fait des études universitaires avant d'arriver au Canada, elle fait ressortir effectivement une expérience migratoire (adaptation et intégration) plus difficile. Elle pense que tôt ou tard, elle va devoir tout recommencer. Elle explique :

« Au début j'avais beaucoup de difficulté à comprendre le langage des gens. Je ne comprenais pas bien le français parlé ici et je ne m'exprime pas bien non plus en français. C'était difficile de réussir des entrevues d'embauches [...] » (*Entretien avec Manise, février 2020*)

Elle a réussi à trouver un travail dans une boucherie à Montréal. Elle y travaille depuis deux ans. Elle s'estime heureuse de pouvoir payer elle-même son logement et de prendre soin de ses enfants. Dans un proche avenir, elle souhaite aller à l'école des adultes pour reprendre des classes du secondaire et après de suivre une formation pour devenir préposée aux bénéficiaires. Elle se dit satisfaite de sa situation actuelle, elle est très heureuse d'avoir un statut, un travail et de voir grandir et s'épanouir ses enfants qui de toute évidence auront à l'avenir tout ce qu'elle n'a pas pu avoir à leur âge.

De son côté, Flore est arrivée au Canada comme demandeuse d'asile à quarante-deux (42) ans. Elle a eu une longue expérience comme éducatrice et intervenante judiciaire dans son pays. Selon elle, son expérience n'a servi qu'à faciliter ses interactions avec les communautés locales. Au niveau professionnel, elle a dû réorienter complètement sa carrière parce qu'elle n'a pas pu trouver un emploi dans le secteur où elle travaillait dans son pays. Elle pense que le système socio-professionnel canadien renferme des blocages structurels qui entravent l'intégration des personnes immigrantes. Elle affirme avoir tout fait pour trouver du travail dans le secteur professionnel de ses compétences et expériences, mais elle s'est butée à chaque fois sur des refus d'acceptation.

« Dans les entreprises ici, il y a comme des frontières invisibles qui séparent les gens qui sont nés et qui sont formés ici de ceux qui viennent d'ailleurs. Nos formations et nos expériences ne sont pas considérées comme valables. Tandis que, quand on travaille ensemble, on constate la différence entre nous et eux. Nous sommes plus compétentes et plus expérimentées qu'eux autres » (*Entretien avec Flore, février 2020*)

Par-delà la situation singulière de Manise ou de Flore, les recherches effectuées sur l'intégration des femmes sur le marché du travail au Québec particulièrement (Saint-Hilaire,

2005 ; Chicha et *al.*, 2008) montrent que dans leur cas, la déqualification ou le déclassement est beaucoup plus accentué. Elles se retrouvent en très grande proportion dans des filières d'emploi traditionnellement occupées par des femmes (l'entretien ménager, l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail), sans considération de leur niveau de scolarité ou de leurs expériences antérieures. Donc, en plus de tous les autres obstacles rencontrés dans leur intégration professionnelle, cette division sexuée du travail renforce davantage leur mal-être.

Dans le cadre de cette recherche, les résultats du terrain montrent que parmi les trois (3) femmes ayant participé aux entretiens biographiques, deux (2) exercent le métier de Préposé aux bénéficiaires et l'autre est en formation dans la perspective d'embrasser cette même carrière professionnelle. Ce choix, sans nier la subjectivité des participants qui tendent à être très réaliste dans leurs stratégies d'intégration professionnelle, est à bien des égards une sorte de canalisation systémique inscrite dans le parcours professionnel des migrants. Notons que le métier de Préposé aux bénéficiaires est de plus en plus négligé par les citoyens canadiens. C'est une carrière qui nécessite très peu de scolarité et, comme on l'a déjà souligné, c'est un moyen express d'insertion professionnelle. Selon Molinier (cité par Aubry et Couturier, *Op. Cit.* : 16), les tâches d'un Préposé « peuvent être identifiées sous le nom générique de *care*, c'est-à-dire comme des activités reconnues comme domestiques et réalisées dans un environnement professionnel ». Tant au Canada en général qu'au Québec en particulier, ce secteur fait face à une très forte pénurie de main d'œuvre et le système d'intégration professionnelle essaie indubitablement de remplir le vide par la main d'œuvre immigrante.

La plupart des participants de cette recherche qui ont commencé ou bouclé un cycle de formation universitaire dans leur pays avant leur migration contrainte, les bagages antérieurement acquis constituent des ressources utiles à leur intégration au pays d'accueil. Venant d'un pays francophone, la plupart d'entre eux expliquent que les premiers contacts (adaptation) avec la société d'accueil n'étaient pas trop difficiles. Pour la plupart, ils expliquent que les lambeaux de leur vie professionnelle et personnelle dans leur pays leur ont servi d'appui dans leur orientation dans la société canadienne. Mais, n'empêche, leur intégration professionnelle et sociale leur paraît être très compliquée. Certains interprètent leurs situations immédiates comme un passage temporaire et relativement obligé. Ils espèrent pouvoir s'en sortir en s'investissant dans des activités de renforcement de capacité, telles des formations

académiques et/ou professionnelles, de réorientations de carrière en fonction des besoins de la société d'accueil. D'autres, estiment être déçus. Ils pensent que leur représentation du Canada n'était pas fidèle à la réalité qu'ils sont en train de vivre. C'est le cas de Jacques qui explique :

« [...] À un degré ou à un autre, je suis un peu déçu. Je pense qu'il pourrait y avoir de meilleures approches relativement à certaines professions. C'est vrai que je ne veux pas cracher sur les efforts effectués par le gouvernement canadien pour accueillir les réfugiés du monde entier [...] ». (*Entretien avec Jacques, février 2020*)

Effectivement, comme l'ont mis en évidence certains travaux de recherche (Boudreau, 1998 ; Boudarbat, 2010), il existe des défis structurels du système canadien en général qui transcendent les capacités individuelles des migrants et les efforts personnels qu'ils pourraient déployer pour réaliser leur carrière migratoire. Ces défis se rencontrent, avec plus d'accentuation, sur le marché du travail.

#### **5.4.2.- Activités exercées et stratégies déployées pour sortir de la condition de départ**

Dans leur trajectoire biographique, depuis leur pays natal en passant par le/les pays de transit jusqu'à leur pays d'accueil actuel, à savoir le Canada, les sujets-migrants sont constamment appelés à entreprendre des initiatives personnelles et à se confronter à des cadres structurels (social, économique, politique, judiciaire) qui obstruent relativement leur progression dans les différentes étapes de leur parcours migratoire. La plupart d'entre eux soutiennent avoir été dès le début conscient(e)s du fait que laisser leur pays pour s'installer dans un autre pays, impliquerait des efforts (psychologiques et matériels) personnels de leur part. Car, partir de son pays, sous contrainte ou pas, pour s'installer dans un autre pays avec une culture et des habitudes professionnelles différentes exige un état d'esprit (personnel et professionnel) spécifique, des acquis d'expérience et des connaissances transposables à la réalité (sociale et professionnelle) de la société d'accueil. En fait, pour sortir de la condition de départ, les réfugiés haïtiens ont mis en évidence d'énormes efforts et investissements effectués.

Enseignant et journaliste dans son pays, Steeve a trouvé du travail comme commis d'épicerie. Il pense que de telles activités ne sont pas à la hauteur de sa formation académique ni de ses expériences, mais puisqu'il n'est pas formé dans le système canadien, il pense qu'il est normal de passer par là. Cette compréhension individuelle faite par Steeve de son intégration, lui permet de sans doute de se tranquilliser, mais elle n'exprime pas toute la réalité du phénomène.

En fait, comme le mettent en évidence Chicha (2008), les immigrés en provenance de certains pays, particulièrement ceux et celles qui font partie des minorités visibles, ont un taux de déclassement professionnel et social bien supérieur à la moyenne générale des immigrés, notamment à ceux et celles originaires de l'Union européenne. Pour Steeve, l'investissement dans des activités professionnelles instables marquées par la précarité des conditions de travail et de salaire est temporaire, il croit que sa situation changera sitôt qu'il aura suivi une formation (universitaire et/ou professionnelle) dans le système canadien. Il explique :

« Le travail que je fais actuellement n'est pas quelque chose que je fais avec passion. C'est comme obligé. Puisque, je dois répondre à mes obligations et à mes besoins immédiats, je fais tout ce que je trouve. Mais, avec la formation universitaire que je fais maintenant, j'ai la certitude que je vais avoir de meilleures perspectives après. Je peux dire que le meilleur est à venir et en grande partie, cela dépend de moi [...]. Je veux donc finaliser mes études ici. Je veux me faire une place dans la société. Je veux trouver un travail qui répond à mes attentes ». (*Entretien avec Steeve, février 2020*)

Par conséquent, il espère avoir des perspectives professionnelles et personnelles plus intéressantes après l'obtention d'un diplôme canadien dans une formation en demande sur le marché du travail. En fait, depuis l'obtention du Statut de réfugié, il a commencé un baccalauréat à l'Université de Montréal. Il fait de l'intégration professionnelle dans la société un projet de vie améliorative. Selon lui, avec des bagages professionnels qui s'alignent sur les besoins professionnels du pays d'accueil, il sortira inévitablement de sa condition immédiate. Cette projection de soi peut se révéler naïve dans la mesure où, comme l'ont montré des études sur l'intégration professionnelle des immigrants au Canada (Boudreau, 1998 ; Gravel et al, 2001) il y a une sorte de bifurcation sur le marché du travail canadien, avec un secteur stable, caractérisé par des emplois valorisés et valorisant, occupé, en très grande partie, par les citoyens canadiens majoritairement de souche européenne et un secteur instable, caractérisé par des emplois de seconde zone, occupé, pour la plupart, par des citoyens canadiens issus de l'immigration et des immigrants identifiés comme étant des minorités visibles.

Paolo aussi se projette de la même façon dans le futur. En fait, quand après avoir essayé sans succès de trouver un emploi correspondant à sa formation académique et à ses expériences professionnelles antérieures, il s'est résigné à accepter un emploi comme « commis au panier » dans un magasin de vente au détail. Sa stratégie était d'abord d'avoir un premier emploi pour

acquérir de l'expérience canadienne. Il explique s'être forgé une force mentale qui lui permet de supporter la condition de départ qu'il considère comme temporaire. Il espère à court terme suivre une formation professionnelle qui s'aligne sur les besoins de la société canadienne. Car, à son sens, un tel investissement ne pourra lui rapporter que de meilleurs lendemains. Il soutient :

« Depuis le jour où j'ai pris la décision de venir au Canada, je m'étais préparé mentalement, je me disais que je vais probablement faire n'importe quoi. L'essentiel pour moi, ce n'est pas plus l'estime que la possibilité de répondre à mes obligations, à celles de ma famille et d'avancer. Dans mon travail, je m'investis sans aucun découragement, je m'y mets avec beaucoup d'ardeur... Je me dis que c'est un passage obligé, que la situation est temporaire. Je vais de toute façon progresser. Le plus important pour moi est de pouvoir réunir ma famille pour pouvoir diminuer mes soucis afin que je puisse avoir la tranquillité d'esprit nécessaire pour retourner à l'école. C'est sûr que j'aurai un meilleur travail et je vivrai mieux ». (*Entretien avec Paolo, février 2020*)

Pour faciliter son intégration professionnelle dans la société d'accueil, Flore a commencé à travailler comme « préposée aux bénéficiaires » grâce à une formation de courte durée qu'elle a suivie. C'était pour elle un point de départ. Acquérir une savoir/savoir-faire en demande dans la société d'accueil lui permet d'exercer dans l'immédiat une activité professionnelle qui lui procure une double satisfaction, être utile à la société d'accueil et entamer une nouvelle carrière professionnelle. Elle veut, à court terme, faire un jumelage de sa formation actuelle avec une formation d'auxiliaire familiale, laquelle doit la permettre de travailler dans les centres locaux de services communautaires (CLSC) ou de travailler directement avec les personnes âgées à domicile. Toutefois, comme elle l'a toujours voulu, trouver la possibilité de poursuivre une carrière comme celle qu'elle avait dans son pays reste son objectif ultime. En ce sens, elle explique ses projets à long terme :

« À long terme, je veux suivre une formation pour revenir dans mon secteur d'activité préférée, l'éducation, le plaidoyer et les droits humains. Il y a aussi une formation au CEGEP en développement, c'est aussi une formation que je compte suivre. L'option avec cette formation c'est que ça ouvre la voie à travailler directement avec les immigrants. Il y a un an, j'ai tenté de suivre en ligne une formation semblable à l'Université de Montréal, mais les sacrifices étaient énormes, je n'ai pas pu continuer, j'ai dû abandonner en raison du manque de temps ». (*Entretien avec Flore, février 2020*)

La cueillette de nos données dans le cadre de cette recherche a mis en évidence le poids des procédures judiciaires et de la condition asilaire sur la manière de façonner la carrière migratoire de nos participants. En dépit des marges de manœuvre déployées pour s'en sortir (à savoir, entre autres, les stratégies individuelles et collectives d'insertion sociale et professionnelle, les reconversions professionnelles, les ajustements académiques, etc.), il existe des pesanteurs structurelles<sup>9</sup> qui entravent plus ou moins leur processus de (re)construction personnelle. En fait, comme le met en évidence, entre autres, Boudarbat et *al* (2010), l'intégration professionnelle et sociale des immigrants, notamment au Québec, rencontre beaucoup d'obstacles structurels, notamment économiques. Dans ces conditions, leur carrière ne suit généralement pas de trajectoires planifiées ou prédéfinies par eux. Autrement dit, les perspectives d'intégration, de repositionnement professionnel (ou de reclassement) et de progression sociale de nos participants sont contraintes par les cadres structurels qui encadrent la trajectoire de la migration au Canada. La trajectoire migratoire dans laquelle s'inscrivent leur condition asilaire et/ou leur « réfugitude » (Lacroix, 2003 ; Nguyen, 2019) est relativement contrainte à ne pas déborder ce cadre prédéfini.

---

<sup>9</sup> Nous considérons comme pesanteurs structurelles les obstacles culturels, économiques, politiques et socioprofessionnels qui compliquent l'intégration socioprofessionnelle de certaines populations de migrants, particulièrement celles provenant des minorités visibles dans la société d'accueil. Entre autres, on peut considérer comme pesanteurs structurelles la non-reconnaissance des diplômes, des compétences et des expériences professionnelles, la non-admissibilité de certains statuts migratoires (apanage de certaines catégories spécifiques de migrants dans des secteurs d'emploi, les réglementations excessivement rigides des ordres professionnels.

## Chapitre VI.- Discussion des résultats : originalité, pertinence et portée générale de la recherche

---

*« Nous ne pouvons pas choisir les circonstances extérieures, mais nous pouvons toujours choisir la façon dont nous répondons à celles-ci. »*

(Epictète)

Le présent chapitre se propose de discuter les résultats de notre recherche afin de rendre compte de son originalité, de sa pertinence et de sa portée générale. Pour procéder, d'abord, nous tenons à faire un rappel de la question fondamentale et des objectifs de recherche. Ensuite, nous faisons une synthèse de nos résultats en les discutant (mise en parallèle, entrecroisements) avec les résultats de certaines autres recherches sur le même objet d'étude, notamment, celles que nous avons discuté dans la recension des écrits. Enfin, par l'entremise de la discussion réalisée, nous espérons exposer tant l'originalité que la pertinence et la portée générale de notre recherche. Aussi, nous faisons ressortir ses rapprochements et ses distanciations (convergences et divergences) avec les autres recherches sur la même thématique que nous avons présentées et discutées dans notre recension critique des écrits.

### **6.1.- Question et objectif de recherche : défis d'appréhension de notre objet avec la démarche de la sociologie de la quotidienneté**

Comme nous l'avons développé dans la problématique de cette recherche, les ressortissants haïtiens ayant bénéficié du TPS aux Etats-Unis à la suite du séisme dévastateur en Haïti en 2010, se sont sentis menacés par un décret migratoire publié en 2017 par l'administration du président Donald Trump. En effet, une bonne proportion de ces migrants a commencé à fuir les Etats-Unis dès l'été 2017. Empruntant le passage irrégulier du chemin Roxham sur la frontière canado-américaine, ces derniers sont arrivés au Canada, au Québec particulièrement, pour faire une demande d'asile. D'autres ressortissants haïtiens munis de visa visiteur des Etats-Unis ont aussi profité de l'occasion pour traverser la frontière au même point de passage afin de faire aussi leur demande d'asile. Ce mouvement migratoire a donné lieu au niveau de la société d'accueil canadienne à un vif débat sur la migration en général et sur

l'Entente sur les Tiers Pays Sûrs (ETPS) en particulier. Nous avons constaté que le débat occasionné, par son aspect englobant et homogénéisant, tendait à ignorer la singularité des histoires et des trajectoires des migrants concernés. En effet, nous avons voulu redonner aux migrants concernés leur agentivité en mettant en évidence les continuités et discontinuité d'histoire qui caractérisent leur parcours de vie et leurs trajectoires sociales et géographique dans la société d'accueil canadienne. Par conséquent, nous avons posé la question de recherche suivante : en quoi la trajectoire et le système d'activité des migrants façonnent leur carrière migratoire et rendent compte de leur processus de (re)construction personnelle dans le pays d'accueil ?

La première ambition de notre recherche, exprimée dans son objectif principal, a été d'analyser les expériences migratoires et le système d'activité des sujets-migrants concernés. Ainsi, en analysant ces paramètres, nous avons tenté de saisir la portée de ceux-ci dans le façonnement de leur carrière migratoire. Également, nous avons prêté attention aux continuités et discontinuités d'histoire (d'ici et d'ailleurs) qui caractérisent leur processus de (re)construction personnelle.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons mobilisé la sociologie de la quotidienneté telle que développée par Goffman. Or, d'emblée, il faut dire qu'à certains égards, la sociologie de la quotidienneté, comme cadre d'analyse microsociologique, ne nous a pas permis d'aller aussi loin que nous l'avons voulu dans l'appréhension des cadres sociaux structurels qui encadrent l'action individuelle des acteurs. En effet, dans son analyse des jeux interactionnels (acteurs-acteurs et acteurs-système), la perspective situationnelle et quotidienne goffmanienne conduit à une observation et une description des dynamiques symboliques des interactions sociales. Or, dans la situation des sujets-migrants qui nous intéressent dans ce travail, les paramètres structurels d'exercice de leurs actions sont très difficiles à saisir d'un point de vue microsociologique.

En appréhendant les jeux interactionnels de nos participants, que ce soient les interactions avec les acteurs institutionnels sur le marché de l'emploi, celles avec les autres migrants ou la population locale, au prisme d'une mise en scène théâtrale, nous nous sommes confrontés à un défi important. En fait, les données recueillies ne permettent pas de dire que nos participants se

sont livrés à des performances interactives en vue de ne pas perdre la face. Leur investissement dans l'espace social et professionnel du pays d'accueil ne prend en compte la dimension symbolique des interactions que pour s'inventer des brèches de réalisation personnelle. Ils ont donc accepté d'exercer les petits boulots mal payés, sous contrat temporaire et pénibles physiquement dans l'objectif de « jouer le jeu ». Mais ils cherchent constamment à se soustraire à leur condition d'asile. En fait, à côté de l'investissement au niveau symbolique se joue au quotidien une nécessité d'émancipation de cette condition. Mais, cette nécessité d'émancipation est, assez souvent confrontée aux cadres sociaux structurels qui remettent en question la plupart des performances symboliques. C'est la preuve qu'en dépit de l'engagement individuel, « le jeu des acteurs porte sur son dos le poids [des] obligations structurelles [...] » (Pasquier, 2003 : 388-389).

Toutefois, cela n'empêche pas les sujets-migrants à opérer une distanciation par rapports à ces obligations structurelles. Effectivement, nos participants ont expliqué que les cadres structurels pèsent sur leurs initiatives individuelles, mais ceux-ci ne les ont pas complètement empêchés à produire et/ou à négocier leur place dans la société d'accueil. Nous l'avons montré en mettant en évidence les stratégies individuelles développées afin de façonner leur carrière migratoire et se reconstruire dans le pays. Comme nous l'avons présenté et analysé, dès l'arrivée sur le territoire canadien, les demandeurs d'asile concernés par notre étude se sont livrés à des combats quotidiens contre les superstructures socioprofessionnelles en vue de sortir de l'état de précarité qui caractérise leur condition asilaire. Notons que ce que nous appelons la condition asilaire, n'est pas un vécu uniforme. Elle est donc vécue différemment, d'un acteur social à un autre, suivant le degré de capital social et culturel de chacun.

De plus, notre analyse a mis en évidence que la plupart de nos participants ont tissé leur histoire individuelle en procédant contre des assignations qui conditionnent leurs trajectoires d'intégration sociale et professionnelle dans la société d'accueil canadienne. En guise d'assignation, certains ont particulièrement mis en évidence les trajectoires tracées depuis leur accueil et leur installation jusqu'à l'obtention de leur premier emploi dans la société hôte. En fait, le système de reconnaissance du statut de réfugié au Canada comporte un volet d'accueil et d'aide mis en œuvre par le biais de certains organismes communautaires et agences parapubliques, tels PRAIDA, La Maisonnée, Maison d'Haïti, etc. Selon nos participants, puisque

ces organismes et agences sont financés par les pouvoirs publics la manière de mettre en œuvre cette aide tend à tracer un parcours migratoire spécifique aux bénéficiaires. À leur sens, ce parcours s'inscrit dans une logique structurelle fondée sur la politique d'immigration canadienne en matière d'intégration des migrants en général, notamment des nouveaux arrivants, y compris les demandeurs d'asile. À plusieurs égards, en les canalisant vers ces organismes d'aide et d'encadrement à l'intégration, le système d'accueil institue ce que Alaoui (2006 :114) appelle un « confinement immigrant. [Une sorte de] « *marché en soi* qui se nourrit d'immigrants en même temps que les immigrants le nourrissent ». Car, pour pérenniser leur financement et « continuer d'exister, [ces organismes et agences] doivent justifier d'un nombre conséquent d'immigrants passés par leurs locaux » (Ibid. : 114). Cependant, même si ces canaux d'intégration dans la société d'accueil tendent à façonner leurs trajectoires, ils estiment en être conscients et, par le biais des marges d'action individuelle dont ils disposent, ils cherchent continuellement à dessiner leurs propres parcours. L'un de nos participants, à savoir Flore, nous a dit qu'elle avait évité ces structures pour créer d'autres rencontres sociales afin de dessiner sa propre trajectoire. Tout de même, à un moment donné, pour augmenter sa chance de trouver un emploi, elle s'est résignée à suivre au Centre des Femmes de Montréal (CFM) une séance de formation sur la rédaction d'un curriculum vitae et la préparation d'un entretien d'embauche.

Le temps d'attente est aussi vécu comme une autre assignation. À leur sens, l'attente qui peut s'étendre de une (1) à plus de trois (3) années, constitue une période difficile où leur capacité physique et psychique est mis à l'épreuve. À cette étape, l'œuvre de leur (re)construction personnelle est appelée à jongler avec toutes les inquiétudes relativement à l'incertitude qui caractérise l'analyse de leur dossier de demande d'asile. C'est aussi un moment de forte désillusion, dans le sens où l'image de la société canadienne accueillante et hospitalière qu'ils avaient au départ s'est effritée au fur et à mesure qu'ils sont confrontés aux réalités de la condition asilaire.

En plus des assignations mises en évidence, ils ont aussi fait ressortir d'autres épreuves structurelles qu'ils ont vécues. En fait, dans le système canadien (emploi, éducation, santé, etc.), ils ont été contraints à maintes reprises de jongler avec des contextes d'interaction complexe pour subsister et pour s'intégrer socialement et professionnellement. Comme nous l'avons évoqué en nous référant, entre autres, à (Boudreau, 1998 ; Chicha et al, 2008 ; Boudarbat, 2010b,

Bamba, 2012), le marché du travail canadien est structuré de sorte que les nouveaux venus de certaines populations migrantes, notamment ceux qui proviennent des minorités visibles, se trouvent confrontés à des situations qu'on pourrait identifier comme étant du racisme systémique. À savoir, comme l'entend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ, 2019 : 6), « la somme d'effets d'exclusion disproportionnés qui résultent de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes visés par l'interdiction de la discrimination ».

En fait, confronté à cette forme de racisme, les personnes racisées sont généralement contraintes d'exercer dans des secteurs d'activité qui ne correspondent pas à leurs attentes, leurs aspirations, leur qualification et leurs expériences professionnelles. Ce qui entraîne comme conséquence pour ces personnes, la perpétuation de nombreuses inégalités vécues. En effet, comme le souligne Jimenez (Poupart et al, 2010 : 187) « l'exclusion, la marginalisation et la stigmatisation sont souvent des expériences que les immigrants subissent dans leur pays d'accueil ». Par contre, dans cette recherche, nous avons choisi délibérément de ne pas approfondir la question du racisme systémique en raison de la charge émotionnelle et idéologique que traîne généralement cette notion. Surtout que cet aspect n'était pas prépondérant dans notre travail.

Par ailleurs, en dépit de tous les obstacles structurels rencontrés, la plupart de nos participants dans leur appréhension individuelle, affirment ne pas vivre leurs expériences comme étant une « carrière brisée » (Alaoui, 2006). Au contraire, ils sont persuadés de pouvoir façonner une « carrière de l'immigrant », à savoir que « la déqualification, le déclassement social, le passage par des organismes d'entraide professionnelle et la formation sont autant d'étapes inhérentes à une carrière d'immigrant » (Ibid : 118). En effet, ils s'investissent constamment à chercher les brèches qui leur permettent de dessiner de meilleures trajectoires professionnelles et sociales. Ils s'exercent donc dans les divers lieux sociaux et professionnels de réalisation de soi de la société d'accueil dans la compréhension qu'il s'agit d'un passage obligé. En s'investissant dans le travail bénévole, l'enchaînement de plusieurs petits boulots dans le secteur du travail général, au réajustement académique et professionnel (retour à l'école, apprentissage de

métiers valorisés localement, etc.), ils comptent dégager des perspectives valorisantes en vue de se (re)construire.

En somme, le façonnement de leur carrière migratoire et leur (re)construction personnelle dans la société canadienne d'accueil se donnent comme étant une série d'engagements envers les normes et les institutions (famille, emploi, formation, etc.). Ce qui implique dans la réalité de leur existence quotidienne des changements observables de comportements, d'opinions, d'aspirations existentielles et de perspectives d'avenir.

## **6.2.- Regard critique sur la perception des migrants irréguliers comme « misère du monde » et « menace à la sécurité nationale »**

Comme nous l'avons souligné dans notre problématique, les migrants irréguliers sont assez souvent assimilés à la « misère du monde » dans le débat public. C'est aussi le cas des migrants ayant traversé la frontière par le Chemin Roxham. En fait, lors des arrivées des demandeurs d'asile en 2017, le chef de la CAQ d'alors, Monsieur François Legault, a d'abord dénoncé le fait que le Québec était devenu une véritable passoire (Chouinard, 2017) avant d'affirmer par la suite que ladite province ne pouvait pas accueillir « toute la misère du monde » (Bergeron, 2017 ; Radio Canada, 17 avril 2018). Il est impérieux dans cette recherche de rendre compte de l'hétérogénéité des populations migrantes concernées afin de comprendre si effectivement elles peuvent être assimilées à la misère du monde.

Pour ce faire, nous avons prêté attention à leur parcours de vie dans leur enchevêtrement avec les itinéraires migratoires empruntés. Nous avons exposé et analysé tant les expériences individuelles quotidiennes des procédures juridiques de reconnaissance du Statut de réfugié que les défis structurels auxquels nos participants ont été confrontés. Dans notre appréhension, nous n'avons pas considéré l'expérience migratoire des réfugiés haïtiens comme étant inscrite dans un registre purement individuel et subjectif. Nous l'avons saisi dans une dynamique où les sujets se réalisent et/ou se (re)construisent dans une interaction constante avec les cadres sociaux structurels.

Nous nous sommes particulièrement intéressés au profil sociodémographique de nos participants. Contrairement au qualificatif de « la misère du monde », nous avons recueilli que

leur moyenne de scolarisation est relativement élevée. En effet, cela nous pousse plutôt à nous aligner sur cette idée évoquée par Héran (Cailloce, 2018), qui, intervenant sur un autre contexte migratoire, souligne que ce ne sont jamais les plus démunis ni les moins qualifiés d'une société qui émigrent, car migrer est un exercice complexe et coûteux. Comme ce dernier le fait remarquer, « les plus pauvres, les analphabètes, les chargés de famille, migraient peu ou seulement au sein de la région ; c'étaient les plus instruits, les plus jeunes qui migrent au loin » (Cailloce, 2018). Dans le cas de nos participants, c'est effectivement ce que les données recueillies sur le terrain mettent en évidence. Ils sont des hommes et des femmes (pour la plupart accompagnés d'enfants) qui sont majoritairement des professionnels provenant de la population active de leur pays, avec des palmarès académiques plus ou moins élevés, des expériences de travail riches et diversifiées et des situations financières relativement acceptables. D'ailleurs, suivant le motif que tout détenteur d'un visa américain est considéré comme un migrant potentiel, les Haïtiens qui obtiennent un visa de visite des États-Unis sont généralement ceux qui parviennent à prouver leur attachement à leur pays d'origine, laquelle est opérationnalisée, entre autres, par une situation financière appréciable, une bonne expérience de travail et un bon niveau académique.

En fait, dans le cadre de notre recherche, nous avons pu rencontrer huit (8) réfugiés haïtiens, cinq (5) d'entre eux ont atteint l'Université ; six (6) avaient un travail et un salaire acceptable dans leur pays. Ils expliquent avoir été contraints de fuir leur pays d'origine en raison de persécutions et de menaces qu'ils y subissaient. La plupart d'entre eux ne se reconnaissent pas dans les portraits que dressent à longueur de journée les médias en ce qui les concerne. Contrairement à la métaphore de la « misère du monde » au prisme de laquelle certains politiques et certains médias les appréhendent, ils se considèrent plutôt comme étant, ici et/ou ailleurs, des personnes ordinaires que des circonstances conjoncturelles ont forcé de demander l'asile au Canada.

En dépit du fait qu'ils sont très reconnaissants de l'opportunité que leur offre la société d'accueil canadienne, québécoise en particulier, pour procéder à la (re)construction de leur vie, les participants de notre recherche estiment être aussi pour la société des ressources humaines, qui participent au rayonnement de la démographie, de l'économie et de la diversité canadienne. D'ailleurs, beaucoup de recherches et de rapports institutionnels (Mulholland et Biles, 2004 ;

Grenier, 2008 ; Boudarbat et Grenier, 2014) ont mis en évidence des données prouvant que l'immigration aide à l'innovation et la créativité sociale au Canada en canalisant vers cette société d'accueil des idées nouvelles et des compétences utiles.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile arrivés au Canada, au Québec en particulier, dans l'espace-temps où est circonscrit notre recherche, ont été présentés, en grande partie, comme des bénéficiaires du Statut de Protection Temporaire (TPS) des Etats-Unis qui fuyaient le territoire américain en raison des menaces ressenties relativement à la réorientation de la politique migratoire américaine sous l'administration du président Trump. Cependant, les entrevues réalisées et les fiches AGEVEN administrées nous a permis de relativiser ces informations. En fait, certains d'entre eux sont partis directement d'Haïti. Munis de leur visa de visiteur des Etats-Unis, ils y ont tous transité avant de suivre le trajet menant au passage du Chemin Roxham à Saint-Bernard-de-Lacolle. Ce faisant, ils n'ont fait que profiter du contexte créé par l'administration américaine ressenti comme une menace par les bénéficiaires réels du TPS, pour fuir les menaces et persécutions qu'ils subissaient dans leur pays d'origine. D'ailleurs, une bonne partie des bénéficiaires du TPS qui sont arrivés au Canada au cours de la période considérée ont rebroussé chemin et ont bénéficié des compromis obtenus dans le cadre des mouvements sociaux engagés contre le décret de cessation du TPS aux Etats-Unis. Un seul de nos participants (Dany) était bénéficiaire du TPS. Il a bénéficié du TPS peu après son arrivée aux Etats-Unis en 2011 et y a vécu avec sa famille pendant plus de cinq (5) ans avant d'arriver au Québec comme demandeur d'asile.

Relativement à l'expérience de la traversée irrégulière, même si les participants de la recherche expliquent n'avoir fait que fuir des persécutions et des menaces dans leur pays d'origine et/ou de transit, les données recueillies en ce qui concerne l'expérience individuelle de cette traversée ont montré que la plupart d'entre eux ont gardé le sentiment d'avoir été dans une situation de déviance. En fait, ce sentiment est l'effet d'une certaine conscience du caractère délictuel de la traversée « irrégulière » de la frontière. En outre, cette conscience relève de l'intériorisation du discours politique et médiatique répandu sur la supposée criminogénéité intrinsèque à l'immigration irrégulière. Actée juridiquement dans la plupart des systèmes étatiques, « la criminalisation de l'immigration clandestine fait [de] l'immigré clandestin [...] *de facto* [un] *déviant* qu'il faut contrôler [...] (Tsoukala et al. (1997 : 2). En gardant ce sentiment,

même après l'aboutissement des procédures de reconnaissance du statut de réfugié, certains participants ont expliqué sentir le poids de cette déviance sur leur existence. Ce qui participe à compliquer leur intégration sociale et professionnelle. Comme on l'a déjà analysé, les demandeurs d'asile concernés par notre recherche ont l'impression d'être constamment jugés et réduits à leur simple trajectoire géographique et légale. Dans leur compréhension, le temps d'attente qui leur est imposé (entre une (1) année à plus de cinq (5) années dans certains cas) est une manière pour la société d'accueil de les punir d'avoir emprunté un chemin irrégulier. Surtout que l'attente du statut de réfugié entraîne une mise à l'écart dans le droit d'accès à certains services publics.

Des chercheurs (Marclay, 2006 ; Jimenez, dans Poupart et *al*, 2010 ; Boucher-Kirouac, 2015) font état d'une perception de l'immigration comme étant une menace à la sécurité nationale. En nous alignant sur les thèses critiques développées dans les travaux des chercheurs tels, Tsoukala et *al*. (Ibid.), Tsoukala (2002), Poiret (2003) et Nakache (2013), notre recherche prend sa distance par rapports aux approches qui criminalisent l'immigration en général, et l'immigration irrégulière en particulier. Comme les chercheurs susmentionnés le mettent en évidence, le traitement pénal, tout à la fois médiatique et politique, de l'immigration découle d'un processus d'*altérisation*, à savoir la construction stéréotypée de l'autre. Cette « production de différence constitutives d'altérité collective plus ou moins radicale » (Poiret, 2003 : 7), caractérise particulièrement les sociétés industrialisées d'Europe et d'Amérique du Nord. Dans une telle perspective, les migrants irréguliers, qui sont pour la plupart considérés comme étant indésirables, « ne sont plus simplement étrangers, mais ils deviennent étranges, donc proprement incompatibles avec les normes et valeurs présumées de la société d'accueil » (Nakache, Ibid. : 84). D'où, en grande partie, une explication pertinente de certaines des contraintes structurelles majeures au fondement des misères de l'intégration sociale et professionnelle que les demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés statutaires ayant participé à notre recherche ont mis en évidence.

### **6.3.- Analyse des résultats relativement à l'expérience de l'intégration socioprofessionnelle des demandeurs d'asile haïtiens**

Dans cette recherche, nous nous sommes penchés aussi sur l'expérience individuelle de l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés haïtiens dans la société d'accueil canadienne. En fait, les persécutions et menaces subies mises à part, sortir de leur pays d'origine a été pour la plupart d'entre eux, le passage d'une zone de confort à une zone d'incertitude et d'inconnu. Toutefois, si, en raison des circonstances de leur départ, ils ont laissé leur pays sans avoir de projets migratoires précis, chemin faisant, ils en ont conçus certains. Ces projets sont particulièrement cristallisés dans leurs attentes vis-à-vis de la société qui les accueille : intégrer professionnellement et socialement cette société, s'ajuster académiquement, si nécessaire et s'épanouir (se réaliser) dans une ambiance où la réalité vécue respecte les attentes préalablement définies. En effet, conjugué aux conditions asilaires et aux vulnérabilités qui viennent avec, ces migrants se sont trouvés obligés de s'investir dans des activités de toute sorte pour (sur)vivre au quotidien. Comme nous l'avons analysé plus haut, certains participants, s'attendaient juste à poursuivre la carrière professionnelle débutée dans leur pays d'origine. Mais, ils se sont retrouvés devant des obstacles structurels qui les ont désarmés.

L'encadrement administratif de la politique de l'intégration en emploi (les réglementations des ordres professionnels) tend, dans les faits, à disposer de la main d'œuvre immigrante, particulièrement ceux des minorités visibles, comme d'une ressource complémentaire (mais pas égalitaire) à la main d'œuvre nationale. Ce qui entraîne un taux de chômage considérable et une forte proportion de déclassement professionnel au sein de ces populations immigrantes. Les participants de notre recherche n'échappent pas complètement à cet état de fait. En fait, comme le montre certaines recherches (Bernèche et *al.*, 1984 ; Chicha et *al.*, 2008), de manière quasi général, les immigrants appartenant aux minorités visibles, sont recrutés dans des secteurs où la population active nationale ne peut pas et/ou ne veut pas être recrutée. Comme on l'a analysé en nous appuyant sur les recherches de Boudereau (1998) et de Boudarbat (2010), au Québec particulièrement, les secteurs d'emploi stables et plus ou moins valorisés sont pourvus, en très grande partie, par les citoyens canadiens de naissance (ne faisant pas partie des minorités visibles) et/ou issus de l'immigration européenne particulièrement. Tandis que, comme notre terrain l'a révélé, sans trop de considération à l'égard de leur niveau

d'expérience, de leur compétence et de leur niveau de diplomation, la plupart de nos participants estiment se retrouver assez souvent à combler des vides dans les secteurs instables et peu valorisés du marché de travail. Ainsi, pour répondre aux obligations quotidiennes qui conditionnent le tissage de leur carrière dans la société d'accueil, ils exercent deux (2) à trois (3) petits boulots. Ces petits boulots, à côté de l'investissement dans des formations de renforcement de capacité, dans la logique de notre recherche, constituent un système d'activité. Ce système d'activité constitue pour chaque sujet-migrant concerné par notre recherche une médiation à soi, à autrui et au temps.

En dépit de tout, dans le tissage quotidien de la carrière, le premier idéal que poursuivent nos participants demeure leur intégration sociale et professionnelle. C'est pour eux un défi dont ils sont conscients. Afin de le surmonter, ils ont procédé à un cheminement long, difficile et semé d'embûches qui exige de leur part cohérence d'action et stratégies individuelles constamment renouvelées. Comme on l'a analysé dans les chapitres précédents, c'est dans cette médiation et les contextes d'interactions continus qu'elle crée que s'est joué leur effort de (re)construction personnelle.

#### **6.4.- Pertinence et portée générale de la recherche**

Notre recherche se veut être une mise en sens objective de la dynamique de façonnement de la carrière migratoire et du processus de (re)construction personnelle des demandeurs d'asile d'origine haïtienne, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada. L'analyse des données recueillies sur le terrain auprès des participants permet effectivement de dire que leurs trajectoires (sociales et géographiques) et leur système d'activité participent au façonnement de leur carrière migratoire et rendent compte de leur processus de (re)construction personnelle dans la société canadienne d'accueil.

Nous avons mobilisé principalement les concepts de carrière migratoire, de reconstruction personnelle et de système d'activité. Nous avons abordé les concepts de carrière et de reconstruction personnelle suivant l'approche interactionniste développée particulièrement chez Goffman et Kaufmann. Dans notre démarche, le système d'activité, contextualisé dans la théorie de l'activité développée particulièrement par Vygotsky et Engeström, sert de médiation des interactions des acteurs sociaux. En fait, l'approche conceptuelle par la carrière nous a

permis de suivre les itinéraires sociaux, familiaux et professionnels des participants dans leurs enchevêtrements complexes avec les cadres sociaux institutionnels de la société d'accueil canadienne. Nous avons donc mis en évidence l'importance des carrières professionnelles dans la dynamique de la carrière migratoire. Aussi, avons-nous fait ressortir les multiples lieux d'interactions de nos participants, tant avec les acteurs sociaux que les institutions de la société. C'est dans la dynamique de ces interactions que les sujets-migrants procèdent à leur (re)construction personnelle.

Les interactions entre les acteurs sociaux tout comme celles entre ces derniers et les cadres institutionnels constituent les principaux lieux d'observation du déroulement des carrières. Nous avons rencontré huit (8) demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018, reconnus comme réfugiés statutaires au Canada à la suite des procédures judiciaires. La cueillette des données auprès des participants a mis en évidence que ces derniers ont fait montre de beaucoup de résilience dans leur processus d'adaptation, d'installation et d'individualisation dans la société canadienne. Comme on l'a souligné, dans leur processus d'intégration socioprofessionnelle, la plupart des participants ont été contraints de s'investir dans des secteurs d'activités qui ne répondent aucunement à leurs attentes socioprofessionnelles, à leur formation et à leurs expériences professionnelles acquises au pays d'origine. Les (ré)orientations professionnelles documentées dans le cadre de notre recherche témoignent de leur résilience, mais aussi de l'impératif de reconstruction personnelle auquel ils sont astreints. C'est, particulièrement, dans le sillage de cet impératif que nos participants se sont évertués à exploiter les moindres opportunités offertes par le pays d'accueil. L'exploitation de ces opportunités et les jeux d'interaction avec les groupes sociaux et les institutions leur a permis de façonner au quotidien leur carrière migratoire.

L'une des données importantes de notre recherche est que très peu des demandeurs d'asile d'origine haïtienne arrivés au Canada par le passage du Chemin Roxham étaient concernés par le décret migratoire américain relatif aux détenteurs du TPS. Comme le démontre le profil de nos participants, la grande majorité des demandeurs sont partis directement d'Haïti ou d'un pays de l'Amérique Latine, le Brésil ou le Chili particulièrement. La plupart sont partis d'Haïti en n'étant munis que d'un visa visiteur des Etats-Unis. Ils ont seulement transité sur le sol américain avant d'emprunter le trajet menant au passage irrégulier du Chemin Roxham à

Saint-Bernard-de-Lacolle au Québec. Cependant, ils ont tous fait ressortir des menaces et des persécutions ayant mis en lambeaux leur vie. Se (re)construire dans la société canadienne d'accueil est interprété par quasiment tous les participants comme étant la meilleure opportunité de leur vie.

Même si notre recherche n'est portée que sur huit (8) demandeurs d'asile d'origine haïtienne et que nous ne pouvons prétendre à aucune généralisation, nous pensons qu'elle fournit des pistes de compréhension de la réalité migratoire étudiée. Par-dessus tout, nous avons tenté de dépasser l'étude de la migration réduite à la comptabilisation et dominé par l'injonction politique de sécurité nationale. Ce faisant, nous avons redonné à nos participants leur agentivité. C'est ce qui fait l'originalité de notre démarche. Par ailleurs, notre approche permet de renouveler le regard sur le processus d'insertion sociale et professionnelle des migrants dans leur nouvelle société en tenant compte de ses différentes composantes et plus particulièrement de leur statut migratoire.

## Conclusion

---

*« Nous ne demandons pas aux statistiques assez de renseignements, et nous exigeons d'elles trop de conclusions ».*

(Detoef, 2009 [1977])

Fort des données recueillies dans le cadre de nos entretiens biographiques et des fiches AGEVEN, nous étions emmenés à considérer avec beaucoup de nuance les données statistiques relativement à la migration et aux migrants que nous avons indexées dans la problématique de la présente recherche. En fait, nous sommes parvenus à l'évidence que l'exagération des interprétations des données statistiques et leur surmédiatisation contribuent, dans une large proportion, à rendre opaque la réalité migratoire contemporaine, particulièrement celle des demandeurs d'asile et des réfugiés. Dans le cas des demandeurs d'asile arrivés au Canada au cours des trois dernières années, en dépit de la longue tradition canadienne d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'omniprésence médiatique d'une statistique spontanée, renforcée d'un discours national-sécuritaire en ce qui les concerne, a donné l'impression d'une « invasion » du pays par des étrangers douteux. Lessault et Beauchemin (2009), analysant des données statistiques d'un autre contexte migratoire, ont montré que, tant du point de vue des pays de départ que de ceux d'arrivée, dans la majorité des cas médiatisés comme étant invasifs, il n'y avait ni invasion, ni exode. Dans une telle logique, la recherche, pour valoir la peine, doit se focaliser sur l'analyse et la compréhension des migrations, des migrants et des processus de construction des parcours individuels des acteurs-migrants. C'est fondamentalement ce que nous avons fait dans cette thèse. En considérant la singularité du contexte migratoire qui implique les demandeurs d'asile d'origine haïtienne passés par le Chemin Roxham entre l'été 2017 et l'automne 2018 et reconnus comme réfugiés statutaires au Canada, nous avons cherché à dépasser les lectures homogénéisantes et surplombantes de la migration et des migrants.

En extirpant les histoires individuelles des catégories conceptuelles englobantes et les statistiques généralistes, nous nous sommes intéressés à suivre la carrière migratoire et la reconstruction personnelle de huit (8) participants, à savoir cinq (5) hommes et trois (3) femmes provenant de la migration des demandeurs d'asile arrivée au Canada par le passage du Chemin Roxham. En fait, nous avons questionné l'implication de leurs trajectoires individuelles et de

leur système d'activité dans le façonnement de leur carrière migratoire et de leur processus de (re)construction personnelle dans la société d'accueil canadienne. Ce faisant, nous avons prêté attention aux activités qui rythment les continuités et discontinuités d'histoire caractérisant le parcours de vie migratoire de chacun de nos participants.

D'emblée, notre terrain a mis en évidence le combat singulier d'hommes et de femmes ordinaires en instance de (re)construction personnelle dans une société d'accueil où quasiment tout leur est étranger, depuis les codes sociaux les plus élémentaires jusqu'aux ficelles institutionnelles. Les interactions quotidiennes de ces migrants avec les cadres sociaux structurels ont mis en évidence des expériences individuelles multiples, exercées sur plusieurs plans, qui caractérisent la carrière migratoire de nos participants. En fait, notre analyse a montré que les participants de notre recherche sont entrés dans la carrière par l'étape de la débrouille, caractérisée spécifiquement par l'exercice de petits boulots de subsistance. Cette étape de la carrière migratoire chez est marquée par une précarité existentielle quotidienne et une incertitude relativement à l'obtention de la reconnaissance du statut légal de réfugié qui caractérisent, sur le temps long, leur expérience sociale et migratoire dans la société d'accueil canadienne. En outre, leur carrière migratoire a évolué au travers d'autres étapes, notamment le rattrapage académique et professionnel, l'exercice du bénévolat, l'implication religieuse et communautaire, le retour aux études classiques, professionnelles et/ou universitaires.

Notre recherche a également mis en évidence que la trajectoire géographique et sociale et le système d'activité de nos participants participent dans le façonnement de la carrière tout en rendant compte des processus de (re)construction personnelle dans la société d'accueil. En nous concentrant sur l'implication du système d'activité dans la fabrication quotidienne de leur vie, nous avons exposé qu'au niveau des activités entreprises, nos participants expliquent avoir été contraint d'œuvrer dans des secteurs qui ne répondent pas à leur champ de compétence et/ou d'expérience. Ce qui participe de la dynamique de l'intégration des catégories d'immigrants qu'ils constituent, à savoir des individus appartenant à la catégorie des minorités visible et détenteurs d'un statut migratoire précaire (demandeurs d'asile ou réfugié). Notre analyse a aussi fait ressortir que l'investissement personnel dans l'exercice des petits boulots en vue de répondre à des obligations personnelles et familiales (ici et/ou ailleurs) et l'investissement dans des activités de renforcement des capacités participent au façonnement de la carrière.

Par ailleurs, pour nos participants, la carrière migratoire et la (re)construction personnelle se donnent comme étant une aventure de longue haleine, modulée par des efforts individuels quotidiens de s'intégrer tant professionnellement que socialement dans le pays d'accueil. Nos participants sont unanimes à reconnaître cette réalité. En fait, même s'ils n'avaient pas d'idées précises sur l'ampleur des défis qui les attendaient dans la société d'accueil, ils savaient que pour se réaliser ils allaient devoir s'investir individuellement sur tous les plans sociaux et institutionnels. La plupart d'entre eux ont fait ressortir qu'ils s'attendaient à être déclassé professionnellement et socialement. Par exemple, ils savaient que leur niveau de scolarité et leurs expériences professionnels n'allaient pas être automatiquement considérés dans le nouveau cadre socioprofessionnel de la société hôte. Même si la plupart de nos participants reconnaît avoir vécu des obstacles structurels supérieurs à ce qu'ils avaient imaginés, aucun d'entre eux ne rend responsable la société d'accueil de leur sort. Ils sont unanimes à reconnaître qu'il leur revient de façonner et de tracer eux-mêmes leur parcours. Ils reconnaissent que c'est logique qu'au niveau de la société d'accueil il existe des réglementations et des ordres professionnels qui encadrent et protègent les travailleurs natifs et/ou déjà installés. À leur sens, il leur revient comme nouveaux acteurs de travailler eux-mêmes à obtenir des brèches de réalisation de soi.

En effet, devant les difficultés rencontrées, particulièrement en ce qui concerne l'intégration professionnelle et sociale, ils ont, en toute logique et de bonne guerre, procédé à la (re)définition d'autres perspectives, notamment de suivre des formations de courte durée qui répondent aux besoins en main d'œuvre de la société, procéder aux rattrapages académiques, etc. Dans cette veine, la majorité des femmes ayant participé à notre recherche ont expliqué leur choix de suivre des formations ouvrant la porte à la carrière de Préposés aux bénéficiaires. Malgré le tiraillement moral que cela implique pour elles, c'est une perspective de débrouille qui sert d'entrée dans la carrière migratoire. En ce sens, les choix effectués sont catégoriquement motivés par un pragmatisme réaliste qui les force à une adaptation rapide en vue d'une fabrication de soi quotidienne qui jongle avec les circonstances structurelles vécues.

D'autres ont fait le choix de poursuivre des objectifs plus étendus dans le temps. C'est le cas de Dany et de Steeve. Dany, après un certificat en informatique a poursuivi les études en vue d'obtenir un baccalauréat dans le domaine. Pour sa part, Steeve poursuit encore ses études à l'Université de Montréal dans l'objectif d'obtenir un diplôme de baccalauréat en Travail social.

Ces deux participants expliquent avoir choisi leur formation parce que cela leur permettra une meilleure intégration socioprofessionnelle et un meilleur statut social dans la société d'accueil canadienne. À leur sens, l'investissement dans des formations (académiques et professionnelles) permet de réorienter/reconvertir leur carrière professionnelle afin d'être sur une meilleure voie en terme de (re)construction personnelle. Pour eux, comme pour tous les autres participants, l'état d'esprit le plus important dont doit faire montre celui ou celle qui arrive dans une société d'accueil, c'est la flexibilité à s'ajuster académiquement et/ou professionnellement aux besoins de ladite société. Ils ne s'attendent pas à ce que la société d'accueil vienne à leur rencontre, c'est l'inverse qui s'impose. En ce sens, ils ont tous indiqué s'être investis et/ou avoir l'intention de s'investir dans des filières de formations qui ouvrent la voie à l'exercice d'activités professionnelles valorisées dans la société canadienne. De ce fait, ils procèdent à une double valorisation : se valoriser soi-même et participer à la mise en valeur de la filière professionnelle en question. Comme on l'a déjà analysé, les réfugiés, dans leur combat quotidien, n'ont jamais envisagé de se donner comme unique horizon d'attente, l'insertion professionnelle. En fait, ils sont aussi très préoccupés de la manière de se projeter aux autres, à savoir de la manière d'être considéré par autrui. Il y a comme une nécessité de « sauver la face », si on parle comme Goffman (1974). C'est cette dimension morale, ou mieux, cette dimension de l'imaginaire dans la projection de soi aux autres de la perspective de la carrière morale chez Goffman que notre recherche a particulièrement exploité dans l'analyse de la carrière migratoire des réfugiés haïtiens.

En somme, les outils de collecte des données, à savoir la Fiche AGEVEN et le guide d'entretien ont été très pertinents à saisir la complexité migratoire des demandeurs d'asile d'origine haïtienne qui constitue l'objet de notre recherche. De façon opératoire, la Fiche AGEVEN nous a permis de suivre chronologiquement des instants de vie et des itinéraires individuels témoignant du façonnement quotidien de la carrière et de la (re)construction personnelle de nos participants. Pour sa part, le guide a aidé à recueillir des informations approfondies et détaillées relativement aux jeux interactionnels et aux interprétations individuelles des codes sociaux et institutionnels par les sujets-migrants concernés. En fait, tant l'approche méthodologique que l'approche théorique et conceptuelle nous ont servi à atteindre de façon pertinente les objectifs que nous nous sommes fixés. Dans sa généralité la démarche interactionniste adoptée nous a permis de mettre en évidence le processus d'individualisation des

demandeurs d'asile haïtiens reconnus comme réfugiés statutaires au Canada. En considérant le façonnement de la carrière migratoire comme un processus complexe, tissé au quotidien par l'entremise des interactions professionnel et social, notre travail a montré, de façon effective le façonnement de la carrière migratoire et la reconstruction personnelle au pays d'accueil. Dans une telle dynamique, les fragments du monde matériel et social sont subordonnés aux efforts subjectifs que le sujet-migrant déploie pour bricoler et saisir les opportunités qui lui permettent d'inverser le rapport objectif/subjectif afin de se servir des obstacles rencontrés sur son parcours comme des ressources qu'il peut, à sa guise, utiliser en vue d'atteindre des objectifs individuels préalablement fixés.

## Références bibliographiques

---

**Alaoui, Myriam Hachimi.** « Carrière brisée », « carrière de l'immigrant » : le cas des Algériens installés à Montréal. *Les Cahiers du Gres*, 2006, 6 (1), 111–122. URL : <https://doi.org/10.7202/012686ar> (Consulté le 27 mai 2020)

**Ambrosetti, Elena ; Tattolo, Giovanna ; Toader, Alina ; Kateb, Kamel ; Diguët, Dominique.** « Femmes, rapports de genre et dynamiques migratoires », Institut national d'études démographiques | « Population » 2008/4 Vol. 63 | URL : <https://www.cairn.info/revue-population-2008-4-page-767.htm>

**Ambrozini, Maurizio.** « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 15, n° 2, 1999

**Amode, Nassila.** *Les migrant.e.s haïtien.ne.s au Chili face au marché du travail. Regards réflexifs d'acteurs à la marge*. 2017. Mémoire de Master "Migrations et Relations Interethniques" Université Paris Diderot Paris 7 UFR Sciences sociales – URMIS. URL : [https://www.academia.edu/38372272/Les\\_migrant.e.s\\_ha%C3%Aftien.ne.s\\_au\\_Chili\\_face\\_au\\_march%C3%A9\\_du\\_travail\\_.Regards\\_r%C3%A9flexifs\\_dacteurs\\_%C3%A0\\_la\\_marge](https://www.academia.edu/38372272/Les_migrant.e.s_ha%C3%Aftien.ne.s_au_Chili_face_au_march%C3%A9_du_travail_.Regards_r%C3%A9flexifs_dacteurs_%C3%A0_la_marge)

**Antoine, Philippe ; Bry, Xavier ; Diouf, Pap Demba.** « La fiche AGEVEN : un outil pour la collecte des données rétrospectives, Stateco, Janvier 1987. URL : [https://www.researchgate.net/publication/32984853\\_La\\_fiche\\_AGEVEN\\_un\\_outil\\_pour\\_la\\_colle](https://www.researchgate.net/publication/32984853_La_fiche_AGEVEN_un_outil_pour_la_colle) [cte\\_des\\_donnees\\_retrospectives](https://www.researchgate.net/publication/32984853_La_fiche_AGEVEN_un_outil_pour_la_colle) [Consulté le 30 aout 2019].

**Aubry, François et Couturier, Yves.** « L'habilitation des nouveaux préposés aux bénéficiaires par le groupe de pairs dans les organisations gériatriques de type CHSLD au Québec ». *Phronesis*, 2012, Vol. 1 N° 2, 5–14. <https://doi.org/10.7202/1009056ar> [Consulté le 14 mai 2020]

**Audebert, Cédric.** *La diaspora haïtienne : territoires migratoires et réseaux*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, France, 2012

**Badie, Bertrand; De Wenden, Catherine Wihtol.** *Le défi migratoire: Question de relations internationales*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1994

**Bamba, Moustapha.** *Analyse des services et stratégies d'aide en emploi des organismes communautaires auprès des nouveaux immigrants issus des minorités visibles à Montréal*, Thèse de doctorat présentée en Études urbaines à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), mai 2012

**Barthe, Y., Blic, D. de, Heurtin, J.-P., Lagneau, É., Lemieux, C., Linhardt, D., Trom, D.** *Sociologie pragmatique : mode d'emploi, Pragmatic Sociology : Politix*, (103), 175-204, 2013. URL : <https://doi.org/10.3917/pox.103.0173>, [Consulté le 20 mars 2019]

**Barthélemy, Charles.** *L'esprit du comte Joseph de Maistre, précédé d'un essai sur sa vie et ses écrits*, Paris, Gaume et Duprey, 1859.

**Bernèche, Francine et Martin, Jean-Claude.** « Immigration, emploi et logement : la situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal » In *Anthropologie et Sociétés*, 1984, Vol 8, No 2, P 5-29

**Berthomière, William.** *La mondialisation au prisme des migrations internationales*, Mélanges de la Casa de Velázquez, Vol. 39, No 1, 2009

**Becker, Howard Saul.** *Outsiders: studies in the sociology of deviance*, London : Free Press of Glencoe, 1963

**Bertaux, Daniel.** *Les récits de vie*, Paris, Armand Colin, 3ème édition, 2010.

**Bigo, Didier.** « L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires ». *Revue européenne des migrations internationales*, 1998a, 14 (1), p.p. 25-46. URL : [https://www.persee.fr/doc/remi\\_0765-0752\\_1998\\_num\\_14\\_1\\_1607](https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1998_num_14_1_1607) [Consulté le 19 mai 2019]

**Bigo, Didier.** « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », *Cultures et Conflits*, 1998b, 31/32, p.p. 39-62. URL : <https://journals.openedition.org/conflits/539> [Consulté le 25 juin 2019]

**Boltanski, Luc et Chiapello, Ève.** *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Galimard, 1999.

**Boltanski, Luc.** *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard « NRF Essais », 2009

**Boucher-Kirouac, Joëlle.** *Migrations et sécurité en Espagne : Les raisons sous-jacentes au processus de sécurisation*, Essai final de maîtrise en études internationales, Université Laval, Québec, Aout 2015. URL : [http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/essaiheijoelle\\_boucherkirouac.pdf](http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/essaiheijoelle_boucherkirouac.pdf) [Consulté le 12 avril 2020]

**Boudarbat, Brahim et Boulet, Maude.** 2010b. Immigration au Québec : politique et intégration au marché du travail. <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010-05-05.pdf>

**Boudarbat, Brahim et Grenier Gilles.** *L'impact économique de l'immigration sur la dynamique économique de Québec*, Rapport au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion, 12 décembre 2014. URL : [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU\\_ImmigrProsperite\\_BoudarbatGrenier.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU_ImmigrProsperite_BoudarbatGrenier.pdf) [Consulté le 12 février 2020]

**Boudreau, Danièle.** « Étude comparative de l'insertion économique et sociale d'immigrants russes et juifs de l'ex-URSS ». Mémoire de maîtrise, 1998, Montréal, Université du Québec à Montréal.

**Bourdieu, Pierre** (dir.). *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

**Bourdieu, Pierre.** *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Editions du Seuil, Paris, France, 1994.

**Bourdieu, Pierre.** *Le sens pratique*, Les éditions de Minuits, Paris, France, 1980.

**Boyer, Florence.** « Observer et décrire le sujet-migrant en mouvement ». *Cahiers de géographie du Québec*, 2010. 54(153), 445– 458. URL : <https://doi.org/10.7202/1005604ar> [Consulté le 9 janvier 2019]

**Brachet, Julien,** *Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région D'Agadez (Sahara nigérien)*. Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2007

**Breviglieri, Marc.** « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 26 - n°2 | 2010, mis en ligne le 01 septembre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5137> ; DOI : 10.4000/remi.5137. [Consulté le 28 avril 2020]

**Campenhoudt, Luc Van et Quivy, Raymond.** *Manuel de recherché en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011

**Castles, Stephen.** «Towards Sociology of Forced Migration and Social Transformation». Vol. 37 page(s): 13-34, 2003/2. URL: <https://doi.org/10.1177/0038038503037001384>. [Consulté le 10 avril 2020]

**Ceriani-Sebregondi Giorgia.** « Migrations internationales : vers un nouvel habiter ? ». In: *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, vol. 29-30, n°115-118, 2003. *Habiter*. pp. 59-74. URL : [https://www.persee.fr/doc/tigr\\_0048-7163\\_2003\\_num\\_29\\_115\\_1463](https://www.persee.fr/doc/tigr_0048-7163_2003_num_29_115_1463)

**Chabrol, Henri.** « Les mécanismes de défense », *Association de recherche en soins infirmiers | « Recherche en soins infirmiers »* 2005/3 N° 82 | pages 31 à 42. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2005-3-page-31.htm> , [Consulté le 4 avril 2020]

**Chicha, Marie-Thérèse et Charest, Éric.** « L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux » *Choix*, 2008, vol 14, No 2 1 [www.irpp.org](http://www.irpp.org) [Consulté le 10 mars 2020]

**Chicoine, Nathalie ; Charbonneau, Johanne ; Damaris, Rose et Brian, Ray.** « Le processus de reconstruction des réseaux sociaux des femmes immigrantes dans l'espace montréalais ». *Recherches féministes*, 1997, vol. 10, n° 2, 1997, p. 27-48

**Clappe, Maureen.** *Maintien ou contestation du dispositif de l'asile ? La fabrique du consensus entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs*. Science politique. 2015.

**Codeluppi, Zoé.** « Mémoire : La migration féminine à l'épreuve du genre : progression ou régression de la condition féminine? » In: *Le Globe*. *Revue genevoise de géographie*, tome 153,

2013. Portugal. pp. 115-128; doi: [https://www.persee.fr/doc/globe\\_0398-3412\\_2013\\_num\\_153\\_1\\_6505](https://www.persee.fr/doc/globe_0398-3412_2013_num_153_1_6505) [Consulté le 18 mai 2019]

**Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).** Mémoire à l'office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques, novembre 2019. URL : [http://www.cdpcj.gc.ca/Publications/memoire\\_OCPM\\_racisme-systemique.pdf](http://www.cdpcj.gc.ca/Publications/memoire_OCPM_racisme-systemique.pdf)

**Corbeau, Jean Pierre ; Crenn, Chantal ; Delavigne, Anne-Elène ; De Labarre, Matthieu Duboys ; Montagne, Karen ; Précigout, Frédéric ; Téhoueyres, Isabelle.** *Impact des discours nutritionnels sur les comportements alimentaires : une approche socio-anthropologique qualitative auprès de groupes « ciblés »*, Rapport de l'INPES, février 2007. URL : [http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/rapport\\_inpes.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/rapport_inpes.pdf) [Consulté le 6 janvier 2019].

**Crépeau, François.** « Mobilité et diversité migratoire : Nouveaux horizons des droits de l'Homme », leçon inaugurale donnée le 8 février 2018 à l'UCL dans le cadre de la Chaire Francqui, disponible sur le site [www.uclouvain.be](http://www.uclouvain.be) [Consulté le 10 mai 2020]

**De Gourcy, Constance.** « Partir, rester, habiter : le projet migratoire dans la littérature exilaire », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°4 | 2013, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 01 janvier 2019. URL : <http://remi.revues.org/6631>; DOI : 10.4000/remi.6631

**Dejean, Paul.** *Les Haïtiens au Québec*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1978.

**Demazière, Didier.** « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », Éditions de la Maison des sciences de l'homme | « Langage et société » 2008/1 n° 123 | pages 15 à 35. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2008-1-page-15.htm> [Consulté le 27 août 2019]

**Detoef, Auguste.** *Propos de O. L. Barenton confiseur*, Eyrolles, Paris, 2009 [1<sup>ère</sup> Ed. 1977]

**Diouf-Kamara Sylviane.** « Canada, Etats-Unis : un droit d'asile au féminin ». In: Hommes et Migrations, n°1198-1199, Mai-juin 1996. Réfugiés et demandeurs d'asile. URL : [https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_1996\\_num\\_1198\\_1\\_2684](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1996_num_1198_1_2684), [Consulté le 24 février 2019]

**Dorvilier, Fritz.** *La crise haïtienne de développement : Essai d'anthropologie dynamique*, Presses de l'UEH, 2012

**Dubois, Vincent.** *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, [3<sup>ème</sup> édition], Collection Etudes Politiques, Economica, 2010

**Dumitru, Speranta.** « Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité », Hommes et migrations [En ligne], 1317-1318 | 2017, mis en ligne le 01 avril 2017, consulté le 11 septembre 2017. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/3914> [Consulté le 28 mars 2019]

**Dumitru, Speranta et Marfouk, Abdeslam.** « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », *Hommes & migrations* [En ligne], 1311 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2018, consulté le 03 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3244> [Consulté le 12 juillet 2019]

**Eczet, Jean-Baptiste et Cometti, Geremia.** (2017). « Est-il possible de faire le portrait d'un migrant ? Dilemmes anthropologiques ». 2017. URL : <https://doi.org/10.4000/terrain.16129> [consulté le 8 mars 2020]

**Engeström, Yrjö.** « Théorie de l'activité et management », *Management Prospective Ed. | « Management & Avenir »* 2011/2 n° 42 | URL : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2011-2-page-170.htm> [Consulté le 11 février 2019]

**Fassin, Didier ; Kobelinsky, Carolina.** « Comment on juge l'asile : L'institution comme agent moral » Editions Technip & Ophrys | « Revue française de sociologie » 2012/4 Vol. 53 | pages 657 à 688. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2012-4-page-657.htm> [Consulté le 13 avril 2019]

**Faist, Thomas.** The crucial meso-level, in Hamar, T.; et alii. (dir.) *International migration, immobility and development: multidisciplinary perspectives*, Oxford, Berg, 1997, pp. 187-218. URL: <http://www.oalib.com/references/9316341> [Consulté le 12 février 2019]

**Faist, Thomas.** « *Extension du domaine de la lutte : International Migration and Security before and after September 11, 2001* », *International Migration Review*, 2002, 36 (1), pp. 7-14. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1111/j.1747-7379.2002.tb00065.x?journalCode=mrxa> [Consulté le 31 janvier 2019]

**Flahaux, Marie-Laurence.** « Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en république démocratique du Congo », *Institut national d'études démographiques, « Population »* 2015/1|Vol.70.URL: [https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-103.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-103.htm?try_download=1) [Consulté le 03 mars 2019]

**Felder, Alexandra,** *L'activité des demandeurs d'asile : Se reconstruire en exil*, Editions ERÈS, Toulouse, 2016

**Felder, Alexandra.** « Les activités de demandeurs d'asile au service de la résistance à l'assignation », *ERES | « Nouvelle revue de psychosociologie »* 2009/1 n° 7 | pages 119 à 136. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2009-1-page-119.htm> [Consulté le 11 avril 2020]

**Fouquet, Thomas,** 2007, « Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain », *Autrepart*, N°41, 2007/1. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2007-1-page-83.htm> [Consulté le 10 octobre 2019]

**Forcier, Mathieu ; Handal, Laura.** L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec, IRIS, 2012. URL : <https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Note-immigration-web.pdf> [Consulté le 10 janvier 2019]

**Fronteau, Joël.** « Le processus migratoire : La traversée du miroir ». Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle*, Montréal : Gaëtan Morin, 2000

**Gaudet, Stéphanie et Robert, Dominique.** *L'aventure de la recherche qualitative: du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa, Ontario, Presses de l'Université d'Ottawa PUO, 2018

**Garcia, Dominique ; Le Bras, Hervé (Dir.)**. *Archéologie des migrations*, La Découverte, Paris, France, 2017

**Garneau, Stéphanie.** « L'émigration marocaine au Canada : contextes de départ et diversité des parcours migratoires ». *Diversité urbaine*, 2008, Vol. 8, N° 2, 163–190. <https://doi.org/10.7202/000370ar> [Consulté le 10 juin 2019]

**Genard, Jean-Louis.** « Pourquoi l'hospitalité ? », *SociologieS* [Online], Files, HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts, Online since 13 March 2018, connection on 20 March 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/6918> [Consulté le 15 avril 2019]

**Gimbert, Virginie.** « Une migration déqualifiante ? Immigrés juifs soviétiques à Berlin depuis 1989 (enquête) », ENS Paris-Saclay | « Terrains & travaux » 2004/2 n° 7 | pages 90 à 108. URL : <https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2004-2-page-90.htm> [Consulté le 12 avril 2020]

**Giust-Desprairies, Florence.** *L'imaginaire collectif*, France, éd. Éres, coll. Sociologie clinique, 2003

**Goffman, Erving.** *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. 1968, Paris, Minuit.

**Goffman, Erving.** *Les rites d'interaction*, Paris, Minuits, 1974

**Goffman, Erving.** *Stigmate : les usages sociaux des handicaps* (Traduit de l'anglais par Alain Kihm), Paris, Minuits, 1975 (1ere Ed. 1963)

**Goldin, Ian et Reinert, Kenneth.** *La mondialisation au service du développement : commerce, finance, aide, migrations et politiques*, Editions ESKA, France, 2009

**Gravel, Sylvie ; Boucheron, Laurence et Kane, Michel.** « La santé et la sécurité au travail des travailleurs immigrants à Montréal : résultats d'une enquête exploratoire », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 5-1 | 2003, mis en ligne le 01 mai 2003, URL : <http://journals.openedition.org/pistes/3347> ; DOI : 10.4000/pistes.3347 [Consulté le 19 avril 2020]

**Grenier, Gilles.** *L'apport économique de l'immigration: la situation dans le monde, au Canada et au Québec.* Avril 2008, URL : <http://www.economistesquebecois.com/files/documents/1g/50/gilles-grenier.pdf> [Consulté le 12 juin 2020]

**Guba, E. G. et Lincoln, Y. S.** *Approches to qualitative research.* New York: Oxford University Press, 2004.

**Guilbert, Lucille.** L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance. *Ethnologies*, Vol. 27, No 1, 2005, pp. 5–32. URL : <https://doi.org/10.7202/014020ar> [Consulté le 4 mars 2020]

**Hollifield, James F.** « Immigration et logiques d'États dans les relations internationales ». *Études internationales*, 1993, 24(1), 31–50. URL : <https://doi.org/10.7202/703126ar> [Consulté le 9 janvier 2019]

**Hristova, Mariyana.** *Analyse démographique des demandeurs d'asile et des réfugiés au Canada (2000-2010)*, (mémoire de maîtrise en démographie), Université de Montréal, Canada, 2012

**Icart, Jean-Claude.** « La migration haïtienne dans le monde : Entre gens de bateau, apatrides et migrants environnementaux », *Chemins critiques, Varia*, Vol. 6, N° 1, 2017. URL : <http://www.numerilab.org/read/chemins-critiques-varia-vol-6-n-1-2017/section/e4323a1b-6564-4c3d-a419-5debbe6f8a57> [Consulté le 10 juillet 2019]

**Icart, Lyonel.** « Haïti-en-Québec : Note pour une histoire », *Ethnologies*, n. 1, vol. 28, 2006 URL : [\[hyperlien\]](#) DOI 10.7202/014148ar, URL [\[hyperlien\]](#) critiques.org/378, [consulté le 10/07/2019]

**Karavdic, Senad ; Bucki, Barbara et Baumann, Michèle.** « Des souffrances multiples à la souffrance paroxystique », *De Boeck Supérieur | « Pensée plurielle » 2015/1 n° 38 | pages 9 à 22.* URL : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2015-1-page-9.htm> [Consulté le 17 avril 2020]

**Kaufmann, Jean-Claude.** *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Paris, Pocket, 1998

**Kaufman, Jean Claude.** *L'invention de soi : Une théorie de l'identité*, Hachette, Paris, 2004

**Keely, Brian.** *Les migrations internationales : Le visage humain de la mondialisation*, Copyright OCDE, 2009

**Kobelinsky, Carolina.** *L'accueil des demandeurs d'asile : Une ethnographie de l'attente*, Éd. Du Cygne, Paris, 2010

**Kobelinsky, Carolina.** « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile », C.N.R.S. Editions | « Corps » 2012/1 N° 10 | pages 183 à 192. URL : <https://www.cairn.info/revue-corps-2012-1-page-183.htm> [Consulté le 25 mars 2020]

**Laacher, Smaïn.** « Éléments pour une sociologie de l'exil », De Boeck Supérieur | « Politix » 2005/1 n° 69 | URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2005-1-page-101.htm> [Consulté le 20 février 2019]

**Labelle, Micheline ; Larose, Serge et Piché, Victor.** « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, Les Presses de l'Université de Montréal, octobre 1983, vol. 15, no 2, pp. 73-88. URL : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/labelle\\_micheline/emigration\\_et\\_immigration\\_Haitien\\_a\\_u\\_Quebec/emigration\\_et\\_immigration\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/labelle_micheline/emigration_et_immigration_Haitien_a_u_Quebec/emigration_et_immigration_texte.html) [Consulté le 20 mai 2019]

**Lachaine, Audrey L.**, Regard sur le projet migratoire et d'intégration et sur le processus identitaire de jeunes réfugiés au Québec, (Mémoire de Maîtrise en psychopédagogie) Université de Montréal, 2011. URL : [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5159/Lamothe\\_Lachaine\\_Audrey\\_2011\\_Memoire.pdf?sequence=4](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5159/Lamothe_Lachaine_Audrey_2011_Memoire.pdf?sequence=4) [Consulté le 31 janvier 2019]

**Lacroix, Marie.** « L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales », *Une pragmatique de la théorie*, Volume 16, numéro 2, 2003 URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2003-v16-n2-nps840/009850ar/> [Consulté le 10 juin 2019]

**Lacroix Marie.** « Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social », *Service social*, 2004, vol. 51, no 1. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2004-v51-n1-ss1102/012711ar.pdf> [Consulté le 12 janvier 2019]

**Laferrière, Dany.** *Tout ce qu'on ne te dira pas, Mongo*, Mémoire d'encrier, Montréal, 2015

**Lafortune, G.** *Vécu scolaire et stratégies identitaires d'adolescents montréalais d'origine haïtienne de première et de deuxième génération*. Université de Montréal, Montréal, 2006

**Lantolf, James P. ; Genung, Patricia B.** « L'acquisition scolaire d'une langue étrangère vue dans la perspective de la théorie de l'activité : une étude de cas », *Acquisition et interaction en langue étrangère* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 16 décembre 2005. URL : <http://aile.revues.org/280> [Consulté le 19 février 2019]

**Larose, Serge.** De la complexité des motifs de la migration : le cas haïtien. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, 1985, (14), 23–31. <https://doi.org/10.7202/1034506ar> [Consulté le 18 avril 2019]

**Leblanc Guillaume.** *Dedans, dehors. La condition d'étranger*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

**Lebrun, Pascaline.** L'accompagnement des demandeurs d'asile au Québec, quelles possibilités d'*empowerment* ?, Mémoire de maîtrise en travail social présenté à l'Université Laval, 2019

**Le Gall, Josiane.** « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives ». *Les Cahiers du Gres*, 2005, Vol 5, No 1, 29–42. <https://doi.org/10.7202/010878ar> [Consulté le 15 mai 2020]

**Lessault, David et Beauchemin, Cris.** « Ni invasion, ni exode », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 25 - n°1 | 2009, mis en ligne le 01 juin 2012, consulté le 12 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/4889> ; DOI : 10.4000/remi.4889

**Levy, Marc.** *Vous revoir*, Robert Lafond/Versilio, Paris, 2005

**Lhuilier, Dominique.** « Le sale boulot », Travailler, 2005/2, N° 14, pp. 73-98. URL : [https://www.researchgate.net/publication/270140247\\_Le\\_sale\\_boulot](https://www.researchgate.net/publication/270140247_Le_sale_boulot) [Consulté le 10 avril 2020]

**Lizaire, Jean Evenson.** *La pratique du rap en Haïti : un lieu d'autoformation et de subjectivation* [Thèse de doctorat], Université Paris 13, 2018

**Maltez, Rosa Amelia.** La migration internationale et ses effets sur le plan socioculturel sur les communautés d'origine des migrants en milieu rural : Une étude de cas au Salvador. [Thèse de doctorat], Université du Québec à Montréal, 2011

**Marclay, Eric.** « Sécurité nationale vs. immigration : une violation du principe de non-discrimination », Volume 11, Numéro 1, Printemps 2006, Édition spéciale Immigration et Sécurité. URL : <https://www.lex-electronica.org/articles/vol11/num1/securite-nationale-vs-immigration-une-violation-du-principe-de-non-discrimination/> [Consulté le 12 mars 2019]

**Martiniello, Marco; Rea, Andrea ; Timmerman, Christiane ; Wets, Johan.** *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Academia Press, Belgique, 2010

**Martiniello Marco ; Rea Andrea.** «Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », Sociologies, 2011. URL : <http://sociologies.revues.org.proxy.bib.uottawa.ca/3694> [consulté le 26 décembre 2018]

**Martucelli, Danilo.** *Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine*. Armand Colin, Paris, 2006

**Marx, Karl.** *Le Capital* (Livre I), PUF, Paris, France, 2009

**Mbembe, Archille.** « La démondialisation », In, *Fragiles vérités*, Revue Esprit, France, Décembre 2018. URL : <https://esprit.presse.fr/article/achille-mbembe/la-demondialisation-41829> [Consulté le 20 décembre 2018]

**Mead, George Herbert.** *L'esprit, le soi et la société*. Paris : PUF, [1934](2006).

**Merla, Laura.** « Familles transnationales, familles solidaires », Entretien, propos recueillis par Jérôme Minonzio, Caisse nationale d'allocations familiales | « Informations sociales » 2016/3 n° 194 | pages 62 à 70 ISSN 0046-9459. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-3-page-62.htm> [Consulté le 15 mai 2020].

**Michaud, Valérie.** *Lorsque l'imaginaire migratoire rencontre les réalités de la migration: parcours de migrants volontaires et qualifiés de l'Afrique de l'Ouest au Québec*, (Mémoire de maîtrise en Anthropologie), Université de Montréal, 2010

**Miftah, Amal.** « Les migrations internationales et leurs effets », *Hommes & migrations* [En ligne], 1320 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 18 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/4067> [Consulté le 03 mai 2019]

**Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion.** *Etat de situation : demandeur d'asile au Québec*, URL : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/situation-demandeurs-asile/index.html?vi=1> [Consulté le 25 Décembre 2018].

**Mondain, Nathalie et Sabourin, Paul.** Présentation : de l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, 2009, Vol. 48, pp. 5–12. URL : <https://doi.org/10.7202/039762ar> [Consulté le 15 mai 2020]

**Mondain, Nathalie et Bologo, Éric Arzouma.** « L'intentionnalité du chercheur dans ses pratiques de production de connaissances : les enjeux soulevés par la construction des données en démographie et santé en Afrique ». *Cahiers de recherche sociologique*, Vol. 48, 175–203. <https://doi.org/10.7202/039772ar> [Consulté le 10 mai 2020]

**Mouhoud, El Mouhoud.** « Quelles sont les conséquences de l'immigration sur les pays riches », In *Regards croisés sur l'économie*, N° 8, 2010/2. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-138.htm> [Consulté le 20 avril 2019]

**Mulholland, Mary-Lee et Biles, John.** *Les politiques d'intégration de nouveaux arrivants au Canada*, 25 août 2004. URL : <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2013/01/les-politiques-dintegration-de-nouveaux-arrivants-au-canada.pdf> [Consulté le 15 janvier 2020]

**Nakache, Delphine.** « Détention des demandeurs d'asile au Canada : des logiques pénales et administratives convergentes ». *Criminologie*, 2013, Vol. 46, No 1, 83–105. URL : <https://doi.org/10.7202/1015294ar> [Consulté le 27 avril 2020]

**Neculau, Adrian.** « Une expérience d'apprentissage social dirigé. », *Carrefours de l'éducation*, N° 22, 2006/2. URL : <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2006-2-page-41.htm>, [Consulté le 3 mars 2019]

**Nguyen, Vinh.** « Refugeetude: When Does a Refugee Stop Being a Refugee », *Social Text*, 2019, Vol 37, Issue 2. pp 109–131. URL: <https://doi.org/10.1215/01642472-7371003> [Consulté le 30 avril 2020]

**Ostrom, Elinor.** « Plaidoyer pour la complexité », *Presses de Sciences Po* | « Écologie & politique » 2011/1 N°41 | pages 111 à 121. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2011-1-page-111.htm> [consulté le 12 mars 2020]

**Paillé, Pierre; Mucchielli, Alex.** *L'analyse qualitative en Sciences Humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, France, 2012.

**Palidda, Salvatore.** « La criminalisation des migrants ». *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 129, 1999. URL : [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3302](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3302) [Consulté le 05 février 2019]

**Pasquier, Sylvain.** « Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences », *La Découverte | « Revue du MAUSS »* 2003/2 no 22 | pages 388 à 406 ISSN 1247-4819 ISBN 2707141860. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-2-page-388.htm>, [Consulté le 2 octobre 2020]

**Paugam, Serge.** (Dir). *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010

**Payan, Ségolène.** « Du déplacement au sentiment d'exil ». Association Recherches en psychanalyse | « Recherches en psychanalyse » 2010/1 n° 9 | pages 171 à 182. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-psychanalyse-2010-1-page-171.htm> [Consulté le 26 avril 2020]

**Peneff, Jean.** Le sens de l'observation est-il utile en sociologie? *SociologieS*, 2011. URL : <http://journals.openedition.org.proxy.bib.uottawa.ca/sociologies/3658> [Consulté le 10 février 2019]

**Perras, Sylvie.** Droit d'asile et nouvel ordre mondial - crispations sur la frontière : l'envers de la globalisation. *Études internationales*, 1994, 25 (1), 91–116. URL : <https://doi.org/10.7202/703281a> [Consulté le 09 mai 2020]

**Picard, Dominique.** 1993. «Les stratégies rituelles entourant la mort dans les traités de savoir-vivre contemporains». In *Savoir mourir*, sous la dir. de Christiane Montandon-Binet et Alain Montandon, Paris: L'Harmattan.

**Piché, Victor.** (Dir.). *Les théories de la migration*, INED, Paris, 2013

**Piché, Victor.** « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », Institut national d'études démographiques | « Population » 2013/1 Vol. 68. URL : <https://www.cairn.info/revue-population-2013-1-page-153.html#>

**Plumauzille, Clyde et Rossigneux-Méheust, Mathilde.** « Le stigmatisme ou la différence comme catégorie utile d'analyse historique », *Éditions de la Sorbonne | « Hypothèses »* 2014/1 17 | pages 215 à 228. URL : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2014-1-page-215.htm#no8> [Consulté le 13 avril 2020]

**Poiret, Christian.** Criminalisation de l'immigration et sociologie des relations interethniques. In: *Hommes et Migrations*, n°1241, Janvier-février 2003. Incriminés, discriminés. pp. 6-19; doi : <https://doi.org/10.3406/homig.2003.3944> [Consulté le 28 avril 2020]

**Poupart, Jean.** *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (Gaëtan Morin). Boucherville, Québec: Gaëtan Morin, 1997.

**Poupart, Jean ; Lafortune, Denis et Tanner, Samuel** (dir). *Questions de criminologie*, PUM, Montréal, 2010.

**Rainhorn, Jean-Daniel.** *Haïti, réinventer l'avenir*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012.

**Reichhold, Stéphane ; Jacob, André.** « Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités ? ». *Relations*, (757), 2012

**Ravenstein, Ernest George.** « The laws of migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, No 48, 1885.

**Ravenstein, Ernest George.** « The laws of migration (revised) », *Journal of the Royal Statistical Society*, No 52, 1889.

**Richard, Guy** (dir.). *Ailleurs, l'herbe est plus verte : Histoire des migrations dans le monde*, Corlet, Paris, 1996

**Ricard, Nathalie.** « Plus de dix ans d'attente : les dessous du système d'asile canadien », *Webzine vivre ensemble*, Vol. 19, No 63, Automne 2011. URL : <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/plus-de-dix-ans-dattente-les-dessous-du-systeme-dasile-canadien/> [Consulté le 5 avril 2020]

**Rist, Gilbert.** 2013, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris (France), SciencesPo. Les Presses.

**Sahed, Imaine.** « La fiche Ageven : entre outil de collecte des biographies et outil de prévention. Piste de réflexion sur la prévention de comportements à risque à l'adolescence par l'auto-réflexion », dans *revue Interrogations ?*, N°19. Implication et réflexivité – II. Tenir une double posture, décembre 2014 [en ligne], <https://www.revue-interrogations.org/La-fiche-Ageven-entre-outil-de,436> [Consulté le 30 août 2019].

**Saint-Armand, Géraldo.** *La tyrannie de l'insouciance : Essai sur l'expérience de l'histoire du temps en Haïti*, Ed. Ruptures, 2017

**Santelli, Emmanuelle.** « Entre ici et là-bas : Les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France » Presses Universitaires de France | « Sociologie » 2010/3 Vol. 1 | pages 393 à 411 ISSN 2108-8845 ISBN 9782130580645

**Sartre, Jean-Paul.** *Saint Genet, comédien et martyr*. Dans les *Œuvres complètes de Jean Genet I*, de Jean Genet, Paris, Éditions Gallimard, 1952

**Sassen, Saskia.** *La globalisation. Une sociologie*, Gallimard, Paris, France, 2009

**Saverese, Éric.** « Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, coll. "Liber", 1999 ». [Note critique]. [Politix. Revue des sciences sociales du politique](#), 2000, N° 49. pp. 163-169. URL : [https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2000\\_num\\_13\\_49\\_2142](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2000_num_13_49_2142) [ Consulté le 24 avril 2020]

**Sayad, Abdelmalek.** « Qu'est-ce que l'intégration? », In *Hommes et migrations*, n° 1182, 1994

**Sayad, Abdelmalek.** *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, coll. "Liber", 1999

**Sayad, Abdelmalek.** « Immigration et "pensée d'État" ». Actes de la recherche en sciences sociales, 129(1), 5-14, 1999. URL : [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3299](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299) [Consulté le 12 mars 2019]

**Scherrer, Amandine ; Guittet, Emmanuel-Pierre et Bigo, Didier.** *Mobilités sous Surveillance. Perspectives croisées UE-Canada*. Montréal : Athéna, 2010

**Seymen, Seyhan Gödze.** *L'usage des TICs et l'évolution des projets migratoires des migrants africains en Turquie (cas d'agglomération d'Istanbul)*, Thèse de doctorat soutenue en sociologie à l'Université de Strasbourg, 2017.

**Sicard, Claude.** « Une Europe submergée par les flux migratoires : quelle solution ? » [International, N° 1076, Politique](#) 30 octobre 2015. URL : <https://www.revuepolitique.fr/une-europe-submergee-par-les-flux-migratoires-quelle-solution/>

**Simon, Gildas.** *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, Paris, France, 2008

**Simon, Patrick.** « La gestion politique des immigrés : La diversion par la réforme urbaine », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999. URL : [https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1999\\_num\\_33\\_1\\_1748](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_33_1_1748)

**Sjaastad, Larry A.** « The costs and returns of human migration », *Journal of Political Economy*, 70(5), partie 2, 1962 (version française dans Piché, 2013a, chapitre 3)

**Spire, Alexis.** *Étrangers à la carte : L'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005

**Spire, Alexis.** « De l'étranger à l'immigré : La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 129 (1), 1999. URL : [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3303](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3303) [Consulté le 12 avril 2019]

**Tap, Pierre ; Roudès Rolande et Antunes, Samuel.** « La dynamique personnelle et les identités professionnelles, en situation de changement » Presses universitaires de Liège | « Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale » 2013/3 Numéro 99-100 | pages 385 à 407. URL :

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2013-3-page-385.htm> [Consulté le 20 février 2019]

**Touré, Niandou.** « L'approche « réseaux » dans les études migratoires », *e-Migrinter* [Online], 13 | 2015, Online since, connection on 08 May 2020. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/549> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.549>

**Tribalat, Michèle.** « Immigration et démographie », Presses Universitaires de France|« Cités », n° 46, 2011/2. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2011-2-page-17.htm> [consulté le 10 janvier 2019]

**Tribalat, Michèle.** « Apport démographique de l'immigration étrangère en France depuis 1960 ». *Cahiers québécois de démographie*, 44(2), 2015. URL : <https://doi.org/10.7202/1035952a>

**Tsoukala, Anastassia.** « Le traitement médiatique de la criminalité étrangère en Europe », *Médecine & Hygiène | « Déviance et Société »* 2002/1 Vol. 26 | pages 61 à 82 ISSN 0378-7931. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2002-1-page-61.htm> [Consulté le 26 mai 2019]

**Tsoukala, Anastassia et Ceyhan, Ayse.** « Contrôle de l'immigration : mythes et réalités », *Cultures & Conflits* [En ligne], 26-27 | automne 1997, mis en ligne le 15 mars 2006. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/356> ; DOI : 10.4000/conflits.356 [Consulté le 22 juillet 2019]

**Vahabi, Nader.** « La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe », *Centre d'information et d'études sur les migrations internationales | « Migrations Société »* 2013/6 N° 150 | pages 13 à 39 ISSN 0995-7367. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2013-6-page-13.htm> [Consulté le 18 janvier 2019]

**Vienne, Philippe.** « Carrière morale et itinéraire moral dans les écoles *de dernière chance* » : les identités vacillantes. *Lien social et Politiques*, 2005, (53), 67–80. URL : <https://doi.org/10.7202/011646ar> [Consulté le 19 avril 2020]

**Vigneau, Elsa.** 2016. « L'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis : un instrument d'exclusion des demandeurs d'asile sud-américains et caribéens », *Note d'analyse*, OPPUS, Université de Sherbrooke. URL : [https://opus.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/Note\\_analyse\\_Elsa\\_Vigneau-1.pdf](https://opus.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/Note_analyse_Elsa_Vigneau-1.pdf) , [Consulté le 06 juillet 2019].

**Vigotski, Lev.** *Thought and Language*. A. Kozulin (éd.), Cambridge, MA: The MIT Press.

**Textes de loi, déclarations officielles, décrets, traités, conventions et rapports utilisés**

**ACERMF.** « Cohérence et incohérence dans la gestion des migrations et de l'intégration : Politiques, pratiques et perspectives », 7-9 mai 2014. URL : <http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article8462&lang=fr>, [Consulté le 27 février 2019]

**Guterres, António.** « Déclaration de M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au camp de réfugiés de Dadaab, Kenya : *Préserver la protection dans un monde en mouvement* », 2008. URL : <https://www.unhcr.org/fr/admin/hcspeeches/4ad2fb2d1d/declaration-m-antonio-guterres-haut-commissaire-nations-unies-refugies.html> [Consulté le 03 janvier 2019]

Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada. L.C. 2012, ch. 17

**IRCC.** « Demandeurs d'asile par année », 2019. URL : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2019.html>

**IRCC.** « Demandeurs d'asile par année », 2020. URL :

**OIM.** *La migration haïtienne vers le Brésil : Caractéristiques, perspectives et enjeux*, Cahiers migratoire, N° 6, Buenos Aires, Argentine, 2014

**UNHCR,** « Demandeur d'asile ». URL : <https://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html?query=asile>

**UN High Commissioner for Refugees (UNHCR),** *Global Trends: Forced Displacement in 2017*, 22 June 2018, available at: <https://www.refworld.org/docid/5b2d1a867.html> [accessed 6 July 2019]

### Articles de journal utilisés

**Bergeron, Patrice.** « Demandeurs d'asile haïtiens: Legault «*alimente la peur*» », 17 août 2017. URL : <https://www.lesoleil.com/actualite/politique/demandeurs-dasile-haitiens-legault-alimente-la-peur-c1adabca144799c66f793deeb34a8943> [Consulté le 10 mai 2020]

**Cailloce, Laure.** « Les migrations à rebours des idées reçues », 10 décembre 2018, CNRS Le journal. URL : <https://lejournel.cnr.fr/articles/les-migrations-a-rebours-des-idees-recues> [Consulté le 10 mai 2020]

**Chouinard, Tommy.** « Migrants illégaux : le Québec, «*véritable passoire*», dénonce Legault », La Presse, 09 août 2017. URL : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201708/09/01-5123158-migrants-illegaux-le-quebec-veritable-passoire-denonce-legault.php> [Consulté le 20 avril 2020]

**Journal de Montréal,** « Demandeurs d'asile : moins de 400 expulsions depuis avril 2017 », 9 septembre 2018. URL : <https://www.journaldemontreal.com/2018/09/09/demandeurs-dasile-moins-de-400-expulsions-depuis-avril-2017> [Consulté le 8 avril 2018]

**Radio Canada.** « Accueil des demandeurs d'asile irréguliers : l'opposition appuie Québec dans ses revendications », 17 avril 2018. URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1095677/demandeurs-asile-irreguliers-saturation-opposition-quebec-revendications-federal> [Consulté le 10 mai 2020]

**Radio Canada.** « Demandeurs d'asile : les services d'accueil du Québec sur le point d'être saturés », 16 avril 2018. URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1095379/demandeurs-asile-quebec-saturation-services-accueil> [Consulté le 10 mai 2020]

**Radio Canada,** « Pourquoi tant d'Haïtiens demandent-ils l'asile au Canada? », 2 août 2017, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048519/demandeurs-asile-haitiens-canada-quebec-frontiere-illegalement-explications> [Consulté le 20 décembre 2018]

**Radio Canada.** « Le visa américain qui mène les demandeurs d'asile au Canada », Publié le vendredi 27 avril 2018. URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097892/visa-americain-mene-demandeurs-asile-canada> [Consulté le 18 janvier 2019]

**Saint-Pré, Patrick,** « OCDE : la diaspora haïtienne incarne une migration réussie, qui peut contribuer au développement du pays », *Le Nouvelliste*, 25 janvier 2018. URL : <https://lenouvelliste.com/article/182376/ocde-la-diaspora-haitienne-incarne-une-migration-reussie-qui-peut-contribuer-au-developpement-du-pays>

**Séraphin, Sandrellie.** « Migrants haïtiens au Canada : Un cas d'urgence », In *Le Nouvelliste*, 12 décembre 2017 : URL : <https://lenouvelliste.com/article/180436/migrants-haitiens-au-canada-un-cas-durgence> [Consulté le 18 janvier 2019]

**Teisciera-Lessard, Philippe et Gosselin, Janie.** « L'entente qui poussait des milliers de demandeurs d'asile à entrer au Canada en empruntant le Chemin Roxham est inconstitutionnelle, vient de trancher la Cour fédérale », In *LaPresse.ca*, 22 juillet 2020. URL : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-07-22/demandeurs-d-asile-l-entente-sur-les-tiers-pays-surs-invalidee.php>

## ANNEXE

### **Annexe 1 : Guide d'entretien biographique**

Dans cet entretien, nous analyserons le « régime d'activité » des demandeurs d'asile passés par le Chemin Roxham afin d'entrevoir si cela participe dans le façonnement de leur carrière migratoire et rend compte de leur processus de (re)construction de vie sur le territoire canadien.

#### **Départs, trajets et transits**

*Pouvez-vous nous expliquer en gros vos expériences depuis que vous avez quitté votre pays ? Tous les parcours et les expériences que vous avez effectués pour arriver au Canada...*

(Questions de relance et/ou de récapitulation) : Dans combien de pays avez-vous séjourné ? Pourquoi avoir choisi le Canada ? Sur quelle ville et/ou Province avez-vous eu beaucoup plus d'informations ? Parlez-moi des démarches que vous avez faites soit pour vous décider, vous préparer et/ou pour vous renseigner sur les trajets à emprunter ? Avez-vous eu, de façon particulière des attentes, des craintes, des désirs ou des ambitions que vous pouvez nous expliquer ?

#### **Expériences et issue des procédures d'asile**

*Depuis votre arrivée au Canada, quelles sont les démarches que vous avez entreprises, les gens que vous avez rencontrés, les organismes que vous avez consultés ou fréquentés et les déceptions et/ou supports obtenus?*

(Questions de relance et/ou de récapitulation) : Avez-vous fait une demande d'asile ? Quelles ont été les issues de votre demande? Pouvez-vous nous expliquer comment avez-vous vécu l'attente et les procédures judiciaires relativement à l'obtention du statut de réfugié ? Pensez-vous que votre statut de de réfugié a des incidences sur votre vie ici, notamment en ce qui concerne le travail, l'identité professionnelle et sociale? Si oui, comment vivez-vous ces incidences?

#### **Expériences (sociales, politiques, économiques, familiales, etc.) et activités entreprises en Haïti, dans les pays de transit et au Canada.**

*Comment pouvez-vous décrire la vie que vous menez en Haïti, (et dans le/les pays de transit, le cas échéant)?*

*Comment ça se passe depuis que vous êtes au Canada?*

*Quelles sont les activités principales, tant professionnelles que sociales et affectives que vous avez effectué pendant l'attente du statut de réfugié?*

(Questions de relance et/ou de récapitulation : Considérez-vous votre départ, tant du point de vue de votre pays d'origine que de votre/vos pays de transit) comme un choix délibéré ou comme étant contraint? Pouvez-vous expliquer cela ? Pourquoi avez-vous laissé votre/vos pays de transit? Quelles sont les principales difficultés, contraintes et les principaux supports que vous avez eus et lesquels continuez-vous d'avoir ? Quelles ont été les informations que vous avez eues relativement au niveau du travail, de l'emploi, de la vie sociale au Canada? Au niveau de la recherche d'emploi, comment cela a été pour les premières expériences? Vous êtes-vous impliqués dans des activités bénévoles et/ou communautaires? Comment avez-vous vécu l'expérience? Qu'est-ce que travailler vous procure en termes de satisfaction et de bien-être? Y a-t-il pour vous une différence entre travailler et s'impliquer dans des organismes communautaires à titre de bénévole? Comment vivez-vous les deux expériences?

### **Incidences des évènements significatifs sur l'existence quotidienne**

*Depuis que vous êtes venus ici, peut-on dire de vous que vous êtes entré dans un autre monde, pas seulement en termes de passage d'un territoire à un autre, mais aussi en terme de passage d'une situation sociale à une autre, ou plutôt d'une façon de vivre à une autre?*

(Question de relance et/ou de récapitulation : Peut-on dire que le fait de trouver du travail, d'être actif au niveau professionnel a changé un peu ou beaucoup votre vie? Si vous deviez refaire la même expérience qu'il y a quelque chose que vous changeriez ? Votre vie ici confirme-t-elle ou infirme-t-elle vos attentes, espérances ou encore vos craintes de départ ?

### **Perspectives à court, moyen et long terme**

*Quelles sont vos perspectives à court, moyen et long terme?*

**Annexe 2 : Fiche AGEVEN**

Année	Age	Situation familiale		Transits	Statuts migratoire	Activités exercées pendant les migrations			Autres événements significatifs
		Statut matrimonial	Famille et enfants			Professionnelle et/ou bénévole	Etude/Formation	Ni profes., ni étude ou formation	
2019									
2018									
2017									
2016									
2015									
2014									
2013									
2012									
2011									
2010									
2009									
2008									
2007									
2005									

**Codification :** [.....] ; [.....] ; [.....] ; [.....] ; [.....] ;  
 [.....] ; [.....] ; [.....] ; [.....] ; [.....] ;  
 [.....] ; [.....] ; [.....]

**Commentaires :**

.....  
 .....  
 .....

Annexe 3: Fiches AGEVEN administrées

Fiche AGEVEN de Dany, 38 ans au moment de l'entretien

Dany  
15: travail Saxe  
F.C. - formation  
N. Marie E. Enfants

R1...001... | FICHE AGEVEN : ÉTAPES PRÉ-MIGRATOIRES, MIGRATOIRES ET POST-MIGRATOIRES ET TRAJECTOIRES  
MIGRATOIRES DES RÉFUGIÉS HAÏTIENS

Année	Age	Situation familiale		Transits	Statuts migratoire	Activités exercées et/ou			Autres événements significatifs
		Statut matrimonial	Famille et enfants			Professionnelle et/ou bénévole	Etude/Formation	Ni prof., ni étude ou formation	
2019	37	↑ M.			PRP DAC	↑ P.S.	↑ F.C		Approche du statut de réfugié
2018	36				DAC DAC DAC				
2017	35		↑ EN		T2 T2 T2	↑ P.S.	↑ F.C		
2016	34				T2 T2 T2	↑ P.S.	↑ F.C		Élection du Président
2015	33				T2 T2 T2	↑ P.S.	↑ F.C		
2014	32				T2 T2 T2	↑ P.S.	↑ F.C		
2013	31	MN	EN		T2 T2 T2	↑ P.S.			
2012	30	célibataire			T2 T2 T2	↑ P.S.			
2011	29	célibataire			T2 T2 T2	↑ P.S.			
2010	28	célibataire			MEX T2 T2 T2		Etude langue	Etude longue	Seisme, Situation sociale délicate
2009	27	célibataire					↑	Etude	
2008	26								
2007	25								
2006	24								
2005	23	NM					Etude	Et. Education	Etude

Codification : [T1]: [T2]: [DAC]: [MEX]: [T3]: [P.S.]: [F.C.]: [Ni prof., ni étude ou formation]: [Autres événements significatifs]

Commentaires : T1 (MEX) T2 (USA)  
 Voyage Transit 2 mois USA  
 Demande d'asile USA, soit la loi (provisoire)  
 décision de justice prononçant la prescription  
 22 pour 22  
 1ère (Déclaration temporaire) 1ère (Provisoire)  
 Dany













